CAF.36.B(2)

22101116742

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b24864559

L'ENSEIGNEMENT

SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL DE L'ÉTAT

ET L'ORGANISATION

DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

42580

L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL DE L'ÉTAT ET L'ORGANISATION DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

E

PAR

LE Dr DE MARMIESSE

PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1876

AF 7
FRANCE : Education, Medical : 19 cent

CAF.36.B(2)

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A MONSIEUR

ALEXANDRE DE GUYARD DE SAINT-CHERON

Vos travaux historiques, et plus d'un quart de siècle de politique militante, vous ont conquis jusqu'à l'estime de vos adversaires; quelques années passées auprès de vous, m'ont permis de connaître les vertus de l'homme privé, l'énergie des profondes convictions du publiciste et d'en apprécier la haute valeur.

Veuillez donc considérer l'hommage de ce modeste travail, où vous retrouverez quelques-unes de vos idées, comme un faible tribut de respectueuse et reconnaissante affection.

Dr DE MARMIESSE.

L'ENSEIGNEMENT

SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL DE L'ÉTAT

ET L'ORGANISATION

DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

I

LA RÉVOLUTION FAIT DISPARAITRE LES ANCIENNES UNIVERSITÉS FRANÇAISES.

Les institutions pour l'enseignement et le développement de la science, furent jadis une des gloires françaises. Les Universités des provinces, la Sorbonne à Paris, fondées par la Papauté, protégées par elle, avaient acquis une renommée européenne, grâce à des traditions séculaires.

L'école de Notre-Dame, insuffisante à la foule des élèves accourus des diverses parties du monde civilisé, fut transportée à la Montagne Sainte-Geneviève, où, pendant des siècles, la parole de maîtres illustres servit de guide à l'esprit humain, éclairant du flambeau de la science les diverses voies qui lui étaient ouvertes.

Du treizième au dix-septième siècle, l'Université de Paris brillait d'un vif éclat ; malheureusement, après la mort de Henri IV, l'autorité royale s'immisçant dans son organisation, décidant les questions les plus graves sans daigner la consulter, lui porta les premiers coups. Pendant le dix-septième siècle, elle perdit neuf colléges sur quarante qu'elle possédait ; puis, elle disparut, balayée par la tempête révolutionnaire.

Les doctrines dissolvantes des Encyclopédistes avaient porté leurs fruits ; à 1789 succédèrent 1792 et 93 ; l'œuvre de destruction était poursuivie avec un cynisme sans précédent dans l'histoire.

La France, livrée au despotisme de sectaires haineux, ignorants, qui voulaient édifier un monde nouveau sur les ruines qu'ils avaient faites, résistait par ses traditions héréditaires et son ancienne organisation politique, aux prétentions de ses nouveaux maîtres. Et pour vaincre les

résistances, suivant la maxime : *diviser pour régner,* les provinces françaises furent désagrégées, morcelées en départements. Ces nouvelles circonscriptions territoriales ne correspondaient à aucun besoin ; qu'importe ! Ne fallait-il pas centraliser tout pouvoir, toute direction, dans les mains de la Convention nationale ?

Ainsi fut créée aux dépens de l'autonomie, de la liberté, cette prétendue unité française, qui a favorisé toutes les révolutions et rendu possibles tous les coups d'Etats.

Quelques années se passent ; Lavoisier, Condorcet, Bailly, le génie et la science, ont été envoyés à la mort et la France va tomber dans la barbarie la plus grossière. C'est alors que la Convention songe à organiser l'Instruction publique.

Elle doit créer le Museum d'Histoire naturelle, le Bureau des Longitudes, le Conservatoire des Arts et Métiers, une Ecole Normale, des Ecoles Centrales, etc. ; il faut faire grand.

Les conseils de Prieur (de la Côte-d'Or), de Laplace, Lagrange, Daubenton, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Fourcroy, Monge, Lamark, Lakanal, et de tant d'autres illustrations scientifiques sont écoutés ; les projets sont là.

Mais tant d'efforts ne devaient rien produire ; on dirait que les éléments destructeurs d'une société sont impuissants dans la création. Et la Convention disparaît, pour faire place au Directoire et à l'Empire ; c'est à peine si elle a ébauché son œuvre.

Après les secouses qui l'ont amené à deux doigts de sa perte, notre pays veut la tranquillité. Le général Bonaparte s'empare du pouvoir ; il inaugure le césarisme moderne et, comprenant trop bien la puissance des institutions révolutionnaires pour ne pas les mettre au service de son ambition sans bornes, il les développe, il en exagère encore la centralisation. L'instruction sera désormais un instrument de despotisme ; le général, devenu Empereur, crée l'Université de France ; il fonde ainsi l'enseignement de l'Etat.

La fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième furent pris d'un étrange engouement pour un philosophe anglais. Il était question de renouveler les méthodes d'enseignement et de recherches scientifiques ; quelle serait la nouvelle voie de l'esprit humain ?

La discussion exclusive des textes avait fait son temps ; le *magister dixit* des anciens, les meilleurs esprits le comprirent, ne pouvait que produire des discussions stériles ; mais, chose bizarre, les savants français, surtout, voulurent rapporter à François Bacon l'honneur d'avoir indiqué la route à

parcourir. On ne jurait plus que par l'*Instauratio magna* et le *Novum Organum*.

« L'homme, — dit le chancelier Bacon, — ministre et interprète de la nature ne produit et ne comprend qu'autant qu'il fait des observations sur l'ordre de la nature, dans ses opérations et dans ses pensées ; sa connaissance et sa puissance ne s'étendent pas au delà. »

Mais, trois siècles auparavant, un moine de l'ordre de Saint-François, Roger Bacon, professeur à Oxford, avait démontré l'inutilité de la dialectique abstraite. Il insistait particulièrement, dans son *Opus majus*, le monument scientifique le plus considérable du moyen-âge, sur la nécessité d'étudier la nature par l'observation et de la soumettre aux lois du calcul mathématique. Joignant les faits aux préceptes, Roger, bien supérieur à son homonyme, enrichit la science et en particulier l'optique de théories nouvelles.

Et d'ailleurs, Léonard de Vinci, le peintre de *la Cène*, non moins savant illustre qu'artiste de génie, n'avait-il pas, avant le chancelier anglais et dans des termes aussi précis que ceux de ce dernier sont lourds et diffus, préconisé l'expérience et l'observation ?

« L'expérience, — disait Léonard, — est seule interprète de la nature ; il faut donc la consulter toujours et la varier de mille façons, jusqu'à ce qu'on en ait tiré les lois universelles. Elle seule peut nous donner de telles lois. » Et le savant italien faisait avancer la physique générale, l'optique, la mécanique ; il créait l'hydraulique et dotait la Lombardie d'une admirable canalisation. Ingénieur éminent, Léonard de Vinci construisit de nombreuses places fortes !

François Bacon est un des prédécesseurs du positivisme contemporain. Il n'invente, ni dans les sciences, ni dans la philosophie ; sa réputation est usurpée. On ne peut admettre qu'il soit le créateur de la méthode expérimentale, et si le mouvement scientifique de l'époque a provoqué ses écrits, dans lesquels ne se trouve rien d'original, n'a-t on pas le droit d'affirmer qu'il a tout simplement copié ses prédécesseurs (1) ?

C'est à lui qu'on attribue cette phrase qui a fait fortune : *Peu de science éloigne de la religion, beaucoup y ramène.* Eh bien ! Cette asser-

(1) Un illustre catholique, Joseph de Maistre, a réduit à leur juste valeur et les prétentions de la philosophie de Bacon et le philosophe lui-même. Tout le monde sait, d'autre part, que Bacon, garde des sceaux sous Jacques Ier, par complaisance pour le roi et son favori Buckingham, apposa le sceau royal à des actes illégaux. Il fut condamné, par le parlement anglais, pour corruption et vénalité. Il y a quelques années, le chimiste Liebig a dépouillé le philosophe de l'auréole glorieuse qu'on lui a bénévolement faite, par un petit ouvrage, *Lord Bacon*, très-peu connu en France, malgré l'excellente traduction de M. de Tchihatchef.

tion est complètement fausse, quelqu'excellente que soit d'ailleurs l'intention qui la propage. Non-seulement elle est fausse, mais encore pernicieuse ; nous allons le prouver.

Il n'est pas nécessaire de parler des médiocrités des temps passés ; à quoi bon citer des noms parfaitement inconnus aujourd'hui ? Ce qui se passe autour de nous peut nous donner une idée assez exacte de ce qui a été autrefois : les hommes peu instruits, ou qui possèdent très-peu de connaissances scientifiques, se répartissent en religieux et anti-religieux. Ecoutons-les.

Les premiers soutiennent les idées de foi, la plupart du temps sans faire appel à la science. Les seconds, ennemis de la religion, qu'ils attaquent violemment à tort et à travers, fournissent des arguments qu'ils croient scientifiques. Un examen attentif nous fera bien vite reconnaître que les faits qu'ils invoquent sont mal compris par eux, insuffisamment étudiés quelquefois mais, le plus souvent, ils donnent seulement une fausse application aux faits. Le vice de ces déraisonneurs est de manquer d'éducation et de rectitude dans le jugement.

La Bruyère a parfaitement dit : « Tout le monde se plaint de son « esprit et personne de son jugement. » C'est peut-être, en effet, le jugement qui est le moins commun !

Les déclamations contre les *demi-savants* sont un peu surannées ; qui sait, d'ailleurs, si ceux qui les ont tant critiqués, n'avaient pas surtout en vue de passer pour des *savants complets* ? Tous les hommes ne peuvent être des savants, mais tous peuvent et doivent cultiver leur intelligence. Or, de même qu'un peu de lumière, une demi-lumière, si l'on veut, est préférable à l'obscurité ; de même, un peu de savoir, un demi-savoir, vaut mieux que l'ignorance complète. Les seuls dangers dans l'induction scientifique, sont la présomption, la témérité, vices habituels des esprits faux et de tous ceux qui manquent de logique.

Parmi les savants des derniers siècles, nous trouvons des athées, des matérialistes, des libres-penseurs.

Tels sont :

D'Alembert, Lagrange, Laplace, Condorcet, Buffon, Oken, A. de Humboldt.

Les hommes religieux de cette période, bien plus nombreux, comptent dans leurs rangs :

Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Euler, Cuvier, l'abbé Haüy, Ampère, les de Jussieu, Cauchy, Agassiz.

Certes, dans les deux camps le savoir est immense, égal autant que

les diverses facultés de ces génies sont comparables. Il faut ajouter, cependant, que beaucoup d'hommes illustres ne peuvent être rangés dans ces deux catégories: ils prennent, pour ainsi dire, une place intermédiaire.

Tels sont: Herschell, Lavoisier, Bichat, Lamark, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, etc., etc.

Ces génies étaient déistes, libres-penseurs peut-être, nullement anti-religieux; il y a loin de leur attitude à celle de Laplace, présentant sa *Mécanique Céleste* au premier Consul.

« Mais, M. de Laplace, lui dit Bonaparte, vous ne parlez nulle part de Dieu » — et l'astronome de répondre: *Sire, je n'avais pas besoin de cette hypothèse!* Le mot eut du succès; l'on devine sans peine dans quel monde. Or, Lagrange, supérieur à Laplace, comme savant, jaloux des succès de son ennemi personnel, qu'il détestait cordialement, disait à son entourage, avec le fameux zézaiement qui lui était particulier : *Dieu est une zolie hypothèze qui sert à expliquer de bien zolies çozes!*

Mais laissons ces ineptes pasquinades.

De l'exposé que nous venons de faire ressort, incontestablement, que peu ou beaucoup de science, quoi qu'en dise Bacon, n'éloigne ni ne ramène à la religion. Les défauts des savants anti-religieux sont les mêmes que ceux des ignorants de même opinion : l'intelligence des uns et des autres est mal équilibrée ; il y a vice d'éducation du cœur et du sens moral ; incontestablement ils ont l'esprit faux.

En France, on néglige trop l'éducation pour s'attacher au développement intellectuel. Il ne faut pas être exclusif et se rappeler que le jour où la science sera vulgarisée sans l'éducation, son contre-poids naturel, la société croulera. Il est urgent d'aviser.

C'est la médecine et les sciences naturelles qu'on accuse surtout de pousser à l'athéisme; nous venons de le voir : pour les sciences de la nature, c'est une supposition gratuite, il en est de même de la médecine. Les noms de Laënnec, de Cruveilher et de tant d'autres illustres médecins ou chirurgiens suffiraient, au besoin, pour démentir cette assertion.

Et, au surplus, qui donc l'affirme ? Quels sont ceux qui calomnient la science ? Ce sont précisément les ennemis de toute religion, les ennemis du Catholicisme, notamment.

Et nous accepterions leur dire sans en examiner la valeur !

Malheureusement, beaucoup de catholiques à l'esprit timoré, craignant un danger pour leur foi, n'osent faire de la science. Pourquoi cette

crainte ? La science étant la recherche de la *vérité* par l'intelligence et la raison humaines, pourrait se trouver en contradiction avec la *vérité* religieuse et morale ? Allons donc ! Il n'y a pas deux vérités. Non, mille fois non ! La religion et la science ne peuvent que s'affirmer, se compléter mutuellement. Que de déplorables malentendus causés par ce prétendu antagonisme, habilement exploité ! N'oublions pas, d'ailleurs, que les catholiques qui se feraient bénévolement l'écho de ce préjugé pernicieux pourraient être accusés de manquer de foi.

Revenons à l'enseignement supérieur, d'origine révolutionnaire et de fondation impériale. Son histoire est d'autant plus intéressante, qu'en nous dévoilant les côtés défectueux de son organisation, elle permettra, à l'avenir, d'éviter les écueils.

Dans sa séance du 10 mai 1806, sur le rapport de Fourcroy, — ce chimiste, jadis le courtisan des saturnales démagogiques, maintenant le servile conseiller de l'Empereur, — le Corps législatif créait l'Université de France, se composant d'Ecoles communales pour l'enseignement primaire, de Lycées et de Colléges pour l'enseignement secondaire, enfin, de Facultés, donnant l'enseignement supérieur ; toutes ces institutions relevant exclusivement de l'Etat.

En moins d'un demi-siècle, ce régime avait porté de tels fruits, que l'Etat dut abandonner l'enseignement primaire d'abord, puis le secondaire. Enfin, l'Assemblée nationale vient de consacrer la liberté de l'enseignement supérieur, par une loi encore imparfaite, mais dont nous devons profiter sans retard, en attendant de la voir s'améliorer et se compléter.

La loi de 1806 distribuait l'enseignement supérieur en cinq Facultés : Théologie, Droit, Lettres, Sciences et Médecine. Il est assez curieux de lire dans l'exposé des motifs de cette création : « Paris seul possède « un système complet d'enseignement, et c'est une des principales causes « de la supériorité d'études de la capitale. » — Malgré cette appréciation de l'ex-citoyen Fourcroy, les Facultés furent disséminées sur le territoire français, sans qu'aucune considération vînt justifier cette mesure. Au lieu des anciennes Universités libres, il n'y avait plus que des Académies ramenées à une seule Université, dépendante de l'Etat.

La Restauration essaya, il est vrai, de fondre toutes ces Académies en 17 Universités complètes et locales ; malheureusement, ce projet fondamental de réforme, arrêté par les Cent-Jours, ne fut plus repris ; les

Facultés napoléoniennes devaient être conservées jusqu'en 1875, bien légèrement modifiées, ainsi que nous le verrons.

L'enseignement scientifique et médical, seuls visés dans la présente étude, furent pourvus de locaux et de matériel suffisant aux besoins de l'époque (1). Le personnel des professeurs, recruté par le concours, enseigna d'abord avec éclat, grâce à des qualités personnelles ; mais la routine de l'administration, la position privilégiée des professeurs officiels, ne permettant à aucune concurrence de surgir, devaient naturellement étouffer toute émulation. Les hommes d'initiative se trouvaient arrêtés, découragés, par une bureaucratie aussi puissante que méticuleusement mesquine. Et comme si tous ces vices ne suffisaient pas à faire crouler l'édifice universitaire, le cumul le plus exagéré vint obliger les professeurs à négliger l'enseignement et fermer la carrière aux générations nouvelles (2).

Un semblable régime devait porter ses fruits.

Peu de temps après son entrée au ministère, M. Duruy s'avisa que l'Université n'avait pas maintenu l'enseignement supérieur à la hauteur désirable, tandis qu'à l'étranger on avait fait des progrès étonnants. Afin de se rendre un compte exact de l'état des choses, une enquête fut résolue. MM. Jaccoud et Würtz eurent mission d'aller étudier l'organisation des Universités allemandes ; MM. Demogeot et Montucci, celles de l'Angleterre ; la Belgique, les Etats-Unis même, furent explorés par d'autres

(1) Un assez grand nombre d'établissements distribuent l'enseignement supérieur des sciences pures ou appliquées, tels sont : le Museum d'Histoire naturelle, le Collége de France, le Conservatoire des Arts et Metiers, etc., etc. Nous nous réservons de revenir plus tard sur ces institutions, plus ou moins caduques. Pour le moment, nous n'avons en vue que les Facultés des Sciences et de Médecine.

(2) Nous pourrions citer des membres de l'Institut en sous-ordre dans leur service, ou obligés, pour vivre, de donner des leçons dans des institutions privées ; des savants du plus grand mérite, ayant atteint 40 et 50 ans, ne pouvant subvenir aux besoins de leurs familles, qu'en acceptant trois ou quatre positions mal rétribuées, qu'ils ne peuvent qu'imparfaitement remplir. Dans les carrières scientifiques, il y a peu ou point de grades intermédiaires, on est simple soldat ou maréchal ; malheureusement, il n'est pas loisible à tous d'attendre. Quand le regrettable Gratiolet fut nommé professeur à la Faculté des sciences de Paris, il dit à celui de ses amis qui lui apportait l'heureuse nouvelle : *Maintenant, il est trop tard !* Peu après, il était enlevé à la science, laissant sa famille dans la misère ; nous devons ajouter qu'exceptionnellement il fut accordé une pension à la veuve et aux orphelins. Mais, aurait-on de semblables infortunes à soulager, si les professeurs ne s'éternisaient pas dans leurs chaires et leurs sinécures ?

savants et leurs rapports, unanimes, furent une révélation foudroyante : la France ne tenait plus, dans le haut enseignement, la place qu'elle avait occupée autrefois. Le rapport de M. Courty, sur l'enseignement clinique, était tel que le ministère refusa de le publier (1).

L'institution allemande des *Privat-doeenten*, disait-on alors, nous serait nécessaire. Elle suffirait à rendre l'enseignement libre : toute personne, ayant donné des preuves de capacité, pouvant professer, à ses risques et périls, directement payée par l'élève. L'Etat conserverait seulement la collation des grades, mais, il se chargerait de l'institution des laboratoires et de fournir le matériel de l'enseignement.

C'était la mode d'exalter les Universités allemandes et personne ne se doutait que leur constitution est tout simplement celle des Universités du moyen-âge ; on semblait ignorer que sous le rapport de l'enseignement, les Germains n'ont pas encore joui des bienfaits d'une révolution !

Cependant une réforme était urgente, deux projets se présentaient :

1° Créer 8 ou 10 Universités pour la France entière, réunissant toutes les facultés si maladroitement disséminées encore aujourd'hui. Ces Universités auraient été des centres complets d'études ; elles n'auraient relevé que d'elles-mêmes, pour leur organisation et leur enseignement, la collation des grades pouvant être réservée à l'Etat.

C'était revenir au projet de la Restauration.

Mais, d'abord, il fallait doter ces Universités. Où trouver de l'argent ?

On prétend que l'Empereur disait à M. Duruy :

« Mon cher Duruy, faites toutes les réformes que vous voudrez, « mais ne me demandez pas d'argent. »

(1) Ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir des développements sur cette question, peuvent consulter les travaux suivants, faits par des professeurs la plupart universitaires; ces travaux offrent, par conséquent, toute garantie d'impartialité et de compétence.

Schützenberger, *De la réforme de l'enseignement supérieur et des libertés universitaires*, 1870. — Jaccoud, *De l'organisation des Facultés de médecine en Allemagne*, 1864. — Lorain. *De la réforme des études médicales par les laboratoires*, 1868 et articles dans *la Revue scientifique*. — Courty, *Organisation de l'enseignement clinique en Allemagne*, 1870. — Gavarret, rapport sur la nomination des professeurs au concours, dans la *Revue scientifique*. — Würtz, Rapport au ministre de l'Instruction publique sur l'état des bâtiments et services matériels de la Faculté de Médecine de Paris, 1er février 1872. — Michel Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, 1872. — Article *Enseignement de la médecine* dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. — *De l'enseignement de la médecine en France*, mémoire des agrégés de la Faculté de Montpellier, rédigé par le docteur Lacassagne, 1872, etc.

Et d'ailleurs une semblable organisation choquait trop la routine établie par les *Immortels Principes* des libérâtres; en France, on a le préjugé du concours, et l'innovation des *Privat-docenten* en était l'abolition. Cette réforme devenait impossible, parce que l'Université est plus forte, plus puissante que les ministres; ceux-ci passent, mais elle reste.

2° On pouvait aussi, tout simplement, supprimer l'Université de France.

Dans ce cas, des établissements libres se seraient créés pour enseigner, conférer les diplômes, etc. Ces derniers, naturellement, auraient eu d'autant plus de valeur, que les établissements dont ils seraient émanés auraient inspiré plus de confiance au public, par l'éclat de leur enseignement.

Mais l'oreiller de l'université révolutionnaire et napoléonienne est trop doux; elle ne veut pas de concurrence, à plus forte raison ne veut-elle pas disparaître. Et puis, n'y a-t-il pas des positions à conserver? Les libres-penseurs firent donc chorus avec les niais; ils crièrent que l'enseignement allait tomber entre les mains *des Jésuites... Monstrum horrendum !...* Un ministre protestant ne pouvait prendre cette mesure.

Le besoin le plus pressant de l'enseignement supérieur, besoin démontré avec la dernière évidence, par les enquêtes faites à l'étranger, était la création de laboratoires; les déclamations sur l'observation et l'expérience baconienne étant toujours restées à l'état platonique.

En entrant dans une salle de cours quelconque, vous étiez en présence d'un professeur récitant sa leçon, un morceau de craie à la main, traçant des figures grossières sur un tableau noir. Parfois il montrait quelques dessins, affichés sur les murs de la salle ; ou bien, il faisait voir, — de loin, — des objets retirés *ad hoc* des collections. C'était tout. Sa leçon finie, il saluait l'auditoire et se retirait, applaudi, selon l'usage antique et solennel.

Inutile de vous présenter au laboratoire ; les deux ou trois places qu'auraient pu occuper les élèves étant réservées aux étrangers qui ont toujours eu le pas sur les nationaux.

En somme les études pratiques étaient littéralement impossibles. Il fallait y pourvoir.

Les amis de M. Duruy prétendent qu'il rencontra des résistances invincibles, quand il voulut créer des laboratoires. Pour les vaincre, dit-on, il fit appel à l'opinion publique, en chargeant un savant cosmopolite,

une sorte de démagogue scientifique, M. Jules Marcou, d'attaquer les abus de l'administration et du haut enseignement (1).

Trois brochures de critique violente et passionnée furent publiées, sur cinq promises, et, réunies aux rapports sur les enquêtes, dont nous avons parlé précédemment, elles dévoilèrent des vices tels que *le ministre voulut avoir l'air de faire quelque chose.*

En conséquence on sollicita l'initiative privée pour en obtenir des fonds, et enfin, l'Ecole des Hautes-Etudes vit le jour.

Chose étrange ! Pendant que le public était sollicité de subvenir aux besoins de l'enseignement supérieur, la France se trouvait en pleine prospérité matérielle et cet enseignement devenait une source de revenu pour l'Etat. *En une année, il rapportait plus de cent mille francs au Trésor ! Sous prétexte d'enseignement, l'Université frappait les jeunes savants d'un impôt !* — fait assurément unique, dans les annales de l'Humanité.

Mais plaire à César était le but, et pour l'atteindre, l'Université de France devenait la servile complice de son Grand-Maître.

La guerre franco-allemande survint. Elle révéla chez nos ennemis une organisation savante, dont les moindres détails étaient prévus ; évidemment, l'enseignement à tous les degrés était un des principaux éléments de leur écrasant succès. Aussi, pendant le siége de Paris, l'Académie des sciences elle-même.... le croirait-on!!!... agita la question de la rénovation des études.

MM. Dumas, Milne-Edwards, Chevreul, le général Morin, Fremy Pasteur, Becquerel, de Quatrefages, etc., prirent tour à tour la parole.

Ce n'est pas notre faute !... — disaient les auteurs de la fameuse bifurcation, tout puissants, sous le régime déchu ; — ce n'est pas notre faute ! Nous avons toujours demandé des réformes, nos doléances n'étaient jamais écoutées ; maintenant, nous les appuierons, ces réformes ; nous les aurons...

C'était piteux !

On ne les accusait pas... et ils se défendaient !

Vers la fin de 1871, M. Henri Sainte-Claire Deville, par une lecture sur l'éducation, faite à l'Académie des Sciences morales et politiques, essaya de renouveler ce débat. Peine inutile, le savant chimiste ne rencontra pas d'écho ; le silence régnait dans les régions polaires officielles

(1) Ce choix justifie assez bien le mot de M. Rouher sur les réformes universitaires de M. Duruy. L'ex-vice-empereur disait à son maître : *Votre ministre de l'Instruction publique, Sire, mais c'est un cheval enragé lancé dans un magasin de porcelaines !*

et la question de l'enseignement était définitivement ensevelie sous les glaces de l'Institut.

Cependant, si les nombreuses enquêtes faites à grand fracas, si les publications multiples, relatives à l'enseignement supérieur, n'avaient provoqué aucune réforme, elles établirent d'une manière incontestable, pour le public impartial et pour tous les hommes éclairés :

1° Que cet enseignement avait besoin de liberté ;

2° Que les travaux pratiques étaient la pierre angulaire sur laquelle on devait l'asseoir, l'observation, l'expérience et les études de laboratoire devant occuper la plus large place dans les sciences en général.

Ces principes, des nations rivales de la nôtre les avaient intronisés dans leur enseignement, avec le plus grand succès, et la France n'était déchue de son rang que pour les avoir méconnus.

II

L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE ET L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL ACTUEL.

Souvent modifié depuis qu'il existe, l'enseignement scientifique de l'Etat n'a presque jamais été amélioré, bien que les vices de son organisation, parfaitement connus de l'Université de France, aient démontré l'urgence de réformes radicales.

Nous allons prouver que cet enseignement présente, dans l'état actuel des études médicales et scientifiques, tous les défauts dévoilés par le rapide historique qui précède.

1. — Comment l'Etat vend l'enseignement qu'il s'est arrogé le droit exclusif de donner.

S'il est un principe incontestable, en pédagogie, c'est que l'enseignement ne peut être rémunérateur et par conséquent donner lieu à une spéculation.

Il y a plus, fausser ce principe, le méconnaître, est un acte d'évidente immoralité, quand le monopole, toujours monstrueux, joint à l'autorité d'une administration puissante, facilite l'application d'un système, dans lequel la protection de la science est le prétexte pour la frapper d'impôt.

Le budget de l'Instruction publique, voté par chapitres permettant les virements nécessaires à l'administration, ne donne pas les détails qui faciliteraient un contrôle des dépenses et des recettes. Celles-ci, d'ailleurs, sont directement versées au Trésor et ne font jamais retour à l'administration qui les perçoit.

Tel est le mécanisme administratif inauguré par le ministre Fortoul et, dit-on, subi par ses successeurs; mécanisme qui permet à l'Etat de *vendre* l'enseignement supérieur avec un *bénéfice* plus ou moins considérable.

L'Allemagne, l'Autriche, la Russie elle-même, ont pris le contre-pied de ce principe : leurs Universités, si florissantes, sont dotées par l'Etat et disposent de leurs revenus comme elles l'entendent. Le gouvernement n'intervient, chez elles, que pour les subventionner.

En France, tout se passe autrement.

Nous avons vu, sous le ministère Duruy, que l'enseignement supérieur, pris en bloc, avait été productif pour le Trésor ; aujourd'hui M. Bé-

clard, le professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de Paris, nous apprend que l'établissement universitaire dont les dépenses sont le plus élevées, rapporte à l'Etat plus qu'il ne coûte! Et cependant l'enseignement des sciences et de l'art médical sont les seuls qui exigent un matériel dispendieux.

Les 4200 élèves inscrits à la Faculté de Médecine de Paris, pendant l'année 1874, ont versé, tant pour leurs inscriptions que pour droits d'examen 797,400 francs; les dépenses ne s'étant élevées qu'à la somme de 594,700 francs, l'Etat se trouve avoir bénéficié de 202,700 francs. L'excédant prévu, pour l'année 1875, c'est-à-dire le bénéfice net pour le Trésor, s'élèverait à 400,000 francs (1)!

Ce fait n'a pas besoin de commentaire. Il suffirait, à lui seul, pour expliquer la pénurie des Facultés et l'insuffisance des études de leurs élèves.

2. — L'enseignement oral et les chaires.

Le nombre des chaires est tellement insuffisant dans les Facultés des sciences, que la plus mesquine parcimonie semble avoir présidé à leur distribution. Les cours sont enserrés dans la routine d'un programme officiel et vieillot. On dirait que les professeurs se complaisent dans un système bien bourgeois, bien terre à terre, dont ils ne veulent sortir à aucun prix. Leur position étant faite, il faut que tout élève plie son intelligence et l'accommode à l'horizon scientifique étroit qu'ils se sont tracé.

« Exposez seulement le programme de la licence, » — disait un doyen de Faculté, à un jeune naturaliste de nos amis, récemment nommé professeur. — « Mais, M. le doyen, depuis la rédaction des pro-
« grammes, il y a plus de 20 ans, la zoologie a marché. Il me faudrait
« au moins cinq ou six leçons d'embryogénie. »

Et le doyen, pseudo-professeur, répliqua avec autorité :

« Faites-en une tout au plus, et *surtout pas d'innovation.* »

Oui, c'est le mot de la situation, la devise, le palladium de l'Université de France : *pas d'innovation !*

Et les défenseurs de cette institution caduque, osent dire à ceux qui se permettent de la critiquer : Vous êtes des réactionnaires! des rétrogrades!

(1) M. Georges Daremberg, dans un article du *Journal des Débats*, donne des chiffres un peu différents. Les dépenses y sont portées à 544,060 francs; les recettes à 797,405 francs; la différence entre ces deux chiffres, soit le bénéfice net pour le Trésor, serait, dans ce cas. 253,345 francs. Par contre, le bénéfice prévu sur 1875 est évalué à 300,000 francs seulement.

L'insuffisance des chaires, dans les Facultés des Sciences, est notoire ; dans celles de Médecine elle est presque étrange.

A Paris, le cours d'anatomie descriptive demande quatre années ; celui de physiologie trois ans ! La France, le pays de Bichat ne possède pas de chaire d'anatomie générale! Croit-on que la statue de ce grand homme, placée dans la cour de l'Ecole de Médecine, pour être vue des passants, puisse en tenir lieu (1) ?

L'anatomie topographique, indispensable au chirurgien, n'est pas représentée à la Faculté de Paris ; l'étudiant est obligé de l'apprendre dans les livres, à moins qu'une faveur spéciale lui permette l'entrée de l'Ecole Militaire du Val-de-Grâce, ou bien, qu'il puisse suivre le cours institué à Clamart, par l'administration de l'Assistance publique.

Les leçons de clinique générale, trop savantes, parfois trop théoriques, sont incomprises de l'élève, mal préparé à les recevoir. Quant aux cliniques spéciales : maladies des yeux, de la peau, maladies mentales, accouchements et maladies des femmes et des enfants, etc., grâce à des difficultés multiples et de divers ordres, elles n'ont pu être sérieusement instituées. En général, le jeune médecin ignore l'oculistique, la folie, les accouchements et bien d'autres choses encore ! S'il se forme des spécialistes pour les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge, etc., tenez pour certain que c'est en dehors de l'enseignement officiel, ces études n'étant possibles que dans les cliniques particulières des praticiens en vogue.

Quant aux sciences sottement appelées *accessoires :* la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, — sciences qui sont avec l'anatomie et la physiologie, les fondements et les préliminaires de toute étude sérieuse de l'art de guérir, — l'enseignement en est presque nul.

En résumé, on peut dire que les leçons orales de la Faculté de médecine de Paris, la seule en France qui ait quelque vitalité, sont mal distribuées, complètement insuffisantes. Notre enseignement médical ne possède que 29 chaires, dit le professeur Béclard ; à Vienne il y en a 192. A Paris, l'anatomie n'a qu'un professeur ; à Vienne il y en a 9, et les chaires de pathologie y sont au nombre de 12, tandis que nous n'en possédons que 2. Il en est de même pour les autres branches de l'enseignement médical.

Nous devons ajouter, pour compléter ce tableau, que si l'on compare

(1) Une récente création a fondé cet enseignement au Collége de France ; d'autre part, l'Assistance publique fait enseigner l'anatomie générale dans les amphithéâtres de Clamart ; mais ces deux cours sont complètement étrangers à la Faculté.

le nombre des auditeurs des cours à celui des élèves inscrits, les amphithéâtres paraisent vides.

Quant aux leçons, généralement les professeurs y attachent assez peu d'importance et, sans préparation, ils viennent les débiter ou plutôt les réciter devant leurs auditeurs, par simple acquit de conscience, en se souciant fort peu de former des élèves. La clientèle a pour nos maîtres un attrait irrésistible mais, comme il ne faut médire de personne, nous préférons croire que c'est la science qui les pousse à l'amour de l'art.

3. — Les laboratoires actuels, l'Ecole des Hautes-Etudes et les hôpitaux

C'est ici la question capitale : l'enseignement pratique. Il est bien curieux de constater qu'en dépit des déclamations en faveur de la méthode dite *baconienne*, l'observation et l'expérience sont complètement négligées dans les études scientifiques.

Voyons d'abord la fameuse création de M. Duruy. Qu'est-ce que l'Ecole des Hautes-Etudes ?

Le nom est sonore, n'est-ce pas ? Eh bien, la chose est une fiction, une espèce de mythe ; nous sommes bien embarrassés pour la définir. Cette école se trouve à la fois et partout et nulle part : à Paris, à Lille, à Marseille, à Montpellier. L'Ecole des Hautes-Etudes ressemble à une fédération.

Aux chaires d'enseignement scientifique était joint, pour le professeur, un laboratoire recevant quelques élèves, plus ou moins nombreux, selon la place disponible. Or, le ministère réunit sous le titre : *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes* les mémoires originaux qui sortent de ces laboratoires ; tous les ans, il fait afficher que les travaux pratiques commenceront tel jour, sous la direction de M. N.... et voilà à quoi se réduit cette Ecole qui porte un nom si prétentieux.

Certes, elle a été fondée à bien peu de frais.

Les laboratoires qui en font partie sont ceux de : MM. Claude Bernard, au Collége de France ; Sainte-Claire Deville, à la Sorbonne ; Dumas, à l'Ecole centrale ; Milne Edwards, au Muséum, etc., etc. Depuis deux ans, on y voit figurer ceux de MM. Rouget, à Montpellier ; Marion, à Marseille ; Gosselet, à Lille.

Telle est la grande œuvre de l'Empire et de M. Duruy. Il a donné un titre pompeux, pédantesque, à ce qui existait déjà ! N'est-ce pas un vrai trompe-l'œil ou tout simplement un leurre ? Laissez-vous donc prendre à l'étiquette imaginée par l'Université de France !

C'est pourtant de cette Ecole, il faut le dire pour être juste, que sortent tous les travaux des savants qui ne peuvent se payer le luxe d'un laboratoire personnel, luxe accessible seulement aux grandes fortunes. On y est admis gratuitement ou à très-peu de chose près ; mais à part quelques laboratoires passablement installés et bien trop petits, si les élèves voulaient se livrer sérieusement au travail, ils sont établis dans des conditions détestables.

Il est nécessaire de visiter le réduit de M. Claude Bernard, au Collége de France, les charniers infects de l'Ecole de médecine pratique, les laboratoires de MM. Robin, Vulpian et Béclard, — nous les citerions presque tous, — pour se faire une idée de leur misérable aspect. Ce sont des endroits qu'il faut renoncer à décrire, tant ils sont incommodes, nauséabonds et insalubres ; presque toujours les moyens de travail y manquent et nous sommes étonnés qu'il se trouve des gens assez *enragés*, c'est le mot, pour s'entêter à séjourner dans ces taudis sans nom. L'hygiène y est tellement impossible, que les *méchantes langues* prétendent que de jeunes savants, sur lesquels on fondait de grandes espérances, y ont contracté, en peu de temps, des maladies mortelles ; mais nous n'en croyons rien, la vie des hommes voués à la science, doit être chevillée dans leur corps. Jugez plutôt :

Il y a deux ans, un anatomiste disait à un de nos amis : « Vous pouvez venir à mon laboratoire, cet hiver, maintenant le budget m'accorde du feu ; pendant quelques années, je n'ai pas osé vous faire cette proposition, franchement, nous avions trop froid ! »

« Mon cher, — disait gaiement un chef de travaux pratiques à un savant que nous ne nommerons pas, — nous travaillons sous un parapluie ; il faut attendre que l'architecte puisse disposer de cent francs pour réparer notre toiture, alors nous pourrons recevoir des élèves. »

Tout commentaire est superflu, n'est-ce pas ?

A son retour d'Allemagne le professeur Lorain disait de l'Institut pathologique que dirige Virchow : « Les chambres d'autopsie de cet Institut sont saines, propres, claires et pourvues des ustensiles voulus. Le parquet est en bois et l'on y repose à pieds secs. »

Prenez exactement le contre-pied de ce que disait feu le professeur Lorain; et vous aurez à peine une idée des laboratoires de Paris (1). La Prusse, il est vrai, consacre de cinq cent mille francs à un million

(1) Tout dernièrement, nous avons accompagné un provincial de nos amis, dans un laboratoire du haut enseignement. En l'absence du directeur, nous fûmes fort bien reçus par un jeune savant, qui ne put nous offrir qu'un siége délabré pour deux personnes. Son embarras était visible et il répétait en s'excusant : *C'est le fauteuil du*

et demi, pour la construction d'un seul laboratoire et il faut encore ajouter que, dans ce pays, comme en Autriche, comme en Russie, comme en Suisse... les savants ont le mauvais goût de donner les plans des constructions qui leur conviennent. Aussi sont-elles très-simples, mais élégantes et commodes.

Notre administration française procède différemment. Elle a tant de respect pour la haute compétence de nos maçons et de nos architectes, qu'elle se garderait bien de ne pas les consulter *exclusivement*. Et, ceux-ci ont trop d'amour pour l'art des frises, des chapiteaux, des colonnes, des sculptures, que sais-je encore, pour ne pas tout sacrifier à une massive et pesante bâtisse, fort onéreuse en grosses pierres, il est vrai, mais parfaitement impropre à servir la science.

Voyez donc l'Ecole de Médecine !

Que nous aurions la partie belle dans un chapitre d'esthétique utilitaire contre nos édiles !

Quant aux moyens de travail mis à la disposition des étudiants, ils sont d'une insuffisance notoire. Nous pourrions citer telle chaire du haut enseignement, dont le professeur répète le même cours, depuis plusieurs années, parce que son budget ne lui octroie que six cents francs, pour sa préparation, tandis qu'exposer une autre partie de la science exigerait quinze cents francs, peut-être deux mille !

L'Ecole des Hautes-Etudes est destinée à exercer les bacheliers ou les licenciés, qui poursuivent leur instruction: au maniement des instruments employés dans les sciences astronomiques et physiques, aux manipulations de chimie, aux préparations, aux dissections végétales et animales indispensables aux épreuves pratiques de la licence. Ces travaux divers se font sous la direction de savants déjà connus et, la licence acquise, l'élève entreprend des recherches, il fait un travail original exigé pour la thèse de doctorat et, plus tard, des mémoires qui avancent la science.

Une visite dans les laboratoires de l'Université de France vous permettra de constater un fait déplorable, c'est qu'installés pour un nombre d'élèves représentant, peut-être, le *centième* des étudiants de Paris, toutes les places ne sont pas même occupées ! Et encore s'y trouve-t-il à peine quelques Français, noyés dans un flot d'élèves étrangers, dont la présence est assidue. Quelques laboratoires, il est vrai, refusent des étudiants, faute d'espace ; mais c'est une exception.

Professeur ! — Hélas ! ni mon ami ni moi, n'eûmes le courage d'accepter. Ce fauteuil d'un des princes de la science, n'était certes pas la chaire curule, couverte de pourpre, d'un sénateur romain.

Au premier abord, il semble y avoir une contradiction dans ce fait et ce que nous avons dit de la mauvaise installation de nos laboratoires. Pourquoi des élèves, ayant des établissements splendides dans leur pays, viennent-ils chez nous poursuivre leurs études ? Ce n'est donc pas la mauvaise installation qui en est la cause ?

Cette contradiction n'est qu'apparente. Il ne suffit pas de disposer des moyens matériels de travail ; il faut encore être guidé. Or, les méthodes de recherches diffèrent selon les pays, les savants les modifient, les perfectionnent suivant certaines convenances et il n'est pas de leçon plus instructive pour l'élève, que la comparaison qu'il peut faire des avantages de tels procédés ou de telles méthodes, sur celles qu'il possède déjà. Voilà la raison pour laquelle les principaux chimistes de cette Allemagne si prétentieuse ont été formés ou sont venus se perfectionner dans le laboratoire de M. Würtz, à l'Ecole de Médecine de Paris ou dans ceux du Collége de France ou de l'Ecole Normale.

Si nos étudiants négligent les études pratiques, — ici nous avons surtout en vue l'Ecole de Médecine, — c'est qu'on ne les oblige nullement à les suivre. Ils dissèquent pour apprendre un peu d'anatomie, bien peu et c'est tout.

L'élève ne suit que l'hôpital, parce que là seulement on exige qu'il produise un certificat de stage, constatant sa présence assidue. Nous disons sa présence, car assistez à une visite, à une clinique quelconque : vous verrez le plus souvent que l'élève la suit à peine et avec distraction ; il faudrait l'exercer au diagnostic, lui apprendre à percuter, à ausculter un malade, à reconnaître les signes pathognomiques de tel ou tel état morbide. Mais, quel est le médecin qui s'occupe de leur apprendre la séméiologie ? Et puis, passez dans la salle d'autopsie, vous y retrouverez le quart, peut-être, des élèves qui ont suivi la leçon orale ou la visite quotidienne.

Actuellement, le seul moyen de faire de la clinique pratique est de passer par l'internat. L'interne est obligé de suivre les malades, de leur entrée à leur sortie de l'hôpital ; un concours l'a placé dans une position privilégiée : il doit faire de la clinique sérieuse, — quand il le veut, cependant, — mais le nombre des internes est très-restreint ; d'ailleurs, ils sont d'autant plus jaloux de leur privilége que celui-ci est difficile à conquérir. Comprenant fort bien, cependant, le parti qu'ils pouvaient tirer de leur situation exceptionnelle, les internes sont parvenus à créer dans le corps médical une espèce de corporation aristocratique ; une bonne clientèle en est la conséquence, parce que le public n'ignore pas que l'internat est une garantie de savoir pratique.

4. — La discipline des élèves.

Il est encore une cause d'abaissement du niveau des études, qu'il importe de dévoiler : c'est que l'Université de France n'exerce, pour ainsi dire, aucune juridiction disciplinaire sur ses élèves.

La Faculté de médecine demande que tout étudiant ait un répondant à Paris ; depuis peu elle a imaginé l'envoi de bulletins scolaires aux parents ; mais il faut en convenir, cette prétendue surveillance, *ce reflet de la famille*, comme disent les flatteurs de l'Université, est un leurre.

En effet, à moins qu'un écart de conduite scandaleux n'attire l'attention sur lui, l'élève jouit de la plus grande liberté. Qu'il prenne ses inscriptions régulièrement, qu'il subisse ses examens en temps voulu ou non, c'est tout ce que lui demande la Faculté de médecine. L'assiduité aux cours, la présence dans les laboratoires, les visites aux hôpitaux, — sauf pour la durée du stage réglementaire, — ne sont nullement contrôlées.

Livré aux séductions si nombreuses qu'offrent les grandes villes, l'élève étudie ou n'étudie pas. Le moment de l'examen arrivé, il s'adresse à un répétiteur. Celui-ci, en quelques jours, se charge de lui exposer les questions, dans le cercle restreint desquelles, tournent d'habitude les examinateurs ; il en *bourre* sa mémoire, il tâche de lui donner quelque vernis scientifique et tout est dit. Si l'examen est heureux, l'heureux candidat se dépêche de tout oublier.

Est-ce qu'une étude aussi rapide, un bagage scientifique aussi superficiel, aussi mal digéré, peuvent avoir quelque valeur ?

Dans les études supérieures, certaine liberté est nécessaire, indispensable même ; nous sommes persuadé que l'élève, par son âge, 17 à 26 ans, en moyenne, n'exige pas une surveillance de tout instant ni par trop rigoureuse ; mais le laisser-aller des Facultés de l'Etat, combiné avec les entraînements de la jeunesse, ne peut qu'amener de déplorables défaillances dans le travail et même dans la moralité.

Le jeune élève de province, presque toujours isolé dans les grandes villes, a besoin de société ; tôt ou tard, il la trouve dans des établissements publics, en risquant fort de se commettre (1).

(1) En 1871, quelques jeunes gens, frappés des inconvénients que nous venons de signaler, demandèrent à M. Würtz de favoriser une association des élèves résidant à Paris. L'ex-doyen de la Faculté de médecine s'empressa d'approuver ce projet et déclara même être prêt à en accepter le patronage.

Parmi les initiateurs de cette excellente idée, nous pouvons citer : MM. Hayem, professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux ; le docteur Thaon ; le docteur

Les résultats donnés par le système d'études, imposé par l'Université de France, ne justifient que trop cette assertion et, si le professeur, comme on le prétend, ne doit que la science à ceux qui suivent ses leçons, il n'en est pas moins vrai que l'Université est responsable de la conduite de ses élèves.

Qui oserait soutenir la négative ?

5. — Les résultats : les examens et les thèses.

Les conséquences des vices multiples, des abus intolérables que nous avons mis en lumière, sont faciles à deviner.

A la Faculté des sciences, les examens sont faibles, en général, et les épreuves pratiques de la licence tout à fait insuffisantes. L'état des laboratoires fait comprendre le dégoût qui saisit, trop souvent, ceux qui désireraient suivre la carrière de l'enseignement ou faire des sciences pures.

Quant à la thèse de doctorat, c'est une œuvre laborieuse, pour laquelle le candidat prend le soin de se concilier les bonnes grâces de son exami-

Farabœuf, prosecteur de la Faculté de Paris ; Remy Deviers, rédacteur médical au *Moniteur universel*; Paul Reclus, Bertillon, Langlebert, internes des hôpitaux ; les docteurs Coudereau, Gadaud et Masseron ; Munier et Carlevan, élèves en pharmacie ; Saint-Martin, Rocher avocats ; Cudnet, licencié en droit, etc., etc.

Trois cents élèves, environ, se réunirent au premier appel qui leur fut fait. Ils décidèrent de fonder un cercle littéraire, scientifique et artistique, qui exercerait une juridiction disciplinaire sur ses membres, en même temps qu'il leur fournirait un centre de société, une bibliothèque, des moyens de faire des conférences, etc.

La politique devait être formellement bannie de cette association et, malheureusement, la politique vint jeter la division dans la société naissante, qui dégénéra en *Fédération ;* le mot était à la mode, alors. Il est vrai que le pays se trouvait en pleine effervescence, conséquence fatale des désastres qu'il venait de subir.

Quand la tranquillité fut rétablie, M. Würtz se montra moins empressé de favoriser ce projet et, finalement, il le repoussa. Le savant chimiste nous semble avoir perdu, volontairement, en cette occasion, un des moyens les plus précieux qui puissent s'offrir, d'aider au maintien de la discipline morale et scientifique de cette école si tapageuse d'ordinaire. L'Université de France semble, d'ailleurs, avoir bien peu souci de la discipline et ne pas en comprendre la haute utilité.

Les journaux germaniques nous apportent, aujourd'hui, la nouvelle qu'un Cercle d'élèves se fonde sous les auspices de l'Université de Vienne. Mais la Faculté de médecine de Paris sera bien longtemps encore à décider, s'il n'y a pas des *inconvénients très-graves*, à permettre une institution qui rend de grands services, depuis plusieurs années, aux études universitaires de l'Allemagne.

nateur principal. Il ne faut pas que des théories, contraires à celles adoptées par le professeur tout-puissant, laissent passer le bout de l'oreille, si non, le refus est impitoyable. Le futur docteur n'a qu'une ressource, alors : c'est d'emporter ses idées et sa thèse en province, pour les soutenir, par devant d'autres juges.

Quant aux doctrines religieuses ou antireligieuses, elles importent peu à la Faculté de Paris ; rendons-lui cette justice, qu'elle se montre à cet égard d'une parfaite indifférence.

« Je refuse absolument votre thèse, disait le professeur L... parce « qu'elle est transformiste ; le Darwinisme m'a occasionné assez de dé- « sagréments comme cela. »

Le candidat aurait pu répondre avec juste raison : « Monsieur, ou ma « thèse est bonne et vous devez l'accepter, ou bien elle est mauvaise et « dans ce cas votre devoir est de la refuser; mais quant à la raison que « vous donnez, elle n'est que spécieuse; j'ai suivi vos cours et c'est dans « vos leçons que j'ai puisé les doctrines pour lesquelles vous me refusez « aujourd'hui ! »

Nous pouvons ajouter que, depuis quelques années, ce professeur saisit toutes les occasions de se déclarer anti-transformiste. Serait-ce parce qu'*il a eu assez de désagréments comme cela ?* La science n'a rien à voir dans un semblable motif.

Hâtons-nous de dire, aussi, que dans presque toutes les thèses, on a grand soin de compter avec *les dogmes scientifiques* des juges. Une thèse, le plus souvent, n'est rattachée à aucune idée générale ; autant que possible, le candidat-docteur fait une monographie bien spéciale et c'est encore ce qui vaut le mieux.

A la Faculté de médecine, les examens sont d'une faiblesse écœurante ; il est triste d'entendre ânonner les élèves sur les questions les plus élémentaires. Quant aux thèses, pour une très-grande part, elles sont sans valeur aucune ; à peine dix sur cent de celles que l'on reçoit méritent une lecture ; il est rare qu'il y en ait de bonnes.

L'étudiant en médecine n'a qu'un seul but, en général : arriver au plus vite à signer des ordonnances.

Il faut ajouter que les professeurs, sentant fort bien les vices de leur enseignement, n'osent se montrer sévères aux examens. Ceux d'entre eux, qui ont eu le courage de demander des connaissances sérieuses aux élèves, ont dû plier devant les cabales et les manifestations hostiles d'une jeunesse aussi peu studieuse que turbulente, comprenant fort mal la responsabilité de l'examinateur et la dignité d'une profession qu'elle veut hâtivement exercer.

L'indulgence de l'examinateur, surtout quand elle vise la popularité, est inqualifiable. Elle contribue à faire baisser le niveau des études, c'est certain ; mais il est aussi d'autres conséquences qu'elle entraîne et que nous ne voulons pas examiner, car nous n'aurions pas assez d'indignation, pour flétrir les condescendances et les faiblesses.

Nous en appelons à la conscience de tous.

6. — Les réformes projetées.

L'Université de France, et particulièrement la Faculté de Médecine de Paris, songent à des réformes qui doivent, dit-on, les mettre en mesure de soutenir la concurrence prochaine des Universités catholiques.

Nous allons rapidement les examiner.

Voici d'abord M. le professeur Broca qui fonde une Ecole d'Anthropologie, avec un luxe de six chaires (1).

Les fonds ayant été faits par l'initiative privée, les conditions légales étant remplies, nous ne verrions aucun inconvénient à cette création, si elle n'était une école de matérialisme et de libre-pensée. Mais il est vrai que cela ne change rien aux doctrines habituelles de la Faculté de Médecine de Paris et, sous ce rapport, nous croyons sage de n'attendre aucun amendement ; il est, par conséquent, superflu de le souhaiter.

Un autre professeur, M. Hardy, désirant permuter de chaire, a voulu donner son petit plan de réforme, dans le but évident d'obtenir les bonnes grâces de ses collègues. Sa brochure porte en titre : *De quelques modifications à introduire dans l'enseignement médical officiel et particulièrement dans l'enseignement de la Faculté de Médecine de Paris.*

Cet opuscule, d'un optimisme sénile incroyable, ne contient que de banales généralités. M. Hardy demande qu'on étende le programme du baccalauréat ès sciences de manière à ce que le jeune élève, en entrant à la Faculté, soit muni de connaissances plus étendues en physique, en chimie et en histoire naturelle. Il voudrait voir les études anatomiques facilitées par l'institution nouvelle de *chefs de dissection*, la réorganisation des cliniques spéciales, l'extension des laboratoires, etc.

Les modifications proposées par M. Hardy sont tellement insignifiantes, que ses collègues professeurs à la Faculté, moins optimistes et mieux

(1) — Nous avons apprécié l'Ecole d'Anthropologie dans notre Chronique scientifique de la *Revue du Monde catholique*, numero de novembre 1875.

avisés des besoins de leur enseignement, pourraient bien n'y voir qu'une véritable mystification.

C'est tout ce qu'on peut en dire.

Maintenant, voici M. Würtz, le doyen démissionnaire, qui laisse vanter son décanat par le journal universitaire le plus autorisé, *Les Débats*, et sur un ton dithyrambique tellement exagéré, qu'avec un peu de malice on pourrait y voir une satire. Mais, M. Würtz, trop occupé par ses chers atomes, ne pensera certes pas à mal, nous en avons l'entière conviction.

Constatons, toutefois, que ce n'est pas l'argent qui manque à la Faculté de Médecine — peut-être, parce qu'enfin elle en a demandé, — et qu'elle veut bien faire les choses :

Laboratoires splendides d'histologie et de chimie, à la Charité et à l'Hôtel-Dieu; laboratoire d'embryogénie et de tératologie, sous la direction de M. Dareste et, en 1875, pour la première fois, quatre cours d'anatomie descriptive dans une seule année, cours confiés aux prosecteurs, qui se sont partagé les diverses branches de la science, etc., etc.

Pour ces innovations et bien d'autres encore, le rédacteur des *Débats* nous apprend que M. Würtz a obtenu l'argent de l'Etat par centaines de mille francs; il fait complaisamment miroiter les chiffres dans son article ultra-élogieux. Enfin, voulant couronner son œuvre, avant de se retirer sous la tente, M. Würtz *fait rebâtir* sur place l'Ecole de Médecine, avec façade monumentale sur le boulevard Saint-Germain; les fonds inscrits au budget seront votés par l'Assemblée. Notez que, pour cette œuvre, c'est par millions que nous devons compter; mais au lieu de 14 millions, chiffre des devis primitifs, la Faculté n'en a plus que 4 à son service. Une misère pour l'architecte qui doit ériger la façade monumentale projetée.

Ce n'est pas tout encore :

Le conseil général de la Seine a été sollicité de contribuer aux dépenses de la Faculté de Médecine pour une somme annuelle de deux cent mille francs. M. Béclard, professeur de physiologie, a chaleureusement appuyé la subvention, faisant valoir l'infériorité de l'Ecole de Paris sur ses rivales de Berlin, Saint-Pétersbourg et Vienne; le Conseiller-Professeur ajoutait : « Cependant nous avons des ressources précieuses qui « pourraient être utilisées. Le corps d'agrégés qui, par sa composition, « a une haute valeur scientifique, est laissé inactif; si l'on avait de « l'argent pour les rétribuer, ou pourrait, au grand profit de la science, « leur confier des chaires. Le système des études anatomiques est com- « plètement à réformer et, en général, le personnel de l'enseignement « est insuffisant. »

Pour gagner sa cause, l'honorable professeur a fait appel au patriotisme du Conseil général de la Seine, en ajoutant que l'Université de Strasbourg, dont le nombre d'élèves varie de 400 à 800 seulement, tandis que Paris en possède plus de 4,000, a pu disposer l'année dernière de 1 *million* 400 *mille francs ;* l'année précédente, on lui avait consacré plus de *deux millions.* On voit que l'Université de Strasbourg n'a *rien perdu* à son annexion !

Tant d'efforts, tant d'éloquence émue, devaient cependant échouer devant le mot d'un conseiller radical, qui a fait observer que *les Facultés de l'Etat ne valent pas mieux que les Facultés catholiques,* — le mot est superbe, mais peu logique, puisque ces dernières ne sont pas encore nées, — et la proposition de M. Béclard a été repoussée.

Malgré cet échec, nos républicains tiennent à cœur d'avoir une subvention ; serait-ce dans le but de prouver qu'ils sont tenaces ? Repoussés par la représentation départementale, ils se tournent vers la ville de Paris et demandent la somme annuelle de 500,000 fr. à son Conseil municipal pour subvenir aux besoins de l'enseignement supérieur.

En ce moment, nous assistons à un spectacle tout au moins bizarre.

Les Conseils municipaux de France et de Navarre paraissent épidémiquement frappés de l'amour de la science ; chacun veut avoir sa petite Faculté. Hier c'était Lyon et Bordeaux, aujourd'hui c'est Lille qui demande la sienne. Et le ministre de l'Instruction publique ayant complaisamment accédé aux désirs de nos édiles provinciaux, la France ne tardera pas à posséder six grands établissements pour les études médicales, relevant plus ou moins de l'Etat. Peut-être, même, ne sommes-nous encore qu'au début de ce subit engouement ; quand on prend des Facultés, c'est peut-être... comme pour le galon... mais, assurément, un peu plus cher.

Nous voici, par conséquent, obligé de dire quelques mots des Facultés de province.

La France compte 16 Facultés des sciences ; 4 écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres ; 3 Facultés de médecine : Paris, Montpellier et Nancy ; enfin, 21 écoles préparatoires à la Médecine et à la Pharmacie, disséminées un peu partout.

Paris exerce une puissante attraction ; son prestige est tel que les Facultés de province, tant pour la médecine que pour les sciences, sont désertes, elles ont, peut-être, plus de professeurs que d'élèves sérieux. La soutenance d'une thèse y est tellement rare que cet événement considérable, dont on parle pendant longtemps, ne se reproduit qu'après

bien des années. Où est, aujourd'hui, l'ancienne splendeur des études médicales de Montpellier ? Où sont les neiges d'antan.

Nous ne dirons rien des 4 écoles préparatoires à l'enseignement supérieur, qui visent plutôt l'industrie.

Quant aux écoles préparatoires de médecine, qui ont porté aussi le nom d'écoles secondaires, il est à remarquer, en effet, que tout y est secondaire, sauf peut-être le talent des professeurs. On y reçoit des herboristes de deuxième classe, des sages-femmes de deuxième classe, des pharmaciens de deuxième classe et des officiers de santé, qui sont des médecins de deuxième classe. Les professeurs, apparemment, sont considérés par l'Université de France comme étant aussi de deuxième classe, puisqu'elle les gratifie généreusement de la somme annuelle de 1,500 francs, quand ils sont titulaires, et de 1,000 francs, quand ils sont adjoints ; c'est-à-dire, juste 200 francs de *moins* que ne touchent les employés de la régie de dernière classe, dont le travail consiste à compter les feuilles de tabac !

Il n'y a qu'une chose à faire de ces écoles préparatoires : les supprimer.

Pour redonner la vie et le mouvement aux Facultés de province, les subventions départementales ou municipales seront aussi infructueuses que l'appui de l'Etat ; il faudrait tout changer dans notre système d'enseignement supérieur et le fonder sur des bases libérales, ainsi que nous le verrons plus loin. Alors seulement, on opérerait une réforme utile et efficace.

Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal de Paris, tout disposé à suivre les errements révolutionnaires et impériaux, en matière d'enseignement supérieur, accordera la subvention qui lui est demandée ; on dit que le vote en est complètement assuré.

Voici la manière dont le Conseil municipal répartirait son demi-million annuel :

200,000 francs à la Faculté de médecine ;
100,000 francs à la Faculté des sciences ;
100,000 francs à l'Ecole supérieure de pharmacie ;
25,000 francs à l'Ecole des Hautes-Etudes ;
75,000 francs à la Faculté de droit.

Ces fonds serviraient :

1° A créer des *bourses d'études* de 2 000 francs pour les jeunes gens ayant une fortune insuffisante et dont les études mériteraient d'être encouragées ;

2° A distribuer, comme *bourses de voyages*, des subventions de 4,000 francs, aux jeunes gens qui auraient mérité cette faveur par des études remarquables.

En ce qui concerne la Faculté de Médecine, — nous n'avons aucun détail sur les autres établissements, — les 200,000 francs qui lui seraient attribués, devraient servir à créer, jusqu'à concurrence de 56,000 francs, 4 *bourses de voyages* et 20 *bourses d'études*.

Le surplus, soit 144,000 francs, serait appliqué aux dépenses de matériel et de personnel,nécessitées par l'extension de l'enseignement et des travaux pratiques, notamment à l'adjonction du corps des agrégés à titre de professeurs auxiliaires et aussi à l'institution de *moniteurs* chargés de guider les débuts des commençants (1).

Ces diverses innovations constitueraient certainement un progrès notable, et combleraient quelques-unes des lacunes actuelles de nos études médicales ; reste à savoir encore si les emplois nouveaux seront intelligemment et consciencieusement remplis. Toutefois, il ne faudrait pas se faire illusion sur la portée de ces réformes; le vice qui entache et stérilise notre enseignement supérieur se trouve dans son organisation même, il est entretenu par les vieux errements universitaires, avec le concours du personnel enseignant ; c'est ce que nous allons démontrer.

(1) Pendant l'impression de ce travail, le Conseil municipal de Paris a statué sur l'allocation à l'enseignement supérieur. Il a voté 100,000 francs pour l'Ecole de Médecine ; 75,000 francs pour la Faculté des Sciences ; 75,000 francs pour l'Ecole de Pharmacie, et enfin, 50,000 pour l'Ecole des Hautes-Etudes. La subvention a donc été réduite à 300,000 francs.

Les débats de cette séance du Conseil municipal confirment tout ce que nous disons de l'enseignement scientifique à Paris. Le Préfet de la Seine soutient que la Faculté des Sciences est entièrement à réorganiser. Les renseignements donnés par Monsieur Würtz sont : que la Faculté de Médecine n'a pas la disposition des bénéfices qu'elle encaisse; que les instruments et les moyens d'investigation scientifique, qui lui seraient nécessaires, lui font défaut ; qu'elle en est dépourvue. Un conseiller estime que cette Faculté est à peine à la hauteur d'une faculté allemande de cinquième ordre, quoique Paris soit la ville de la civilisation par excellence.

Les raisons qui ont décidé nos Conseillers municipaux à voter les subventions ci-dessus sont bien loin d'être dictées par des motifs d'encouragement à la science. Les voici : « Il faut aider les Facultés laïques à soutenir la concurrence des Facultés « catholiques... La Faculté de Médecine de Paris est le dernier refuge de la libre-« pensée ; le Conseil municipal doit lui venir en aide, etc., etc. »

Ce qui eût mieux valu que ces déclamations furibondes, c'eût été de régler l'emploi des fonds alloués; mais le Conseil municipal parisien en a bien peu souci: la science est pour lui le prétexte, il dote la libre-pensée, c'est tout ce qu'il désire.

7. — Les professeurs.

Le ministre Duruy a parfaitement caractérisé l'enseignement de l'Etat, quand il disait à l'Empereur, avec une intonation de voix soumise et flatteuse :

« *Sire, les fonctionnaires de votre Université...* »

Tout est là, en effet : le professeur n'est qu'un *fonctionnaire !*

Inutile d'examiner le mode si défectueux du recrutement des professeurs. Le concours, auquel on voudrait revenir, l'agrégation, cette impasse qui use, en pure perte, les énergies les mieux trempées ne produiront rien, tant que les professeurs seront des *employés* dépendant de l'Etat, recevant de lui leur salaire. L'expérience en est faite depuis tantôt 70 ans.

Changez le régime politique ou ne le changez pas, qu'importe ? Le professeur est toujours un fonctionnaire, sans la moindre initiative ; il sera broyé par les rouages tout-puissants de l'administration, le jour même où il songera à innover.

Nous l'avons vu, l'histoire nous l'a surabondamment prouvé : l'enseignement supérieur exige la liberté la plus complète pour se maintenir et se développer, suivant les besoins des temps.

Du reste, ce principe de liberté, si peu compris en France, où l'on veut voir partout la main de l'administration gouvernementale, est loin d'être nouveau.

Avant de devenir le servile instrument d'un Bonaparte, Fourcroy avait bien compris la nécessité de fonder un enseignement libre ; il voyait les graves inconvénients du système qui investit le professeur d'une chaire pour toute sa vie.

Dans son discours à l'Assemblée nationale de 1793, en se faisant le défenseur de la liberté, le chimiste qui plus tard devait créer le monopole universitaire, propose des nominations de professeurs périodiques et renouvelables :

« Une nomination définitive, — disait Fourcroy, — pousse les profes-
« seurs à faire des leçons froides ; j'ai remarqué que leur période bril-
« lante est surtout dans les commencements de leur carrière. D'ailleurs
« si, comme dans toutes les parties des établissements républicains, la
« liberté est le plus sûr et le premier mobile des grandes choses, chacun
« doit avoir le droit de choisir pour professeurs ceux dont les lumières,
« l'art de démontrer, tout, jusqu'au son de voix, au geste, sont les plus

« conformes à ses goûts. Laisser faire est ici le grand secret et la seule « route des succès les plus certains. Est-ce en créant de grandes places « qu'on crée de grands hommes ? Boerhaave, Linnéus, Bergmann, n'au- « raient-ils pas été de grands professeurs, quand les Universités de Leyde, « d'Upsal et de Stockolm n'auraient pas existé? »

Y a-t-il assez loin, des républicains de 1793 à ceux de 1875, en matière de liberté d'enseignement?

Aujourd'hui, les *mandataires des nouvelles couches sociales*, veulent reconquérir le monopole universitaire. Ils se vantent, avec arrogance, d'être assez forts pour faire rapporter une loi de liberté, dans la prochaine législature !

Nous verrons bien !

Toutes les plaies de l'enseignement que nous avons mises à nu, depuis longtemps *nos professeurs les avaient sondées et appréciées*. Position oblige, n'est-ce pas ? Ont-ils protesté ? Se sont-ils réunis en corps pour forcer l'Etat à faire des réformes ?

Non ! Les protestations étaient individuelles, timides.

Ils auraient dû, plutôt, en face des abus criants, dont on pourrait les accuser de s'être fait les complices, donner leur démission en masse, faire appel à l'opinion publique. Et puis, est-ce qu'il eût été possible de remplacer ce personnel, composé des plus hautes illustrations de l'Institut et de l'Académie de Médecine ?

Et qui donc, alors, eût osé accuser nos savants de manquer de dignité et de caractère ?

Mais, si nos professeurs faiblissent, quand il s'agit de demander, d'exiger des réformes dans leur propre enseignement, il n'en est pas de même dans les actes de l'administration centrale, qu'ils essaient, en quelque sorte, de diriger. On se ferait à peine une idée des démarches tortueuses, des intrigues qu'ils ourdissent, pour mettre leurs protégés en place ; ils se disputent les nominations, c'est à qui aura le plus d'*influence* administrative. Et le public l'ignore, parce qu'ils sont assez habiles pour ne pas sonner l'hallali de la curée.

Pourquoi ne pas citer des noms ? La science, les savants et la critique elle-même sont au-dessus des petites personnalités.

Voyez ce vieux recueil ; les *Annales des sciences naturelles ;* il est consacré à la publication des mémoires originaux, et M. Milne-Edwards le gouverne en despote. Aussi quand le ministère fonda la *Bibliothèque des Hautes-Etudes*, la direction de la partie zoologique étant attribuée au même savant, M. le comte Henri de Lacaze-Duthiers s'empressa de

créer les *Archives de Zoologie* contre son rival et le professeur Gervais, brochant sur le tout, voulut avoir son *Journal de Zoologie.*

Mais, direz-vous, cela ne peut qu'aider au progrès de la science et cette rivalité..... Allons donc ! Vous croyez que ces recueils sont indifféremment ouverts aux jeunes savants ? Si vous n'êtes pas de la coterie dont ils préconisent la prépondérance, essayez et vous m'en direz des nouvelles (1).

Puisque nous en sommes aux publications, il est à propos de dire que nos professeurs méprisent un côté secondaire, peut-être, mais important de l'enseignement. Depuis plus de trente ans, la France n'a pas fourni un seul livre classique exposant l'état de la science en Géologie, en Botanique et en Zoologie ! Peut-on, en effet, compter comme tels, les petits volumes rédigés en 1840 et parvenus à un dixième ou un quinzième tirage, grâce au nom de leurs auteurs (2) ?

Un livre classique, comme ceux que nous sommes obligés d'emprunter à l'Allemagne ou à l'Angleterre, exigerait plusieurs années de travail sérieux, mais donner l'instruction classique, dans l'intérêt de leurs élèves, est bien le moindre souci de nos professeurs. Ah ! s'il s'agit d'un de ces manuels, si nombreux, du baccalauréat ou de l'enseignement secondaire, c'est bien différent. En quelques semaines, copiant leurs prédécesseurs, ils ont *bâclé* un petit volume, sans valeur scientifique et celui-ci est vendu à un libraire qui spécule sur un titre et sur les dignités de l'auteur. Avouons que le procédé est plus lucratif.

Et quand le temps se passe à disputer l'influence, à contrecarrer ses adversaires, à pourvoir de places ses créatures, l'âge survient pour le professeur, mais il ne reste rien des intrigues ou des discussions stériles.

Les réformes, dans les périodes avancées de la vie, sont incomprises, toute innovation devient indifférente, souvent importune ; l'optimisme est certain, quand on arrive tardivement à une position définitivement

(1) Les publications de nos savants sont tellement personnelles que l'un d'eux, en réunissant les *travaux de ses élèves*, les fait orner de ses armes. De telle sorte qu'un recueil périodique contenant des mémoires sur l'organisation et le développement d'animaux inférieurs : vers, mollusques, zoophytes, etc., porte, comme emblême : « un « casque guerrier surmonté de panaches gigantesques ! » — L'idée est singulière, dira-t-on ? — Elle l'est d'autant plus que le même savant affectait de supprimer la particule de son nom, sur le titre de *ses ouvrages zoologiques personnels*, avant d'entrer à l'Institut ! Comprenne qui pourra des bizarreries aussi enfantines !

(2) Pour être exact, nous devons dire que M. Contejean, professeur à la Faculté de Poitiers, nous a récemment donné des *Eléments de Géologie ;* mais cet exemple ne sera pas de sitôt imité par nos savants de la capitale.

acquise. Nos professeurs sont des vieillards dont le siége est fait, dont la position est inexpugnable.

Voyez ce qui s'est passé lors de l'institution des Conférences des Agrégés de la Faculté de Médecine.

Il y a quatre ans, ces savants, tous jeunes et pleins de bonne volonté, demandèrent à faire gratuitement des cours publics, afin de combler, autant qu'il leur eût été possible, les lacunes de l'enseignement médical.

Or les professeurs titulaires, jaloux de leur monopole, accueillirent mal cette demande, à laquelle ils ne s'attendaient pas ; elle ne fut acceptée qu'après de vifs débats et par crainte de l'opinion publique. Le croirait-on ? Il fut imposé aux Agrégés de ne faire que des conférences très-limitées, sur des sujets tout à fait spéciaux; enfin on leur assigna une heure impossible pour le public : huit heures du soir ! Et, naturellement, les auditeurs firent défaut.

Il n'est donc pas étonnant que ces mêmes professeurs, immobilisés dans leur privilége, redoutent la loi sur la liberté de l'enseignement ; ce sont eux qui demandent des subventions pour soutenir la concurrence des Universités catholiques. Ils en ont peur et ils ont raison; l'enseignement catholique, libéral, réellement scientifique, les tuera.

Mais il y a, pour la Faculté de Médecine de Paris, un danger bien autrement redoutable et immédiat que celui de la création des Universités Catholiques. Ce danger, c'est que l'administration de l'Assistance Publique s'avise de créer sa Faculté de Médecine ; c'était le rêve de feu Husson, son ancien directeur et le fondateur des amphithéâtres de Clamart.

Qu'à ses nombreux hôpitaux l'Assistance Publique ajoute quelques laboratoires; le personnel de médecins, de chirurgiens et d'internes dont elle dispose lui assurerait, incontestablement, une prépondérance écrasante sur toute autre institution analogue.

Et, dès ce jour, l'orgueilleuse Faculté de Médecine de Paris, si fière de son passé glorieux, en serait réduite à collationner les grades de ses rivales, à constater humblement leurs succès !

8. — Conclusions sur l'enseignement officiel.

Enkystée dans les errements nés du monopole, étroitement emprisonnée par des règles administratives déplorables, l'Université de France s'est montrée impuissante dans les réformes. Il y a plus, elle a laissé péricliter la science et son enseignement.

Ce que nous venons de démontrer, pour l'ensemble de nos études scientifiques, il y a déjà six ans que le professeur Courty, dont nul ne contestera la haute compétence, l'a dit des études médicales, dans des termes qu'il faut citer :

« Depuis la fin du siècle dernier, — dit le professeur Courty, — on a « fait subir à l'enseignement de la médecine, sous prétexte de perfection- « nements, des modifications incessantes qui l'ont rarement amélioré. « L'indépendance absolue des élèves, la gratuité et la publicité des « leçons, l'absence de toute émulation entre professeurs, l'institution en « apparence libérale du concours pour leur recrutement, l'abolition de « l'apprentissage pour ceux qui aspirent à devenir les maîtres de la « science et de l'art, ont fait perdre peu à peu aux études médicales le « caractère sérieux et essentiellement pratique qu'elles doivent conser- « ver pour conduire sûrement à la connaissance d'un art où la théorie et « la pratique se doivent donner constamment un mutuel secours. »

Si la cause de la décadence de l'enseignement vient, comme nous l'avons démontré, de l'immixtion de l'Etat dans l'administration universitaire, il est facile de prévoir l'avenir du même régime, quelles que soient, d'ailleurs, les modifications secondaires ou de détail qu'on lui fera subir.

Que l'Assemblée nationale vote des fonds à l'Université de France, que les départements et les municipalités lui viennent en aide, il y aura toujours ingérence de l'Etat dans l'organisation et le fonctionnement des Facultés. Seule, cette ingérence suffira pour les faire péricliter : nous en avons de bien tristes, mais d'irrécusables preuves.

Les subventions ne seront donc qu'un replâtrage temporaire, elles donneront un éclat passager aux études pratiques et cet éclair fugitif ne se renouvellera pas, car un vice organique est la base de tout le système : ce vice c'est l'Etat maître de l'Université, le Professeur fonctionnaire.

Voyez donc ce qu'il a produit, dans une expérience de 70 ans :

Leçons orales insuffisantes et peu suivies;

Enseignement pratique presque nul ;

Laboratoires déserts, dont l'installation est déplorable.

Et c'est le régime que les républicains voudraient nous *imposer* sous prétexte de progrès !!!

Avant le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, il existait un moyen de relever la science dans notre pays. Il suffisait de prendre exactement le contre-pied de ce qui existe encore.

Alors, l'Etat ouvrant sa caisse pour donner, au lieu de l'ouvrir pour recevoir, eût pu créer cinq ou six Universités autonomes, réunissant tous les ordres d'études.

Richement dotées, se recrutant, s'administrant elles-mêmes, ces Universités auraient permis à tous, sous la seule condition d'honorabilité, d'enseigner dans leurs bâtiments. Le professeur, libre, complètement indépendant, rétribué exclusivement par ses élèves, eût enseigné à ses risques et périls, et le corps d'examinateurs professeurs, par le seul aiguillon de la concurrence, aurait maintenu, élevé le niveau des études, les sciences eussent avancé d'autant.

A Paris, il eut fallu une création gigantesque, fondée sur les mêmes principes de liberté.

La Science théorique, dans ses conceptions les plus abstraites, la Science appliquée et le but utilitaire qu'elle poursuit, se complètent mutuellement, se vivifient en se donnant la main, pour décupler la puissance des nations.

Eh bien! portez au Museum d'Histoire naturelle, — dont le passé à jamais glorieux est le contraste le plus frappant de sa présente agonie, — l'Ecole de Médecine, le Collége de France, la Faculté des Sciences, l'Ecole vétérinaire d'Alfort, l'Ecole de Pharmacie, etc,; même l'Académie de Médecine qui n'a plus de local pour tenir ses séances ; donnez des terrains, la Halle aux vins est là ; consacrez tout un quartier à mettre chez elles les Sciences de la Nature et leurs innombrable applications. L'œuvre sera grandiose.

Mais de semblables projets demanderaient le sacrifice temporaire de centaines de millions et les générations bourgeoises, méticuleuses, mesquines, qui depuis plus de quatre-vingts ans, nous entraînent à leur suite dans le gouffre béant des révolutions, sont incapables de comprendre la grandeur des Institutions Scientifiques fondées par la liberté.

En vain on leur répèterait avec Georges Cuvier :

« Les grandes innovations pratiques sont la pure application des vérités qui ont été poursuivies pour elles-mêmes et par le seul amour de la science. Ceux qui les appliquent n'auraient pas pu les découvrir, ceux

qui les ont découvertes n'auraient aucune inclination à les conduire à une fin pratique; ils sont engagés dans les hautes régions où leurs pensées les ont emportés.

« Ces ateliers qui s'élèvent de toutes parts, ces vaisseaux qui sillonnent les mers et peuplent la terre, cette abondance, ce luxe qui nous environne, tout cela vient des inventeurs de la science et cependant tout cela leur paraît étrange. »

Nos Bourgeois dégénérés, ne comprendront pas !

Dites leur que les paradoxes révolutionnaires ont poussé les hommes à la haine des principes traditionnels jadis la gloire, la puissance, de la Nation Française ; dites leur que l'abandon de la Foi religieuse, remplacée par le culte du DIEU-MATIÈRE, a développé les appétits sensuels qui dessèchent l'esprit et le cœur !

Dites à nos générations de revenir à ces principes, à ces traditions plus hautes, plus morales, plus saines !

Elles ne comprendront pas !

III

DE L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Doter un pays d'Universités libres, alors qu'il se trouve, depuis longtemps, en possession d'un enseignement soutenu et dirigé par l'Etat, exige la solution préalable de questions générales nombreuses, intéressant la vitalité des institutions à créer. Sans entrer ici dans l'examen détaillé des principes qui doivent guider les fondateurs des Universités catholiques, nous croyons utile d'attirer l'attention sur quelques points essentiels de leur organisation, comme un corollaire naturel de l'examen rapide que nous venons de faire de l'enseignement distribué par l'Etat.

1. — De l'institution des Universités catholiques.

Nous avons vu que l'isolement injustifiable des Facultés impériales était une des principales causes d'affaiblissement dans les études; les diverses branches de la littérature, de la science et de l'art, ont des connexions trop intimes, en effet, pour qu'on puisse, sans porter préjudice à leur enseignement, en disséminer les centres d'études suivant le caprice arbitraire ou l'opportunité des constructions indispensables à toute Université. Rappelons-nous que Fourcroy avait proclamé ce principe en 1793, en attribuant la supériorité des études de Paris, sur celles de la province, à la réunion dans cette ville de tous les ordres d'enseignement.

Une Université catholique devra donc comprendre les cinq facultés de théologie, de droit, des lettres, des sciences et de médecine, groupées de telle sorte qu'un élève, suivant ses aspirations, puisse poursuivre des études dans une ou plusieurs facultés. Cette réunion, non pas seulement dans la même ville, mais dans le même quartier, ou mieux, dans des bâtiments contigus, permettra d'économiser d'ailleurs sur les frais généraux.

Maintenant, abordons une question qui divise les meilleurs esprits : Quel est le nombre d'Universités qu'il convient de fonder en France ?

Pour répondre d'une façon précise, il faudrait prendre en considération des éléments bien divers, les centres intellectuels d'un pays devant se répartir suivant sa population, sa richesse et le degré de civilisation auquel il est parvenu. Or ces éléments encore indéfinis, trop vagues, ne permettent pas d'asseoir un projet sur des bases réellement pratiques. Seul, l'empirisme peut nous donner une solution approximative, solution que nous demanderons au nombre des élèves recevant l'enseignement supérieur et aux conditions économiques des établissements universitaires.

Malgré nos recherches, il nous a été impossible d'établir le chiffre d'élèves des Facultés de l'Etat pour une date plus rapprochée que 1866. Depuis cette époque, la France a vu sa population diminuer sous l'influence de causes multiples : la guerre, l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne et enfin un abaissement dans la natalité. Cependant, le nombre des élèves de l'enseignement supérieur aurait sensiblement augmenté, affirme-t-on de toutes parts, mais sans fournir de preuves à l'appui de cette assertion.

Admettons ces prémices dans une certaine mesure, et voyons comment se répartissaient les études supérieures il y a dix ans :

STATISTIQUE DES ÉLÈVES DES FACULTÉS FRANÇAISES, EN JANVIER 1866.

FACULTÉS		ÉLÈVES INSCRITS		TOTAL
Nombre.	Désignation.	En province.	A Paris.	des élèves.
5	de Théologie catholique	15	22	37
11	de Droit	2,221	2,692	4,913
16	des Lettres	77	40	117
16	des Sciences	53	38	91
3	de Médecine	765	5,316	6,081
Total. . 51		3,131	8,108	11,239

Sur ce total de 11,239 étudiants, inscrits en 1866, il y avait des non-valeurs, c'est-à-dire des élèves ayant commencé des études auxquelles ils n'ont pas donné de suite. Le chiffre des défaillants ne nous est connu que pour les études médicales ; il s'élevait alors à 2,383 élèves ayant interrompu leurs cours depuis 2 à 10 ans et même plus. L'étude du droit a certainement sa part d'un tel abandon ; si nous acceptons ce déficit inconnu, comme compensant la plus value dans les inscriptions des dernières années, en retranchant les 2,383 élèves en médecine qui ont délaissé leurs études, du total général des Facultés françaises, s'élevant à

11,239 élèves, il nous restera 9,856 étudiants pour toutes les Facultés réunies.

On peut donc affirmer que la France compte à peine 10,000 étudiants sérieux dans l'enseignement supérieur, et que c'est, tout au plus, le nombre maximum d'élèves que les divers établissements chargés de distribuer les études supérieures auront à se partager.

La répartition des 11,239 étudiants, d'après la nature de leurs études, se fait à peu près dans les proportions suivantes :

1	étudiant	pour	la Théologie ;
2 1/2	»	»	les Sciences ;
3 1/2	»	»	les Lettres ;
132	»	»	le Droit ;
164	»	»	la Médecine ;

Toutefois, nous devons faire remarquer que les études supérieures des séminaires ne rentrent pas dans cette statistique, comprenant seulement les inscriptions prises dans les Facultés de l'Etat, en vue de l'obtention des grades.

Il est encore un fait qui doit attirer notre attention : c'est que les 46 Facultés disséminées en province, prises en bloc, reçoivent 1 élève, contre 2 1/2 s'inscrivant dans les 5 Facultés de Paris. En d'autres termes, tandis qu'une Faculté provinciale reçoit 1 élève, une Faculté parisienne en accueille 25. — Qui pourrait affirmer qu'une disproportion analogue ne frappera pas les Universités libres en général ?

Quoi qu'il en soit de ces prévisions statistiques, le chiffre des élèves demandant l'enseignement supérieur, tout en restant soumis à des fluctuations que nous ne saurions prévoir, ne s'élèvera que lentement, sauf, peut-être, en ce qui concerne les sciences, l'industrie exigeant tous les jours un fonds plus sérieux de connaissances théoriques.

Voyons maintenant les conditions matérielles de l'enseignement dans une Université complète :

Des amphithéâtres pour les cours, des bibliothèques et le personnel enseignant des professeurs et des répétiteurs, suffisent aux Facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. Il ne saurait en être de même pour les Facultés des Sciences et de Médecine qui exigent des études pratiques. Pour ces dernières, il faudra créer des laboratoires d'enseignement et de recherches, des collections nombreuses, des jardins botaniques, des hôpitaux, etc., annexes indispensables de l'enseignement théorique, sans

lesquelles celui-ci reste infructueux. Or l'établissement matériel des travaux pratiques d'une Université absorbera des capitaux considérables, tant pour l'installation que pour l'entretien ; c'est par millions que se chiffreront des dépenses qui ne seront certainement pas récupérées, à beaucoup près, par les inscriptions des élèves.

Dans ces conditions, multiplier les centres d'études, dès le début, serait commettre une faute et aurait le grave inconvénient de disséminer des forces qu'il est si avantageux de grouper. Et d'ailleurs, si les catholiques, comprenant fort bien la haute importance de l'œuvre de régénération intellectuelle et morale qu'ils veulent tenter, s'imposent des sacrifices, il ne faudrait pas soumettre les fondateurs de nos Universités à une trop rude épreuve ni supposer leurs ressources inépuisables.

Nous conclurons en disant que le nombre limité d'élèves que fournit la France, d'une part, que les capitaux considérables exigés pour les fondations universitaires, d'autre part, permettent de fixer à cinq ou six Universités complètes, tout au plus, le nombre de ces établissements nécessaires au pays ; l'avenir nous dira sûrement dans quelle mesure ils devront être développés ou multipliés. Actuellement, une seule Université à l'organisation puissante, à l'installation matérielle favorisant, non seulement les études, mais encore les travaux scientifiques originaux, ferait une plus prompte justice des récriminations intéressées, des préjugés soigneusement entretenus par l'esprit de parti, contre les catholiques, que plusieurs centres scientifiques se partageant un personnel nécessairement limité dès le début.

Un éclatant succès dans l'enseignement, quelques découvertes intéressant le développement de la science, détruiraient à jamais les préventions aveugles. Et si l'urgence des fondations d'Universités Catholiques nous est suffisamment démontrée, rappelons-nous, toutefois, que les institutions durables ne peuvent s'élaborer que lentement, que leurs assises puissantes sont l'œuvre du temps, de l'expérience et d'une persévérante énergie.

Le recrutement du personnel enseignant est une œuvre délicate et cependant il faudra, tout d'abord, improviser ce personnel, par des choix plus ou moins heureux. Les professeurs ont le devoir de maintenir, d'élever le niveau de l'enseignement suivant les besoins de la science, mais, quelle que soit leur bonne volonté, en général, ils n'y réussissent pas sans stimulant. Il n'y a qu'un moyen d'exciter chez eux l'émulation : c'est de leur susciter une concurrence.

En vain objecterait-on que l'inamovibilité professorale ne sera pas

admise, par conséquent, que le professeur aura tout intérêt à se trouver constamment à la hauteur de sa mission. Mais des vacances, plus ou moins prévues,se produiront en un temps donné; où trouver des hommes ayant l'expérience acquise? Le professorat n'exige-t-il pas des aptitudes spéciales, une espèce d'apprentissage?

Ces difficultés, plus ou moins prochaines, seraient facilement éludées par le concours des professeurs libres.

A côté de leurs professeurs titulaires, jouissant de certains priviléges, que les Universités catholiques fassent une place aux professeurs indépendants, comme cela se pratique dans les Universités allemandes et le problème sera résolu. Il suffirait d'offrir à ces professeurs, qui deviendraient de précieux auxiliaires, un traitement fixe peu élevé, accru d'un supplément proportionnel au nombre d'élèves inscrits à leurs cours. Du même coup, on aurait créé une concurrence salutaire aux professeurs en titre, en même temps qu'une pépinière pour le recrutement de ces derniers.

Cette institution de professeurs indépendants, ayant accepté, à l'avance, certaines obligations en harmonie avec les constitutions des Universités auxquelles il seraient attachés, nous semble de nature à donner à l'enseignement supérieur les avantages que l'Etat s'est inutilement ingénié à trouver dans un arsenal de circulaires et d'instructions ministérielles contradictoires, toujours faciles à éluder.

Telles sont les considérations générales, relatives au personnel enseignant, sur lesquelles nous désirons appeler l'attention des fondateurs des Universités catholiques, bien que nous ayons l'intime persuasion qu'ils sauront éviter les errements qui entraînent la décadence des études. L'Université de l'Etat leur offre, d'ailleurs, non des exemples à suivre, mais le plus remarquable ensemble de mesures routinières et de vices organiques qui se puisse imaginer; l'enseignement officiel est le phare éclairant d'une vive lumière presque tous les écueils qu'ils pourraient rencontrer dans leur route.

Nous croyons inutile d'insister sur le régime disciplinaire qui régularise et assure le fonctionnement des Universités. Lesréglements édictés par la sagesse et l'expérience la plus autorisée, sauront habilement concilier, avec les exigences de l'étude, la liberté nécessaire à des jeunes gens qui visent des professions où la dignité, l'esprit d'initiative et la haute moralité, sont des qualités à tout instant indispensables.

Toutefois, il sera nécessaire d'astreindre les élèves à suivre les travaux pour lesquels ils seront inscrits, de veiller à ce qu'ils ne mettent aucune négligence dans leurs études. De temps en temps, il faudra s'assurer de leurs progrès afin de les diriger individuellement, s'il y a lieu, pour les amener ainsi à recevoir une solide instruction. En distribuant quelques récompenses, habilement menagées, consistant en livres, médailles, exonération partielle ou totale des frais d'études, on provoquera une émulation salutaire, qu'il sera toujours facile d'entretenir.

Il nous reste, maintenant, à parler de l'organisation de l'enseignement scientifique et médical, mais, avant d'entrer dans cet examen, il convient de se faire une idée du champ d'études que les Facultés des sciences et de médecine auront à explorer.

2. — Les études scientifiques.

Les Facultés des sciences forment des professeurs, des savants, aptes aux recherches originales et fournissent des moyens d'études à ceux qui, plus tard, voudraient se consacrer aux applications des sciences théoriques.

Le résultat des études est constaté par les grades que les Facultés confèrent; ces grades sont au nombre de trois : le baccalauréat, la licence et le doctorat.

Le baccalauréat ès-sciences, exigé pour l'inscription régulière de l'élève dans les Facultés, est la simple constatation d'études comprises dans l'enseignement secondaire. Nous n'avons donc pas à nous en occuper, tout étudiant d'une Faculté, étant supposé connaître les matières du programme scientifique demandées au bachelier (1).

Mais, si les connaissances exigées pour l'obtention du baccalauréat sont élémentaires, il n'en est pas de même pour la licence; celle-ci comprend les sciences, dans leur généralité et dans leurs détails, théoriques ou pratiques. Le licencié, en outre, doit être au courant des découvertes les plus récentes.

(1) Nous devons, toutefois, faire remarquer une singulière contradiction dans la loi sur l'enseignement supérieur.

Tandis que les Universités libres pourront former des licenciés, des docteurs, et leur conférer les grades par un jury mixte; ces mêmes Universités libres ne pourront apprécier l'aptitude au baccalauréat, dont les programmes sont bien moins élevés, bien moins étendus. Ce dernier examen est expressément réservé à l'Université de l'Etat, en dépit de l'axiome : qui peut le *plus*, peut le *moins*.

Il faut savoir, en outre, que nous avons deux baccalauréats scientifiques : le bacca-

Il y a trois licences ès-sciences, correspondant à trois doctorats; elles comprennent dans leurs programmes :

1° — *Licence ès-sciences mathématiques :*

L'Algèbre, la Trigonométrie, la Géométrie analytique, la Géométrie descriptive, le Calcul différentiel et intégral, la Mécanique expérimentale et rationnelle, l'Astronomie.

2° — *Licence ès-sciences physiques.*

La Physique, la Chimie minérale, la Chimie organique, végétale et animale, la Minéralogie.

3° — *Licence ès-sciences naturelles :*

La Minéralogie, la Géologie, la Morphologie générale et comparée, végétale et animale, la Physiologie et les diverses branches de la Botanique et de la Zoologie.

L'examen, pour chacune des trois licences ès-sciences, se divise en épreuves écrites, pour lesquelles il est accordé quatre heures; en épreuves pratiques, également d'une durée de quatre heures; enfin d'épreuves orales durant une heure et demie.

Ces examens offrent beaucoup de difficultés. Si les épreuves pratiques sont généralement faibles, il faut dire aussi qu'elles sont choisies de telle façon que le candidat est obligé de donner des preuves très-sérieuses de capacité. Dans l'esprit des rédacteurs des programmes, le licencié

lauréat ès-sciences *complet*, ainsi nommé, sans doute, parce qu'il n'exige pas la moindre connaissance en géologie, en botanique, en zoologie et le baccalauréat ès-sciences *restreint*, parce qu'au contraire, son obtention est subordonnée à l'étude d'un programme tout à fait rudimentaire et nul de ces sciences, il est vrai, mais un peu diminué, dans la partie mathématique. Cette phraséologie absurde, témoignant d'une ignorance profonde de la valeur des mots de la langue française, nous fait immédiatement reconnaître l'esprit de l'enseignement officiel.

Sans entrer dans l'examen des programmes du baccalauréat ès-sciences, nous pouvons dire qu'ils ont besoin d'être entièrement remaniés. Il serait si simple, si utile, de faire un *baccalauréat ès-sciences mathématiques*, avec un *minimum* de sciences naturelles; puis, un *baccalauréat ès-sciences naturelles*, avec un *minimum* de mathématiques, que nous sommes bien assuré de ne jamais voir germer cette idée dans les régions supérieures de l'Université de France que l'Europe, certes, ne nous envie nullement.

C'est le baccalauréat ès-sciences *complet* qui est exigé pour l'inscription dans les Facultés des sciences; le *restreint* est spécial aux études médicales.

doit si bien posséder l'enseignement des Facultés des sciences qu'on ne lui demande plus d'inscriptions aux cours, pour l'obtention du doctorat.

Les thèses de doctorat ès-sciences naturelles, celles de doctorat ès-sciences physiques, doivent renfermer des résultats nouveaux, c'est-à-dire faire avancer la science sur un point quelconque, pour être admises à discussion; mais il n'en est pas de même pour le doctorat ès-sciences mathématiques. Pourquoi, dans cet ordre d'études, l'Université de France se montre-t-elle moins exigeante? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, une thèse mathématique, ne contenant aucun résultat nouveau, est admise à discussion, pourvu qu'elle roule sur un sujet d'analyse appliquée à la mécanique rationnelle, ou à la mécanique des corps célestes; dans tous les cas, le sujet doit être traité avec le plus complet développement didactique et historique. Mais, évidemment, il y a là une facilité, pour l'obtention du grade de docteur ès-sciences mathématiques, qui n'existe pas dans l'ordre des sciences physiques et naturelles.

Nous devons ajouter que les élèves de l'Ecole des Hautes-Etudes peuvent être faits docteurs, sans subir l'examen de la licence. C'est le Conseil de l'Ecole, composé de notabilité, scientifiques, qui est appelé à statuer sur l'apportunité de cette faveur, et qui décide si le candidat peut être admis à la soutenance d'une thèse.

3. — Les études médicales.

Les Facultés de médecine confèrent des diplômes permettant la pratique de l'art aux docteurs en médecine et en chirurgie, aux officiers de santé et aux sages-femmes. Il est interdit aux officiers de santé de faire de grandes opérations sans l'assistance d'un docteur; quant aux sages-femmes, elles doivent limiter leur pratique aux accouchements (1).

(1) — Il y aurait beaucoup à dire sur l'institution vicieuse des officiers de santé, presque toujours au-dessous de leur mission; sur celle des sages-femmes, dont l'ignorance est réellem nt calamiteuse; ce serait aussi le cas de parler des femmes-docteurs qui, peut-être, joueront un certain rôle dans un avenir peu éloigné. Mais, un semblable examen, qui devrait s'étendre aux pharmaciens, aux herboristes et au service de santé militaire et naval, pour embrasser le personnel chargé de la pratique médicale relative à l'homme, nous entraînerait dans des développements trop considérables. Nous bornerons ce travail aux études faites en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine et en chirurgie.

Ajoutons, toutefois, que Lyon et Bordeaux devant créer des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie, il serait à désirer que les organisateurs des Universités catholiques pussent prévoir. dès à présent, l'annexion ultérieure des études pharmaceutiques à leurs Facultés de Médecine. Quoi qu'il en soit, il est urgent d'instituer ces dernières dans le plus bref délai.

Tout d'abord, nous devons dire que le doctorat en médecine n'est pas l'équivalent du doctorat ès-sciences ou en droit. Il correspond, à peine, à la licence ès-sciences, comme valeur scientifique.

Cependant, de sérieuses études médicales exigent beaucoup de temps et offrent de grandes difficultés. Réglementairement, elles pourraient être terminées en quatre années ; mais, en moyenne, elles demandent à peu près six ans. L'élève doit prendre 16 inscriptions trimestrielles, produire le diplôme de bachelier ès-lettres, en demandant la première inscription, et celui de bachelier ès-sciences restreint à la troisième. Il doit faire un stage de deux années dans les hôpitaux, à partir de la 8e inscription jusqu'à la 16e inclusivement ; enfin, il doit subir trois examens de fin d'année, cinq examens de doctorat et couronner le tout par la soutenance d'une thèse imprimée, sur un point quelconque de la science médicale.

Total, neuf épreuves nécessaires à l'obtention du grade de docteur en médecine, épreuves qui ont paru garantir suffisamment la capacité de l'homme tenant entre ses mains la vie de ses semblables, et devenant parfois le dépositaire de confidences intéressant l'honneur des familles.

Cependant il existe un deuxième grade : le doctorat en chirurgie, que tout médecin peut acquérir. Mais il est bien oublié, hélas ! puisqu'en dix ans, la Faculté de médecine de Paris n'a été appelée à le conférer que trois fois ! Et c'est, peut-être, le seul grade de la profession médicale subordonné à de sérieuses épreuves, pour lesquelles le candidat est tenu de montrer un savoir pratique réel. Serait-ce le motif qui fait dédaigner le doctorat en chirurgie par nos praticiens ?

Quoi qu'il en soit, pour être docteur en chirurgie il faut posséder le titre de docteur en médecine, subir à nouveau le cinquième examen de doctorat, qui doit porter, cette fois, sur la clinique chirurgicale et la médecine opératoire, et soutenir une nouvelle thèse sur un sujet purement chirurgical.

Pour devenir docteur en médecine, l'étudiant doit s'assimiler successivement quatorze sciences, dont quelques-unes comportent des développements spéciaux très-étendus.

Voici l'ensemble de ces études dans leur généralité :

Physique, Chimie, Botanique et Zoologie médicales ;
Anatomie et Physiologie humaines, Pathologie, Clinique ;
Opérations chirurgicales, Thérapeutique, Pharmacologie ;
Hygiène, Médecine légale, Accouchements.

Nous ne répèterons pas ce que nous avons dit au sujet des études

médicales et des examens, auxquels les professeurs-examinateurs peuvent toujours donner une valeur probatoire réelle. L'élève en médecine peut commencer ses études à 17 ans ; mais des causes diverses, dont la principale, peut-être, est l'absence de discipline dans les Facultés de l'Etat, ne permettent guère de terminer avant 25 ans, en moyenne, des études qui exigent, pour la plupart des élèves, six ans de scolarité.

Si nous prenons en considération la responsabilité morale inhérente à la pratique de l'art de guérir, le tact, la délicatesse, dont tout médecin devrait être doué au suprême degré, une certaine lenteur dans les études nous paraît un bien. Les connaissances scientifiques peuvent s'assimiler plus ou moins rapidement ; mais l'expérience, la rectitude dans les idées et la maturité du jugement ne s'acquièrent qu'en avançant dans la vie.

Nous partageons l'opinion de ceux qui voudraient que la libre pratique médicale fût subordonnée à des épreuves professionnelles longues et rigoureuses ; ce serait introniser, de fait, un certain âge dans l'exercice d'une mission humanitaire, dont la dignité morale est comprise, respectée de tous, même quand les nations affolées se ruent l'une sur l'autre, pour s'égorger sans pitié ni merci.

4. — Des méthodes dans l'enseignement scientifique et médical.

Les modes actuels d'enseignement sont multiples : théorique et pratique ; ils doivent être employés simultanément dans les études scientifiques et médicales pour donner de bons résultats.

Or les sciences en général, ou pures ou appliquées, ont des connexions tellement intimes que leurs méthodes d'enseignement, presque similaires, peuvent se diviser en quatre sections :

A. — Exposition orale ;
B. — Démonstrations pratiques pour appuyer cette exposition ;
C. — Textes pour revoir ou développer les leçons orales ;
D. — Expériences de contrôle et de recherches pour les travaux originaux avançant la science.

Un examen rapide de ces divers modes d'enseignement et de leurs caractères n'est pas sans opportunité.

A. — *Exposition orale.*

Nous n'entreprendons pas une énumération banale du nombre de cours à instituer dans les Universités catholiques ; nous dirons seulement que toute Faculté libre doit posséder un nombre de chaires égal à celui de la

Faculté de l'Etat qui en compte le moins, dans le même ordre d'études. Ainsi le veut la loi.

Mais il ne suffira certainement pas de se conformer strictement aux prescriptions légales, pour créer un bon enseignement oral ; il sera nécessaire, surtout, de distribuer les cours de manière à bien représenter l'ensemble de la science et les développements spéciaux qu'elle comporte, c'est-à-dire équilibrer et coordonner l'enseignement.

Pour atteindre ce but, il faudra créer des chaires qui n'existent pas dans les Facultés de l'Etat ; nous pouvons citer en exemple : la physiologie générale et l'anthropologie, professées au Muséum d'Histoire naturelle et non représentées à la Faculté des sciences de Paris. Mais, comme les organisateurs des Universités catholiques ont parfaitement compris et déjà appliqué ce principe, nous croyons inutile de le développer.

Les leçons d'un cours servent à relier les idées, à généraliser la connaissance des faits et à démontrer leurs connexions. Le professeur doit exposer les méthodes fécondes qui ont servi de moyens d'investigation aux inventeurs, aux savants, et les comparer pour en discuter les résultats.

La seule différence entre le livre classique et la leçon orale consiste en ce que, dans cette dernière, le professeur peut reprendre successivement la même idée sous diverses formes, parfois spontanément improvisées. Les leçons, en outre, sont appuyées d'expériences exécutées sous les yeux de l'élève, de figures sur lesquelles le professeur poursuit sa démonstration, l'éclairant, s'il y a lieu, par des dessins rapidement tracés au tableau, par des schémas, par des symboles qui donnent une forme aux idées.

La leçon, en un mot, est un livre où se trouve le mouvement et la vie ; tantôt elle surprend, tantôt elle provoque l'attention de l'auditeur ; enfin, elle le séduit et l'entraîne à méditer sur les doctrines constituant la science.

Néanmoins ces leçons magistrales ne sont pas toujours suffisantes. Il est bon de charger des répétiteurs de s'assurer que les élèves profitent réellement des cours qu'ils ont suivis ; de les guider dans la rédaction de leurs cahiers ; d'expliquer et de compléter les parties de la leçon que l'élève n'a pas bien comprises.

Le meilleur parti à tirer de la leçon orale, pour l'élève, c'est de prendre, sur la rapide improvisation du maître, des notes brèves, sobres, pour les rédiger ensuite à tête reposée. Cet exercice apprend à manier la langue et facilite les épreuves écrites des concours et des examens.

Il est une pratique usitée, parmi les étudiants sérieux, qui présente de grands avantages : c'est de se grouper, pour se répéter simultanément les leçons qu'ils ont bien étudiées à l'avance. Cet enseignement mutuel leur apprend à s'exprimer correctement ; ajoutons qu'il est une excellente préparation aux épreuves orales qu'ils devront subir plus tard.

B. — *Démonstrations pratiques.*

Mais l'enseignement exclusivement oral ne suffit plus, de nos jours, pour acquérir des connaissances réellement scientifiques. Toutefois, comme une discussion relative à la supériorité de la théorie sur la pratique, ou réciproquement, serait oiseuse, et que les temps ne sont plus où l'on pouvait sérieusement se poser ces questions, nous nous bornerons à caractériser l'enseignement pratique.

Un enseignement scientifique, exclusivement théorique, ne s'adresse qu'à la mémoire, trop souvent fugitive, et ne laisse d'empreinte efficace qu'en s'appuyant sur des faits bien compris, ayant une signification révélatrice. D'autre part, l'enseignement pratique exclusif serait simplement un recueil de faits sans liaison. Or, c'est la coordination de ces faits en théorie qui constitue la science.

Est-il possible de se faire une idée exacte de la structure et des fonctions du cœur, ou même du jeu d'une articulation animale, quelque simple qu'elle soit, sans l'avoir examinée, le scalpel à la main ? Peut-on distinguer et apprécier la trame des tissus animaux et végétaux, la structure d'une roche, sans recourir au microscope ? Le chimiste, le physicien, peuvent-ils se passer de manipuler la matière pour en connaître les combinaisons ou pour dévoiler les forces qui la régissent ? Peut-on aborder les moindres applications de ces forces sans les appareils ou les machines permettant de placer cette même matière dans des conditions qui révèlent à nos sens les phénomènes que la science doit interpréter ?

Evidemment non.

Et combien ceci est encore vrai, tant pour l'astronome qui doit manier les instruments les plus délicats, dans l'examen des phénomènes célestes, et suivre par l'oculaire du télescope les diverses phases des observations qu'il est appelé à discuter, que pour le mécanicien qui a besoin de se rendre parfaitement compte des organes et des mouvements du moteur qu'il doit mettre en œuvre.

Sans expérience et sans pratique, les savants, comme les élèves, tombent infailliblement, en partant de principes vrais, dans des théories ou des applications erronées ; les plus grands génies, eux-mêmes, peuvent

être cités en exemple. Les conceptions inexactes ou fausses sont toujours infructueuses, car la Nature n'est pas l'esclave théorique de l'homme ; et celui-ci, surtout en science, doit se rappeler sans cesse le rigoureux et irrévocable arrêt des temps antiques : *In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es.*

Généralement, on ignore combien l'enfant est doué d'un remarquable esprit d'observation. Non qu'il en comprenne l'importance philosophique, mais instinctivement et mû par la curiosité irréfléchie. Donnez-lui un jouet, il le brise pour en voir le *Deus ex machina* ; il veut toucher, se rendre compte par tous les sens (1).

Un savant naturaliste, M. Alphonse de Candolle, après avoir constaté combien cette aptitude pour l'observation est générale et fortement accusée dans le jeune âge, ajoute :

« Que fait-on dans les écoles pour développer cette précieuse faculté ? A peu près rien. Que fait-on, au contraire, pour l'entraver, l'éteindre, la subordonner à d'autres facultés ? Enormément.

« Pour le prouver, j'invoque le témoignage de ceux qui, comme moi, ont enseigné les sciences naturelles à des jeunes gens de 18 à 20 ans. Ils diront, comme moi, combien il est fréquent de voir de bons élèves, quelquefois les meilleurs pour l'ensemble des études, qui ne savent pas remarquer les choses les plus visibles dans un objet matériel. Pour en bien juger, il faut demander à l'un d'eux de décrire une plante de vive voix. J'en ai connu qui ne regardaient pas même l'échantillon mis entre leurs mains. Ils cherchaient dans leur tête, et rappelés à l'observation, ne savaient pas voir si les feuilles étaient en face les unes des autres ou à des hauteurs différentes le long de la tige. A cinq ou six ans, ils auraient peut-être mieux vu ! Mais pendant nombre d'années, on les avait occupés uniquement de choses abstraites ou internes, et ils en étaient arrivés à oublier l'observation. »

Quel est le professeur ou l'examinateur qui voudrait infirmer l'observation de M. de Candolle ? Plus d'une fois, nous avons été le témoin de faits analogues : l'élève auquel on demandait de décrire la position d'un os, par exemple, prenait celui-ci d'une main et . . . . . levait les yeux au plafond, pour trouver une réponse dans sa mémoire !

(1) Un de nos dessinateurs en vogue a parfaitement rendu cette faculté instinctive par un mot féroce, s'il n'était bien naïf. A un tout jeune enfant, auquel on présente une petite sœur qui vient de naître, il fait répondre : « Donne donc, que je l'ouvre, pour voir ce qu'il y a dedans. »

Malheureusement, les études primaires et secondaires, point de départ de l'enseignement supérieur, ne seront pas réformées dans leurs méthodes, de bien longtemps encore. Il faudra donc ramener les élèves des Facultés des sciences et de médecine à l'esprit d'observation indispensable pour l'étude fructueuse des sciences pures ou appliquées, ce qui est complètement impossible en dehors de l'institution des laboratoires et des hôpitaux, dans lesquels se distribue l'enseignement pratique.

Deux éléments composent un laboratoire : le personnel des démonstrateurs, chargé de guider les élèves et les instruments, les appareils, les collections.

Il faut dire, d'abord, que les travaux pratiques exigent la plus entière liberté et ne peuvent être assujettis à aucun programme. Le chef du laboratoire, le démonstrateur, dirigeant individuellement chaque élève, doivent rester seuls juges responsables et seuls appréciateurs des moyens à employer. Leur tâche, ingrate et pénible, demande beaucoup de travail, de méthode et d'abnégation.

Quant aux études pratiques, elles doivent s'entendre dans le sens le plus élevé, en tant que le travail des yeux et des mains est nécessaire, pour affermir et étendre les conceptions les plus hautes ou les plus délicates de l'esprit scientifique. Toutes les sciences ont besoin de semblables études ; même pour l'analyse mathématique pure, les élèves doivent être dirigés et soutenus dans leurs travaux par des conférences, des interrogations et des conseils. Il faut, en outre, leur donner l'habitude de se tenir constamment au courant des progrès les plus récemment accomplis, soit en France, soit à l'étranger.

Tandis que, pour les mathématiques, des modèles de machines et de leurs organes suffisent aux démonstrations, l'astronomie exige : un observatoire pour exercer les élèves au maniement des cercles méridiens, des théodolites, du sextant, enfin un apprentissage complet de toutes les opérations géodésiques (1).

(1) Un membre de l'Institut, M. Resal, ingénieur des mines, professeur à l'Ecole Polytechnique et membre du comité d'artillerie, nous affirme que les Facultés de l'Etat sont insuffisamment outillées pour donner l'enseignement pratique des mathématiques. Sauf dans les anciennes Facultés de province qui ont pu, avec le temps, acquérir des collections do machines, comme Besançon, où ce savant a professé la Mécanique, les moyens d'études font défaut ; d'ailleurs la Province manque d'observatoires. Il est à remarquer, en outre, que la Faculté des sciences de Paris ne demande pas d'épreuves pratiques pour la licence ès-sciences mathématiques ! — Mais, nous croyons inutile d'insister sur l'exigibilité de ces épreuves ; les catholiques voulant, avant tout, donner un bon enseignemont, comprendront combien il serait pernicieux, u r ce point comme sur bien d'autres, d'imitor l'Universite de France.

La détermination des constantes, la vérification des lois physiques, la préparation des composés minéraux et organiques, la purification des produits destinés à servir de réactifs, l'analyse chimique et les dosages principaux, tels sont les travaux pratiques du physicien et du chimiste. Il faut y joindre l'étude des procédés usités dans l'industrie.

Pour les sciences naturelles, le champ des investigations est encore plus vaste; les dissections et les observations microscopiques, communes à ces sciences, doivent être suivies de vérifications plus spéciales :

En géologie, c'est l'emploi du chalumeau et du goniomètre appliqués à la détermination des espèces minérales ; il faut apprendre à reconnaître une roche par sa texture et les fossiles qui la caractérisent, tracer des coupes de terrains, des cartes, etc.

En botanique et en zoologie, l'élève doit disséquer et disséquer encore; comparer les divers tissus et organes végétaux et animaux ; se rendre parfaitement maître des modes d'observation et d'expérimentation physiologique ; étudier le développement des êtres ; enfin appliquer les données de la science aux problèmes agronomiques et zootechniques.

A cette longue énumération de travaux pratiques, il faut ajouter :

Des visites aux usines et aux ateliers, tant pour se rendre compte des rouages des machines et en lever dessin, que pour connaître les procédés de préparation des produits industriels ; des excursions géologiques, botaniques et zoologiques, pour la reconnaissance des terrains, des gisements, de l'habitat des végétaux et des animaux ; enfin, des visites prolongées aux stations zoologiques des bords de la mer, pour étudier le développement de la faune marine et en observer les mœurs.

Comme délassement, dans ces travaux multiples, l'étudiant doit encore parcourir : les collections de machines et de produits industriels ; les jardins botaniques, les serres et fréquenter assidument les nombreux musées d'histoire naturelle.

Voici les institutions indispensables à l'enseignement pratique d'une Faculté des sciences :

Une collection de modèles de machines, — un observatoire d'astronomie et de météorologie, — des laboratoires de physique, — de chimie, — de minéralogie et géologie, — de botanique, – d'anatomie comparée, — de physiologie, — une station zoologique au bord de la mer.

En tout, *neuf laboratoires*, pour l'installation desquels il faut, surtout, prendre les conseils du professeur compétent et joindre, à ces laboratoires, des collections, des jardins, des serres et des aquariums.

Passons à l'enseignement médical.

La médecine est à la fois une science et un art. Comme science, elle étudie les phénomènes morbides pour en découvrir les lois ; comme art, elle observe les malades dans le but de les soulager ou de les guérir.

La science médicale et l'art du médecin se pénètrent si complètement, que sans l'art la science n'existe que de nom et qu'à son tour la science est indispensable à l'art. En médecine, les plus humbles constatations, comme les généralisations les plus osées, doivent converger vers l'application, c'est-à-dire vers la guérison ou le soulagement de l'homme qui souffre.

Toutefois, il est inutile d'insister sur ces connexions réciproques et de répéter ce que nous avons dit de l'enseignement pratique dans les sciences, les principes que nous avons précédemment développés s'appliquant, plus rigoureusement encore, à l'étude de la médecine.

L'enseignement médical, qui doit être essentiellement pratique, peut être envisagé dans ses trois phases principales :

Etudes préparatoires ; étude de la science ; étude de l'art.

Sous le nom d'études préparatoires, nous grouperons : la Physique, la Chimie, la Botanique, la Zoologie, l'Anatomie et la Physiologie.

L'élève doit débuter par l'étude de ces sciences, que l'on pourrait croire en dehors de l'enseignement médical proprement dit, parce qu'elles sont les assises fondamentales de l'art de guérir. Il ne faut pas oublier que, dans sa carrière professionnelle, le médecin est constamment appelé à s'éclairer des principes établis par les Sciences de la Nature et de la connaissance des lois qui régissent la matière et les êtres vivants.

Cette partie de l'enseignement médical permettra de réaliser de sérieuses économies dans les institutions universitaires, si l'on réunit les Facultés des Sciences et de Médecine ; les laboratoires d'enseignement pour la Physique, la Chimie, la Botanique, la Zoologie et la Physiologie pouvant servir aux élèves des deux facultés. Mais il ne saurait en être de même pour l'anatomie.

Tandis que l'Anatomie comparée, ou plutôt la Morphologie générale et comparée, se trouve la science de prédilection du naturaliste, le médecin a spécialement besoin d'une connaissance complète et minutieuse de l'anatomie humaine. Il doit être parfaitement exercé aux dissections, à l'observation de la texture des tissus constituant les organes de l'homme ; ce sont d'ailleurs les seuls modes d'enseignement sérieux pour l'anatomie et l'histologie.

L'étudiant en médecine pourra donc poursuivre ses travaux pratiques de sciences naturelles dans une Faculté des Sciences, mais il lui faut des laboratoires spéciaux d'anatomie et d'histologie humaines.

Ces études préparatoires faites, l'élève est en mesure d'aborder fructueusement la sience médicale proprement dite.

La Pathologie lui dévoile les lésions des organes et des tissus, ainsi que les changements survenus dans les fonctions de l'organisme. Chaque pas, dans cet ordre nouveau d'investigation, doit être fait le scalpel à la main, l'œil au microscope; il doit être éclairé par les procédés de la chimie.

Si l'autopsie apprend à reconnaître le siége des altérations morbides et leurs caractères, le microscope, pénétrant dans la texture des tissus organisés, permet de saisir les diverses phases de ces altérations, de rechercher leur origine et les périodes les moins apparentes de leur développement; enfin la chimie donne la composition de ces mêmes tissus et celle des liquides qu'ils renferment.

Deux sciences, toutes récentes, impriment à la Pathologie une direction nouvelle :

L'Histologie pathologique se demande quelle est la limite précise qui sépare le tissu sain du tissu en voie d'altération ? Quelle est cette frontière indécise où l'état normal confine à l'état morbide commençant.

Mais un état pathologique quelconque entraîne-t-il une modification dans la constitution des tissus ? C'est ici que la Chimie biologique intervient. Elle compare les matériaux de l'organisme sain et malade; elle nous apprend à reconnaître les moindres altérations qualitatives ou quantitatives des tissus et des liquides vivants, par des recherches où la conception ingénieuse des procédés vient s'ajouter à l'exquise délicatesse des manipulations.

La Pathologie, ainsi comprise, ne peut manquer de conduire à une intelligence plus complète de la maladie, de ses causes, de ses effets, par conséquent à une intervention plus rationnelle de l'art médical.

Aux salles d'autopsie, il sera donc indispensable d'annexer des laboratoires d'Histologie pathologique et de Chimie biologique.

Jusqu'ici les études médicales n'ont porté que sur la matière anorganique, sur les corps organisés privés de vie, ou sur le cadavre. Maintenant l'homme vivant lui-même deviendra le sujet des études; l'enseignement pratique va se donner sur le malade : le laboratoire, c'est l'hôpital.

Quoi qu'il fasse, le médecin ne parvient pas à abstraire le savant de l'homme et, chez lui, le souci du malade à soigner se mêle toujours à la contemplation de la maladie. Tel est le caractère du rôle social et humanitaire si élevé que le médecin est appelé à remplir dans l'exercice de l'art médical. Cet art se résume dans le diagnostic sous sa triple forme : anatomo-physiologique, nosologique et thérapeutique ou opératoire.

Le diagnostic reconnaît la maladie par des procédés inoffensifs, procédés qui tendent à devenir presqu'aussi sûrs que ceux mis en usage par l'anatomie elle-même. L'auscultation, la percussion, la mensuration, le palper, le toucher viennent aider l'œil et rendre compte au clinicien du degré de perméabilité, de densité, d'élasticité des organes, ainsi que de l'étendue et de la profondeur des tissus morbides.

L'œil, l'oreille, le tact,tels sont les sens employés pour scruter les tissus vivants et donner une sorte de diaphanéité à l'organisme, l'idéal de tous les cliniciens. Des intruments ingénieux sont venus ajouter à la puissance d'investigation des sens : les spéculums, l'ophthalmoscope, le laryngoscope, le microscope, le stéthoscope, le sphygmographe, les appareils électriques et les réactifs chimiques sont journellement employés dans le diagnostic. Grâce à ces instruments et aux procédés physiques ou chimiques, le clinicien constate des faits qui remplacent avantageusement l'induction ou qui viennent heureusement la favoriser.

Comprend-on maintenant combien l'enseignement pratique est indispensable au médecin ? Il lui faut une dextérité manuelle qu'il est impossible d'acquérir sans un exercice assidu et ses sens, au début, ont besoin d'être guidés et formés à recueillir les indices les plus fugaces, qui sont quelquefois les symptômes les plus caractéristiques d'une affection morbide.

La maladie reconnue, le clinicien se demande quelles sont ses causes ? Quelle sera sa marche naturelle, son évolution ? Si elle disparaîtra sous l'influence des ressources de l'organisme, ou bien s'il doit intervenir, dans quelles limites et par quels moyens ?

La thérapeutique ou l'opération, telle est la dernière phase de ce combat contre la maladie.

Ici se placent l'art de formuler, de préparer, d'administrer les médicaments ; les manœuvres et les opérations chirurgicales, les pansements, l'application des bandages et des appareils ; enfin l'observation des effets produits par la médication, entraînant la modification du traitement médical ou chirurgical, suivant les indications symptômatiques et causales.

En France, l'enseignement pratique de la Clinique est peut-être le plus négligé de tous. Il y a donc lieu d'insister, sur les conditions dans lesquelles il nous paraît devoir être établi.

Pour être essentiellement pratique, l'enseignement ne doit se donner qu'en présence du malade et avoir constamment pour objet le malade. Il y aurait quelque avantage, il nous semble, à instituer deux cours de clinique, tant pour la médecine que pour la chirurgie : un cours élémentaire pour les commençants et un second cours, plus élevé, pour les étudiants ayant déjà quelque instruction. Les commençants seraient de simples spectateurs dans les cliniques, tandis que les vétérans devraient prendre une part directe au traitement des malades.

Sous la direction du professeur ou d'un chef de clinique, l'élève devrait être appelé à interroger le malade à haute voix. Il devrait se livrer à une exploration méthodique complète, résumer les résultats de son examen, enfin, porter un diagnostic qui serait discuté ou redressé par le professeur ou le chef de clinique. Symptômes, causes de la maladie, traitement, il devrait exposer tous les motifs qui l'amènent à formuler une médication; à partir de ce moment, il serait tenu d'observer le malade avec assiduité et de présenter une histoire complète et précise de la marche suivie par la maladie, ainsi que des effets produits par les remèdes.

Dans une leçon de clinique, il n'est pas un détail qui n'ait son importance. Les détails, il est vrai, paraissent nuire à l'ensemble; mais il ne faut pas s'y tromper: l'élève qui ignore l'étendue, les difficultés et les finesses de l'analyse faite par le professeur, ne peut comprendre la synthèse qui suit cette analyse, sous la formule condensée du diagnostic. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de rendre tous ces détails palpables, d'apprendre à des commençants, dont l'instruction est bornée, dont le coup-d'œil médical est si peu développé que pour eux tout est confus : comment on constate, à coup sûr, l'intégrité ou l'altération des diverses fonctions de l'économie humaine; comment on peut établir des présomptions sur le siége, les causes, la nature d'une maladie; comment, enfin, en recueillant successivement avec soin divers caractères, on arrive à la dénommer de la même manière que les naturalistes déterminent une espèce végétale ou animale.

L'élève ne devra pas s'en tenir à signaler une indication et à désigner un médicament propre à la remplir. Il faudra qu'il énonce les divers moyens à employer pour le traitement; dire dans quel ordre, sous quelle forme et de quelle manière on doit les appliquer; préciser les doses,

écrire une formule complète, en un mot, agir comme il sera obligé de le faire un jour dans la pratique civile.

L'enseignement pratique de la clinique chirurgicale doit se faire suivant les mêmes principes. D'abord, l'élève sera spectateur attentif, puis, successivement, il prendra part aux pansements, à l'application des bandages, des appareils; il servira d'aide dans les opérations, enfin, toujours sous la direction du professeur ou du chef de clinique, il pourra faire les opérations de petite chirurgie, et plus tard, quand son instruction sera complète, il devra passer aux opérations plus importantes. Bien entendu, qu'avant d'opérer sur le malade, il sera exercé sur le cadavre et qu'il n'abordera jamais les pratiques chirurgicales, même les plus faciles, sur le vivant, sans avoir acquis la dextérité la sûreté de main et de coup-d'œil que donne l'étude consciencieuse et répétée de la médecine opératoire.

Nos villages sont dépourvus de pharmaciens ou leurs officines ne se trouvent qu'à des distances considérables, dans un petit centre de population. Le médecin de campagne, la plupart du temps, est obligé de vendre les médicaments qu'il vient d'ordonner. Il serait bon, par conséquent, d'habituer l'élève à préparer les potions, les liniments, etc., qu'il vient de prescrire, comme le ferait un pharmacien. « On ne saurait trop apprécier, — dit le professeur Courty, — le degré d'utilité qu'il y aurait pour les élèves à être rompus ainsi, pendant leurs études, à ces mille détails de la pratique, qui surgissent comme des difficultés insurmontables et jettent la confusion dans toutes les démarches du praticien, lorsqu'il se trouve, sans être suffisamment familiarisé avec eux, en présence de circonstances graves, qui exigent la concentration de toutes ses facultés et de tout son savoir sur un problème embarrassant, dont la solution est le salut d'un homme. »

Il ressort donc de l'étude que nous venons de faire sur l'art médical, qu'indépendamment d'hôpitaux pour l'observation des malades, cet enseignement exige : une officine pharmaceutique pour la préparation des médicaments ainsi que des laboratoires de thérapeutique expérimentale et de médecine opératoire.

Mais le médecin praticien, ne peut se limiter à des études générales de clinique médicale et chirurgicale ; il a besoin de se spécialiser sur certains points dont la connaissance parfaite est impossible sans des études particulières.

Ecoutons deux maîtres, dont la haute compétence fait autorité :

« Les cliniques générales embrassent tout l'enseignement clinique de la pathologie : la clinique médicale répond à l'ensemble de la pathologie interne; la clinique chirurgicale, à l'ensemble de la pathologie externe. Malgré cette apparence de généralité, l'enseignement clinique, ainsi limité, demeure incomplet et souffre des plus graves lacunes. Pour qu'il possède tous ses développements légitimes, il faut lui adjoindre un ensemble de cliniques spéciales. Certaines parties de la médecine et de la chirurgie clinique, en effet, ont reçu comme science et surtout comme art, de tels développements qu'il est devenu impossible de les exposer en leur entier dans le même enseignement que celui de la clinique générale. Les méthodes d'exploration et de traitement afférentes à ces départements spéciaux de la pathologie sont devenues tellement complexes et multipliés, elles nécessitent l'emploi d'instruments si variés et souvent si délicats à manier, qu'elles exigent un long apprentissage, une répétition pratique, fréquente, assidue. Un professeur de clinique générale ne peut leur donner le temps qu'elles exigent; le reste de son vaste enseignement l'emporte malgré lui, et les détails minutieux que comportent les études cliniques spéciales ne sauraient trouver qu'une place insuffisante dans le cours de ses leçons. » (Chauffard.)

« Si la spécialité est le plus bas degré de l'art lorsqu'elle n'est pas fécondée par des connaissances générales, elle en est la perfection lorsqu'elle est le couronnement de la science : il faut finir au lieu de débuter par elle. » (Courty.)

Il est impossible, en effet, que l'enseignement médical ait une valeur pratique réelle, s'il n'arrive à se spécialiser. Plusieurs sciences très-étendues sont nées de ce besoin ou plutôt se sont détachées de la pathologie générale, leur tronc commun : telles sont : la dermatologie, la syphilidologie, la psychiâtrie. Le spécialiste envisage quelquefois les maladies d'un seul organe : l'œil, l'oreille, le poumon, l'estomac, le rein ; ou bien encore celles de l'âge : maladies des enfants, des vieillards ; ou celles des sexes : maladies des femmes.

L'enseignement spécial exige au moins huit cliniques hospitalières : maladies de la peau, — mentales, — syphilitiques, — de l'œil et de l'oreille, — des voies urinaires, — des enfants, — des femmes, — accouchements.

Il serait bon d'y joindre une clinique, mais consultative seulement, pour l'odontalgie.

Nous avons dit que l'enseignement clinique doit se donner à l'hôpital. Or cet enseignement ne demande pas seulement des professeurs, mais il exige encore des malades, des aides et tout le matériel nécessaire au fonctionnement rapide d'une institution fort compliquée.

Pour être suffisamment pourvu de malades, un hôpital doit être placé dans un grand centre de population; il doit servir à l'enseignement et au développement de la science, sans perdre le caractère essentiel d'institution charitable qui le rend sacré pour tous.

Le malade qui entre à l'hôpital n'a qu'un but : guérir. S'il consent à servir la science en se soumettant à l'observation médicale, comme compensation, il demande les soins matériels et le dévouement éclairé que lui refusent l'absence de la famille et de la fortune. Nous nous bornerons, dans ce que nous avons à dire des institutions hospitalières, à envisager leur côté purement scientifique, laissant à plus autorisé et plus expérimenté que nous le soin de déterminer les conditions morales qu'elles doivent remplir.

L'hygiène est la première condition à réaliser dans la construction d'un hôpital (1).

Au lieu d'élever le bâtiment et de le prolonger en hauteur, il faut l'étendre en surface et proscrire absolument les cours closes; construire des pavillons à deux étages au plus, ne placer dans chacun que 50 à 60 lits ; isoler, séparer ces pavillons par des jardins ou de vastes cours favo-

(1) Ce n'est pas dans notre pays qu'il faut chercher des modèles de construction et d'agencement pour les hôpitaux. Non-seulement la puissante administration dont ils dépendent semble ignorer les plus vulgaires conditions hygiéniques indispensables aux institutions hospitalières, mais encore depuis de longues années, elle reste sourde à toutes les réclamations. Elle accumule étage sur étage, elle encombre de lits des salles où la ventilation est nulle, favorisant ainsi la production des miasmes et la terrible infection nosocomiale.

Un célèbre praticien français, voyageant en Allemagne, il y a quelques années, fut présenté au professeur Traube, de Berlin.— Combien avez-vous de lits, dans les salles de vos hôpitaux ? — demanda le clinicien allemand. — Environ 80 et 100, répondit le chirurgien français. — Comment !... 80 !... 100 !... mais tous vos malades doivent mourir? — Hélas, monsieur, il en meurt un *trop grand nombre*. — Telle fut la réponse de notre compatriote, qui ne voulut pas dire énergiquement ce qu'il pensait à ce sujet, et ce que pensent, d'ailleurs, tous nos médecins des hôpitaux.

En province, à Lyon et à Montpellier, sous le rapport de la mortalité, les hôpitaux ne sont pas mieux favorisés que ceux de Paris, où l'affection la plus bénigne, l'opération la plus insignifiante deviennent tellement meurtrières, que nous nous refusons à qualifier l'incurie et l'entêtement qui maintiennent les conditions aussi anti-hygiéniques qu'inhumaines de nos établissements *charitables* (?)

risant la ventilation; les chambres ne doivent pas avoir plus de quatre ou cinq lits, surtout dans les services de chirurgie et encore, pour ceux-ci, il vaudrait peut-être mieux construire des pavillons à l'américaine, élevés de un ou deux mètres au-dessus du sol, à un seul étage et ventilés au moyen d'un intervalle ménagé tout le tour, entre le haut des murailles et la toiture. Les tentes seraient même préférables pour les malades atteints de suppurations.

Tels sont les préceptes qui paraissent garantir le mieux les hôpitaux de l'infection nosocomiale, si meurtrière et si redoutée des chirurgiens.

Il faut aussi se tracer la règle absolue de ne jamais placer des sujets atteints de maladies infectieuses, dans des salles où se trouveraient d'autres malades : les varioleux, les cholériques, etc., doivent, toujours, être rigoureusement isolés.

De l'air, encore de l'air et une propreté parfaite, telles sont les conditions *sine qua non* de l'hygiène hospitalière.

Quel est le nombre de malades nécessaires à une clinique hospitalière complète ?

Voici, il nous semble, les chiffres que l'on pourrait adopter, sauf quelques légères modifications :

Pour 2 chaires de clinique générale interne	80	lits.
» » » de clinique générale externe	80	»
» 1 clinique d'accouchements	20	»
» 1 » de gynécologie	20	»
» 1 cours sur les maladies des enfants	30	»
» 1 » sur les maladies mentales	20	»
» 1 » sur les maladies de la peau	30	»
» 1 » sur les maladies syphilitiques	20	»
Total	300	lits.

Ce chiffre de 300 lits nous semble un minimum qu'il serait bien désirable de dépasser. Ainsi les maladies des yeux et de l'oreille, dont l'étude est si importante, ne sont pas représentées dans la distribution que nous venons de faire ; le chiffre des maladies mentales n'est peut-être pas assez élevé, et devrait être porté à 45 ou 50. Par conséquent, quelque restreint que l'on suppose le nombre de sujets indispensables à l'enseignement clinique, général ou spécial, il ne peut être inférieur à 300, si cet enseignement doit rester réellement pratique.

Il nous souvient qu'un des doyens de la Faculté de médecine de Paris, Orfila, voulant se soustraire à la sujétion imposée par l'Assistance pu-

blique, eut le projet de fonder un seul hôpital pour la Faculté. Il calcula que 300 lits, qu'il se proposait d'instituer à l'*Hôpital des Cliniques*, suffiraient à l'enseignement. Or c'est précisement le chiffre que nous avons établi, et il répondrait à tous les besoins, croyons-nous, s'il était légèrement augmenté.

Mais l'institution d'un hôpital de 300 lits exige une dépense vraiment formidable, et qui ne peut être évaluée avec exactitude, sans connaître à l'avance le lieu précis où il doit être construit et les plans que l'on doit suivre. Essayons cependant de nous en faire une idée.

L'hôpital *Lariboisière* a coûté 10,445,146 francs et renferme 606 lits ; le prix de revient pour chaque lit est donc de 17,236 francs.

Les devis du nouvel *Hôtel-Dieu*, non encore terminé, — on sait que les devis sont toujours dépassés, — étaient évalués à 21,400,000 francs pour 716 lits, ce qui donnerait une moyenne de 29,880 francs par lit!

En regard de ce chiffre presque fantastique, plaçons ceux de l'hôpital de *Blackburn*, près Manchester, où la maçonnerie a été moins prodiguée que dans nos édifices parisiens.

Dans cet hopital on a fait une heureuse application des pavillons isolés par des jardins ; les salles n'ont pas plus de 8 lits et des cabinets spéciaux de 2 lits ont été réservés aux maladies infectieuses. Or, la dépense totale s'est élevée, pour les 140 lits que *Blackburn* possède, à 591,609 francs seulement ! Le prix de revient de chaque lit n'est donc que de 4,225 francs.

Les constructions de l'hôpital *Lariboisière* et du nouvel *Hôtel-Dieu* n'ont certainement pas été faites dans des conditions économiques normales ; pour ce dernier, les plans ont dû être modifiées de telle sorte que le prix de revient d'un lit dépassera 93,000 francs ! C'est une vraie folie administrative.

Des recherches personnelles, qu'il serait trop long d'appuyer sur des chiffres, nous permettent d'affirmer qu'un hôpital de 300 lits, établi à Paris, dans un quartier où les terrains ne seraient pas à un prix trop élevé, ne coûterait pas plus de 1,500,000 francs, tout agencé de son matériel. Le prix de revient du lit serait donc de 5,000 francs, à peine 800 francs de plus qu'à Manchester.

A cette dépense, il faut ajouter les frais d'entretien des bâtiments et du mobilier, les émoluments d'un personnel nombreux et, enfin, pourvoir à l'entretien des malades.

Le coût total de la journée de maladie, payée par l'administration de

l'Assistance publique, est sujet à des variations suivant les établissements hospitaliers. Voici ce coût pour sept hôpitaux divers :

Hôtel-Dieu	2 79	centimes
Charité	2 77	»
Saint-Antoine	2 79	»
Saint-Louis	3 35	»
Cochin	3 55	»
Maternité	4 01	»
Sainte-Eugénie	2 64	»

Ces chiffres nous disent que les enfants de l'hôpital *Sainte-Eugénie* coûtent seulement 15 centimes de moins que les adultes de l'*Hôtel-Dieu*, de la *Charité* et de *Saint-Antoine*. Dans ces trois hôpitaux, la journée de maladie est à peu près au même prix, — 2 fr. 78 centimes, en moyenne, — tandis qu'à l'hôpital *Cochin*, elle revient à 3 fr. 55 centimes !

Pourquoi un écart aussi considérable ? Nous n'en savons absolument rien.

Quant à la journée de maladie de l'hôpital *Saint-Louis* et de la *Maternité*, son prix de revient, si élevé, pourrait, peut-être, se justifier par les soins spéciaux qu'exigent les maladies cutanées et les accouchements (1).

(1) Nous avons calculé le prix de revient d'une journée hospitalière sur les chiffres du *Rapport au conseil municipal de Paris, établissant le budget de l'Assistance publique pour* 1876, par le docteur G. Martin. Mais le prix de la journée de maladie nous paraît si élevé d'abord, et ensuite tellement variable, pour des établissements situés dans la même ville, que nous croyons devoir donner, comme pièce justificative, les chiffres exacts du Rapporteur, sur lesquels nous avons établi nos calculs.

Désignation des Hôpitaux.	Nombre de lits.	Total des journées	Dépenses totales.
—	—	—	—
Hôtel-Dieu	530	201,626	563,474
Charité	472	174,262	482,753
Saint-Antoine	564	235,534	659,265
Saint-Louis	793	270,690	907,234
Cochin	157	80,790	287,397
Maternité	232	77,344	310,678
Sainte-Eugénie	345	133,918	354,476

Le même *Rapport* évalue le coût des indigents de *Bicêtre* à 1 franc 61 centimes par jour, des *Incurables* à 1 fr. 60 c. et de la Salpêtrière à 1 fr. 38 c. seulement !

On voit que ces dépenses varient encore de 23 centimes par journée et par lit, c'est-à-dire d'un peu plus de 14 p. c.

Le Rapporteur du Conseil municipal s'est surtout attaché à demander la restriction ou la suppression de l'élément religieux dans les hôpitaux de Paris et son remplacement par des serviteurs laïques. Il eût bien mieux fait, à notre avis, en recherchant les causes des variations, dans les dépenses du budget, de nous donner les moyens d'y remédier ; mais la déclamation est plus facile et convient beaucoup mieux aux tempéraments démagogiques ; il faut en convenir, pour être juste.

Quoi qu'il en soit de ces chiffres, nous avons acquis la conviction qu'ils se trouvent de beaucoup supérieurs à ceux qu'on atteindrait par une sage économie et une administration intelligemment dirigée.

Des renseignements précis nous permettent d'affirmer qu 'une journée de maladie, ne doit pas coûter plus de 1 franc 75 centimes ou 2 francs, au plus. Dans ces conditions, un hôpital de 300 lits, constamment occupés, fournissant annuellement 109,500 journées de malades, dépenserait, à 2 francs par jour, la somme de 219,000 francs au maximum ; soit 730 francs par malade et par an.

Mais, si les étudiants d'une Faculté de médecine sont nombreux, 300 sujets deviennent insuffisants à l'enseignement clinique ; d'un autre côté, les admissions à l'hôpital peuvent, parfois, être fort restreintes. Or, il existe un moyen de suppléer à l'insuffisance des malades hospitaliers, en instituant des Policliniques. La ville de Lyon en a récemment pris l'initiative en France, pour le traitement des maladies chirurgicales des pauvres ; il faut dire, aussi, que depuis longtemps déjà, les Policliniques fonctionnent en Angleterre et en Allemagne avec un plein succès.

Nous empruntons les renseignements qui vont suivre au professeur Courty, de Montpellier. Ce savant, ayant visité l'Allemagne et vu de près le fonctionnement des Policliniques, nous a rapporté sur leur institution des documents précieux.

« De prime abord, la policlinique, — clinique de ville, — ressemble à ce que nous appelons la consultation, mais elle en diffère par beaucoup de points. Les malades qui viennent trouver le professeur et son assistant sont interrogés, comme à l'hôpital, par un élève pratiquant; le diagnostic, le pronostic, le traitement sont également discutés entre l'élève et le maître : on convient des prescriptions que l'élève formule sur un papier préparé dans ce but, pendant qu'un autre élève ou l'assistant inscrivent sur un registre le nom du malade, son domicile, la nature de la maladie, le traitement. Les remèdes sont fournis par l'Institut même de la Clinique et ils sont préparés par les praticiens qui les ont prescrits. De là une habitude sûrement acquise de tous les détails de la pratique civile.

« Mais ce n'est pas tout. Jusqu'ici, la policlinique, comme la clinique hospitalière, développe l'instruction pratique de l'élève. Vienne pour le malade l'impossibilité d'aller à l'Institut, le pratiquant ira le visiter chez lui, continuera à le soigner à domicile et acquerra peu à peu, avec la préoccupation que donnne la charge d'un malade dont la vie est menacée,

l'habitude de porter vaillamment le fardeau de la responsabilité médicale.

« Lorsque le malade peut se rendre à l'Institut, qu'il est ambulant, la policlinique est dite *ambulante*. Lorsqu'il est fébricitant, qu'il ne peut pas quitter son lit et qu'il y est soigné par le pratiquant, la policlinique est dite *à domicile*.

« Dans plusieurs Universités, surtout dans les petites villes, elle est à la fois ambulante et à domicile ; dans les grands centres où la longueur des distances à parcourir occasionnerait trop de perte de temps, elle n'est le plus souvent qu'ambulante. Néanmoins, nous avons vu à Berlin une policlinique obstétricale à domicile, qui est d'un très-grands secours pour former de jeunes accoucheurs.

« Il ne faut pas croire d'ailleurs que cette institution ne sauvegarde pas les intérêts des malades autant que ceux des élèves. D'abord, on n'admet comme pratiquants dans la policlinique que les étudiants qui ont été déjà pendant un an pratiquants à la clinique de l'hôpital. En second lieu, chaque jour, les élèves pratiquants rendent compte au professeur des visites qu'ils ont faites la veille à leurs pauvres clients ; ils discutent la portée et l'interprétation des changements observés dans les symptômes, et ils arrêtent, d'un commun accord avec le professeur, les modifications qu'il convient d'imprimer au traitement. Enfin, si la maladie s'aggrave, si le pratiquant le juge opportun, quelquefois même sur la simple demande du malade, les assistants ou le professeur lui-même accompagnent le pratiquant au domicile de ce dernier, et, par cette démarche, ils relèvent la confiance de ce pauvre patient, qui s'estime toujours heureux de recevoir ainsi gratuitement les soins du médecin en renom, dont les conseils très-recherchés ne peuvent s'adresser habituellement qu'à la clientèle la plus élevée.

« En résumé, la policlinique est un mode d'enseignement excellent, à peu près inconnu en France, où les consultations gratuites n'en sont qu'un faible reflet. Je pense qu'on pourrait aisément en faire profiter notre enseignement. Je n'y vois pas d'objection au point de vue scientifique, tout au plus la perte de temps que la visite des malades peut entraîner pour les élèves dans les grandes villes ; mais, dans ce cas, chaque policlinique ne prend dans son ressort, pour les malades à domicile, que les quartiers voisins de son Institut. »

Quant à la question administrative M. Jaccoud, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, l'a très-nettement jugée :

« La policlinique relève directement et uniquement de la Faculté ; la charité en est le moyen et non pas le but ; elle n'a rien de commun avec les bureaux de bienfaisance, ni avec l'institution des médecins des pauvres. Dans les petites villes universitaires allemandes, qui sont privées d'établissements de bienfaisance pour le traitement des malades à domicile, la policlinique de la Faculté comble cette lacune et rend d'importants services à la population; mais dans les grandes cités, elle fonctionne parallèlement avec les médecins des pauvres, dont l'organisation relève exclusivement de l'administration municipale; les malades sont alors absolument libres de s'adresser à l'une ou à l'autre de ces institutions. »

Avec de légères modifications, s'il en fallait, pour l'approprier à nos mœurs, il est évident que la Policlinique pourrait être intronisée dans notre enseignement médical, au grand bénéfice des malades et des élèves.

Les catholiques comprendront, sans que nous ayons besoin d'insister, combien une semblable institution leur permettrait de développer, d'étendre les soins fraternels que la Religion et l'humanité leur font un devoir de donner aux malheureux, sans passer par le contrôle d'une administration relevant de l'État. La charité, si douce au cœur, resterait alors en conformité de la prescription divine : Que votre main droite ignore ce que fait la main gauche.

Résumons ce que nous venons de dire sur l'enseignement de la science et de l'art médical :

Indépendamment des laboratoires de la Faculté des Sciences, qui seront utilisés pour l'instruction pratique des étudiants, une Faculté de Médecine devra créer :

Des laboratoires pour l'Anatomie humaine, — l'Histologie normale, — des Salles d'autopsie, — des laboratoires d'Histologie pathologique, — de Chimie biologique, — de Préparations pharmaceutiques, — de Thérapeutique expérimentale, — de Médecine opératoire, — un Hôpital, — et compléter son enseignement par la Policlinique.

En tout *dix institutions spéciales*, qui devront être installées suivant les conseils de leurs professeurs respectifs, institutions auxquelles on ajoutera : des collections d'Anatomie normale et pathologique, d'instruments de Physique et Chimie médicales, de Chirurgie, de produits employés en thérapeutique et, enfin, un jardin botanique de plantes médicinales.

C. — *Les textes.*

Si la science, transmise par la parole, se grave mieux dans l'esprit que la science écrite, le livre, à son tour, présente des avantages que ne saurait offrir l'exposition orale, nécessairement circonscrite et rapide.

Un texte peut être abandonné ou repris, selon l'opportunité et les dispositions individuelles ; il laisse à la réflexion le temps de se concentrer sur les points obscurs, sur ceux dont l'assimilation est difficile, de même qu'il lui permet de s'épanouir, de rechercher les développements qui facilitent une meilleure compréhension des théories et des faits constituant la science.

Par l'association des idées, les pensées et les faits s'enchaînent dans un ordre tantôt logique, tantôt arbitraire, il est vrai, mais les faits et les idées se groupent de telle façon que le souvenir des uns rappelle infailliblement le souvenir des autres. Toutefois il ne faut pas oublier que l'esprit doit sa force, bien moins à une lecture abondante, qu'à une lecture choisie et bien faite, la pensée ne pouvant profiter qu'en se recueillant dans la méditation.

Dans les sciences d'observation notre époque dédaigne l'étude des textes, un courant irrésistible semble l'entraîner vers l'expérience irréfléchie ou prématurée ; de toutes parts on accumule des faits, sans se donner la peine de les rattacher aux idées générales. Pressé d'arriver, on semble oublier que la science est la résultante de toutes les expériences et de toutes les observations faites dans les temps.

Cette tendance n'est pas nouvelle. Déjà, à la fin du siècle dernier, Barthez la combattait avec énergie : « Dans une science de faits comme la médecine pratique, — disait l'illustre vitaliste, — l'érudition solide ne saurait être trop étendue. Le mépris de l'érudition est une affectation ridicule, que la paresse et la vanité ont rendue commune en France, surtout dans les derniers temps, où l'on a cru pouvoir autoriser ce mépris en se couvrant du vain prétexte de la liberté de philosopher. L'activité de l'esprit humain ne peut jamais être plus librement et plus puissamment exercée que lorsque, après avoir bien digéré les faits qu'il a rassemblés, il travaille à en faire sortir les idées mères qui deviennent des germes de nouvelles connaissances. »

Mais les livres que l'étudiant peut acquérir sont limités par ses ressources, en général très-modiques. Il est donc indispensable qu'il puisse trouver dans une bibliothèque, où la libéralité la plus grande, dans la communication des ouvrages, ainsi que dans la distribution des heures

consacrées à la lecture, lui facilitera le travail, toutes les publications françaises et étrangères, relatives aux études qu'il poursuit, en même temps qu'un choix judicieux des ouvrages d'instruction générale. Les mémoires et les recueils périodiques spéciaux les plus récents doivent se trouver entièrement à sa disposition.

Dans l'état actuel des études, la facture des livres est complètement abandonnée à l'initiative des professeurs et des savants, ou bien aux spéculations de librairie. Il peut s'ensuivre, comme nous l'avons vu, qu'une science manque absolument, pendant des années, d'un livre classique réellement digne de ce nom. En outre, la presse encombre les bibliothèques d'ouvrages mal écrits, diffus, prolixes, où des conceptions fausses et fantaisistes étayent des doctrines anti-scientifiques et immorales.

Cette situation est d'autant plus fâcheuse que les livres scientifiques ne s'improvisent guère. Un professeur, un savant, peuvent bien couronner leur carrière laborieuse par une œuvre classique, fruit d'une longue expérience de l'enseignement ou de la maturité du savoir ; rarement un jeune professeur réunit ces qualités. La clarté dans les idées, la pureté dans l'expression, tels sont les principaux mérites du livre classique ; grâce au style, la science cesse d'être aride sans cesser d'être grave et sérieuse ; et comme l'a fort bien dit un écrivain français : « Sans le style, il est impossible qu'il y ait un seul bon ouvrage en aucun genre. Le style rend singulières les choses les plus communes, fortifie les plus faibles et donne de la grandeur aux plus simples. »

Il nous paraît d'autant plus difficile que les Universités catholiques puissent se désintéresser des ouvrages nécessaires aux études, qu'elles seront dans l'obligation de fonder des recueils périodiques pour publier les travaux originaux de leurs laboratoires, afin de leur donner les moyens de se produire. Rappelons-nous qu'il en est de même des Universités, que des Sociétés savantes ou des Académies : leur notoriété est en raison de la valeur scientifique des travaux qu'elles publient.

D. — *Expériences et recherches originales.*

Nous avons vu que les thèses de doctorat ès-sciences physiques et naturelles ne sont admises à une soutenance, qu'autant qu'elles renferment des résultats nouveaux, c'est-à-dire qu'elles agrandissent le champ de nos connaissances scientifiques. Sans être astreintes à cette condition, les thèses de doctorat ès-sciences mathématiques et de doctorat en médecine ou en chirurgie la remplissent parfois ; elles deviennent ainsi l'occasion

de travaux intéressants ou précieux, par lesquels le jeune docteur signale son entrée dans le professorat ou la pratique médicale.

Indépendamment de l'obligation légale, certaines considérations militent en faveur de la création des laboratoires de recherches.

D'abord tout professeur est encore un savant, qui vit dans la constante préoccupation de se livrer à des travaux originaux. Les recherches stimulent son ardeur, élargissent ses conceptions et lui inspirent un enthousiasme qu'il sait communiquer aux élèves. Une Université, qui refuserait à ses professeurs les moyens matériels de poursuivre leurs investigations scientifiques, ne saurait s'attacher un personnel enseignant de quelque valeur ; elle en serait réduite à recruter des médiocrités.

Ensuite, il ne faut pas se faire illusion : les travaux originaux sont la pierre de touche des Institutions universitaires et la preuve incontestable de leur vitalité ; pour leur enseignement, ils deviennent une question de vie ou de mort.

Développer nos connaissances ou faire des découvertes, tel est le but de l'expérience scientifique, toujours inséparable de l'observation.

Si l'homme s'était borné à observer les faits bruts de la pesanteur, de l'élasticité, du son, de la lumière, de l'électricité ou de l'aimantation, il aurait pu les contempler éternellement, sans être plus avancé que le vulgaire, sans aller au delà de leur stérile constatation ; et la physique, comme science, serait encore à naître. Il a fallu créer et multiplier les expériences, inventer des instruments de plus en plus précis, pour acquérir une connaissance exacte et approfondie de ces phénomènes, connaissance qu'il ne nous eût jamais été permis d'atteindre par l'usage exclusif des sens et de la réflexion.

C'est par l'expérience que le physicien a pu se rendre compte des propriétés des corps, comme matière agglomérée et de l'action réciproque que ces corps exercent les uns sur les autres, sans qu'il y ait altération dans leur constitution intime. Quant au chimiste, il analyse la matière jusque dans ses plus simples éléments; puis il la reconstitue en combinant les éléments par la synthèse, qui lui donne une contre-épreuve de l'exactitude de son analyse. Or les phénomènes produits, dans des combinaisons si multiples, échappent à l'observation ordinaire et des expériences nombreuses, variées, deviennent indispensables pour découvrir les lois qui gouvernent les transformations de la matière, aussi bien dans les combinaisons opérées par la nature, que dans celles utilisées par l'industrie.

Le physicien et le chimiste expérimentent isolément sur chaque propriété, sur chaque élément; ils cherchent à assigner à chacun d'eux ses caractères distinctifs, à donner un signalement tellement exact et précis des corps et des forces qui les régissent, qu'il devienne désormais impossible de les confondre et qu'on puisse les reproduire à volonté.

L'absolue nécessité de l'expérience est universellement admise, de nos jours, non seulement en physique et en chimie, mais même en physiologie végétale. Toutefois il n'en est pas encore ainsi pour la physiologie animale ou humaine, exigeant le sacrifice des animaux mis en expérience, obligeant l'expérimentateur à soumettre, systématiquement et froidement, des êtres sensibles aux tortures inséparables d'investigations sur le vivant.

Mûs par des sentiments qui inspirent à tous un profond respect et qui honorent le plus l'humanité, des hommes influents, profondément convaincus, se sont élevés contre la pratique des vivisections; ils ont dénoncé des abus, contesté la valeur des expériences physiologiques et demandé énergiquement leur proscription absolue.

Toutefois la question des vivisections n'est pas moderne.

Pratiquées dès les temps les plus reculés par les prêtres du paganisme, dans le but de rendre des oracles, d'après la forme ou les mouvements des viscères animaux, les vivisections furent mises en honneur par l'Ecole d'Alexandrie qui institua les premières recherches de physiologie expérimentale. Hérophile, Erasistrate et les disciples de ces savants illustres allèrent jusqu'à *ouvrir des hommes vivants !...* suivant le témoignage de Galien et de Celse.

Ces pratiques, tellement barbares et monstrueuses, que des historiens trop complaisants ont voulu les mettre en doute, sont irréfutablement attestées par Celse qui nous a transmis un résumé lucide des arguments pour et contre les *vivisections humaines !*

« La douleur et des maladies d'espèce différente pouvant envahir nos organes intérieurs, les médecins ne voient aucun moyen, si l'on ne connaît pas la structure de ces organes, de les ramener à leur intégrité. Il y a donc nécessité de se livrer à l'ouverture des cadavres pour scruter les viscères et les entrailles ; et même Hérophile et Erasistrate ont bien mieux fait, en ouvrant tout vivants les criminels que les rois leur abandonnaient au sortir des cachots, afin de saisir sur le vif ce que la nature leur tenait caché, et d'arriver à connaître la situation des organes, leur couleur, leur forme, leur grandeur, leurs dispositions, leur degré de con-

sistance ou de mollesse, leur état solide, leur surface, leurs rapports, leurs saillies et leurs dépressions ; de voir, enfin, quelles sont les parties qui s'insèrent aux autres, ou qui, au contraire, les reçoivent au milieu d'elles.

« En effet, quand survient une douleur interne, peut-on en désigner exactement le siége, si l'on ignore la position des viscères et des parties intérieurement situées ? Et comment traiter un organe malade dont on ne se fait pas même une idée ?

« Qu'une blessure, par exemple, mette à nu les viscères, celui qui ne connaît point la coloration naturelle de chaque partie ne saura pas distinguer l'état d'intégrité de l'état d'altération, et ne pourra dès-lors porter remède à la lésion. L'application des médicaments internes devient aussi plus efficace lorsque le siége, la forme et la grandeur des organes internes sont bien déterminés. Il n'y a donc pas de cruauté, comme on l'a prétendu, à chercher dans le supplice d'un petit nombre de criminels les moyens de conserver d'âge en âge les générations innocentes. »

Et passant aux raisons invoquées contre les vivisections humaines, Celse ajoute :

« Les diverses théories ne sont qu'inutiles, mais ce qui est cruel, c'est d'ouvrir les entrailles à des hommes vivants, et de faire d'un art conservateur de la vie humaine l'instrument d'une mort atroce, surtout quand les questions qu'on essaie de résoudre à l'aide de ces affreuses violences, ou demeurent complètement insolubles, ou pourraient être éclaircies sans crime ; car la couleur, le poli, la mollesse, la dureté et les autres conditions des organes ne restent point, sur le sujet qu'on vient d'ouvrir, ce qu'elles étaient avant les incisions ; et puisque chez ceux qui n'ont point à les souffrir, la crainte, la douleur, la faim, une indigestion, la fatigue et mille autres légères incommodités viennent souvent modifier tous ces caractères, il est bien plus à croire que les parties intérieures, douées d'une délicatesse plus grande, et qui ne sont pas appelées à recevoir la lumière, seront profondément altérées par des blessures si graves et une mort si violente.

« Quelle folie de s'imaginer que, sur l'homme mourant ou déjà mort, les choses vont demeurer les mêmes que pendant la vie !... C'est ainsi que le médecin homicide parvient à découvrir les viscères de la poitrine et du ventre ; mais ils se présentent à lui tels que la mort les a faits, et non plus tels qu'ils étaient vivants : de sorte qu'il a pu égorger son semblable avec barbarie, mais non pas savoir dans quelles conditions se trouvent nos organes lorsque la vie les anime.

« S'il en est quelques-uns cependant que le regard puisse pénétrer avant la mort, le hasard ne les offre-t-il pas souvent au médecin? Le gladiateur dans l'arène, le soldat dans un combat, le voyageur assailli par des brigands, ne sont-ils pas quelquefois atteints de blessures qui laissent voir à l'intérieur telle partie chez celui-ci, telle autre partie chez celui-là ? si bien que sans manquer à la prudence, le praticien peut apprécier le siége, la position, l'arrangement, la forme et les autres qualités des organes, tout en ayant pour but, non le meurtre, mais la guérison : *Non cædem, sed sanitatem molientem ; idque per misericordiam discere, quod alii dira crudelitate cognoverint.* Et de la sorte, il doit à son humanité les lumières que les autres obtiennent par des actes impitoyables » (1).

La réprobation des anciens, contre les vivisections humaines, n'empêcha pas les anatomistes de l'Ecole d'Alexandrie d'accepter l'office de bourreau, pour inspecter d'un œil curieux les parties internes, les viscères et les entrailles de quelques criminels. Si la curiosité scientifique, à leur époque, pouvait se satisfaire sur des scélérats, sous le prétexte d'en faire bénéficier l'humanité, il ne semble pas que la science ait rien gagné à ces investigations sacriléges. Il faut dire aussi qu'Aristote, le plus grand naturaliste de l'antiquité, ainsi que Galien, l'illustre anatomiste de Pergame, ne se montrent guère favorables même aux vivisections animales ; et Démocrite, qui avait beaucoup disséqué, tout aussi bien que l'Ecole de Crotone, si féconde en physiologistes, n'anatomisaient que des animaux morts.

Mais après l'immortelle découverte de Harvey sur la circulation du sang, découverte qu'il fit en expérimentant sur les biches du parc de Windsor, l'attention fut de nouveau attirée sur les vivisections animales, qui bientôt se généralisèrent ; et un célèbre physiologiste français du dernier siècle, Vicq-d'Azyr, s'attacha, tout particulièrement, à démontrer

(1). — En 1874, le docteur américain Bartholow, *a répété sur le cerveau d'une femme de* 30 *ans*, mis à nu par une tumeur épithéliale, des expériences que le médecin anglais Ferrier avait pratiquées sur des singes, des chiens et des lapins.

Ce tortionnaire plongea dans la masse cérébrale de sa victime, à diverses reprises et dans différentes directions, des aiguilles par lesquelles il faisait passer un courant galvanique ! Le *sujet* mourut peu après la deuxième séance, faite à une quinzaine de jours de la première.

Mais ces expériences ne nous ont rien appris sur la physiologie du cerveau, si non que Bartholow mérite d'être connu de la postérité comme un médecin indigne, ou plutôt comme un criminel inspirant l'horreur. Les lois ne devraient-elles pas châtier de pareils monstres ?

leur utilité non seulement pour les recherches originales, mais encore dans les leçons faites en public.

« De même que les vérités sont fondées sur l'observation, — disait Vicq-d'Azyr, — de même les vérités physiologiques le sont sur l'expérience. C'est sur les animaux vivants que les essais de ce genre doivent être tentés ; et comme rien n'est plus difficile que de reconnaître la voix de la nature au milieu des convulsions et des cris de la douleur, il importe qu'un maître exercé apprenne aux élèves avec quelles précautions il faut qu'on l'interroge, et dans quel sens on doit interpréter ses oracles.

« Ces expériences, distribuées avec art, rompraient, dans l'enseignement, l'uniformité du récit : elles forceraient l'attention des élèves, qui ne pourraient oublier ce que des circonstances si frappantes auraient gravé dans leur mémoire. »

Cependant, depuis Haller, la physiologie marchait à pas de géant, grâce à l'expérimentation sur les animaux. Lavoisier, le géomètre Laplace et Bichat lui imprimèrent une direction nouvelle et décisive, dont l'influence se fait encore sentir; les expérimentateurs succédèrent aux expérimentateurs et, coup sur coup, la science s'enrichit de brillantes découvertes. Il suffit de rappeler les travaux de Spallanzani, Rolando, Gaspard, Legallois, Ch. Bell, Chossat, J. Müller, Coste, Longet, etc., sans parler de ceux des physiologistes contemporains, pour dire combien la scienceest redevable aux vivisections animales, depuis le commencement de notre siècle.

Mais n'oublions pas Magendie, qui a laissé la réputation d'un égorgeur intrépide. « Magendie voua sa vie scientifique à une suite non interrompue de vivisections et d'expérimentations ; il dissociait les tissus des animaux vivants, enlevait les organes, tourmentait les fibres et les nerfs, liait ou ouvrait les vaisseaux ; il retirait le sang et, à la place, injectait des liqueurs putrides ; il soumettait de force à telle ou telle alimentation les animaux de son laboratoire ; il les sacrifiait ensuite à tel ou tel moment. C'est par là que Magendie chercha la vérité médicale. On devine le caractère que dut prendre son enseignement, et ce que devint la chaire du Collége de France qu'il occupait. Ce ne fut plus une chaire, mais une table à vivisections toujours couverte de sujets en sacrifice. Ce n'était plus une démonstration, un exposé didactique que l'on allait y entendre ; c'étaient des expériences auxquelles on allait assister. L'expérimentation, quittant le silence et le recueillement du laboratoire, avait remplacé la parole, et cette muette éloquence occupait seule le public. La lassitude

de ces sanglants exercices ne parut jamais gagner l'infatigable professeur ; ils lui plaisaient sans doute par eux-mêmes, car il les répétait sans nécessité, et dans le seul but de remplir la séance et de montrer à ses auditeurs, qui les connaissaient déjà, les expériences où éclatait son habileté. » (CHAUFFARD) (1).

Quelques-uns des contemporains et des successeurs de Magendie exagérèrent la pratique des vivisections animales et, à tel point, qu'ils purent s'entendre dire : « Votre gloire, comme celle des gens de guerre, c'est de tuer beaucoup ! »

Cependant l'opinion publique s'émut en faveur des animaux, ces êtres intelligents, sensibles, — *nos frères inférieurs*, disait Michelet, — qui sont lacérés, coupés, disséqués vivants par le physiologiste, dans le but d'étudier le jeu des organes ! Des hommes de cœur les prirent sous leur protection et, rappelant l'homme à la justice envers des êtres dont l'existence est indispensable à la vie humaine, ils demandèrent l'interdiction des expériences ou des opérations sur le vivant, comme des cruautés inutiles. « Les animaux subsisteraient sans l'homme ; l'homme subsisterait-il sans les animaux ?»— disait le professeur Fée. — Question formidable, à laquelle on n'oserait répondre affirmativement ; il y a, en effet, dans cette simple phrase interrogative, un grand problème de philosophie générale et de biologie transcendante.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que l'homme de science demeure impassible devant la douleur. « Aujourd'hui encore, après 35 ans d'une vie passée au milieu d'opérations de ce genre, je ne puis en supporter le spectacle sans un pénible serrement de cœur, » — disait le professeur Renault à l'Académie de Médecine, aux applaudissements unanimes de ses collègues. Aussi, malgré la pression de l'opinion publique surexcitée, malgré les réclamations énergiques de ceux qui, ne se rendant pas

(1).— Le docteur Guardia, un des plus ardents adversaires des vivisecteurs, a porté une bien grave accusation contre Magendie : « On ne sait pas jusqu'à quel point l'habitude des vivisections peut influer malheureusement sur la médecine opératoire. Il est arrivé à Magendie de s'exercer sur l'homme vivant ; d'opérer, en affectant de se passer de toutes ces ressources précieuses, qu'il appelait avec dédain l'attirail des chirurgiens. Il dédaignait donc cet attirail, et taillait dans le vif, non pas avec la prévoyance du chirurgien, mais avec la curiosité du vivisecteur. Et si le patient périssait sous le couteau, si le sang, non contenu par les moyens ordinaires, s'échappait avec la vie, ce grand homme, sans s'émouvoir, disait qu'il avait perdu de vue le malade, pour ne voir que l'artère ouverte. Magendie qui avait les abstractions en horreur, faisait ainsi, sans scrupule, abstraction du patient. Il n'était pas digne de professer cet art salutaire, d'exercer cette profession médicale, dont Hippocrate a tracé les règles en quatre mots : « Etre utile et ne pas nuire. » — *La Médecine à travers les siècles, histoire, philosophie*, Paris, 1865, page 733.

compte de la nécessité des expériences physiologiques, en voyaient seulement le côté cruel, l'Académie de Médecine, à la suite d'une vaste et consciencieuse enquête, demandée par le Ministère de l'Instruction publique, formula les conclusions suivantes :

« 1° Les vivisections sont indispensables au progrès de la physiologie expérimentale, et les opérations sur les animaux vivants sont nécessaires dans les écoles vétérinaires ;

« 2° Les vivisections et les opérations doivent être faites avec réserve, et il faut éviter, dans ce genre de recherches ou d'études, tout ce qui pourrait leur donner un caractère de cruauté ;

« 3° Les vivisections doivent avoir pour but bien déterminé et bien évident un progrès dans la science ;

« 4° Les opérations ne doivent être permises aux élèves que sous la direction et la surveillance d'un professeur ;

« 5° Les vivisections et les opérations ne doivent être faites, autant que possible, que dans les facultés, les écoles et les établissements publics ;

« 6° Les expérimentateurs et les opérateurs doivent s'entourer de tous les moyens que possède la science pour abréger et adoucir les souffrances des animaux, et même, dans certains cas, pour les prévenir complètement (1). »

(1) — Une commission de six membres, pris dans la Chambre des Lords et parmi les sommités de la science, a été chargée par le gouvernement anglais de faire une enquête sur l'utilité des vivisections. Cette commission, nommée à l'instigation de la puissante et populaire Société protectrice des animaux de Londres, qui demandait la *fermeture de tous les laboratoires de physiologie*, vient de publier son *Rapport*. Après un an d'études et s'appuyant de l'avis des principaux médecins et chirurgiens anglais, elle conclut qu'on ne saurait interdire l'usage des vivisections dans les écoles et les laboratoires. Mais, afin de *donner satisfaction à l'opinion publique*, elle propose les règlements suivants, qui auront force de loi :

« 1° Lorsque les expériences sur les animaux peuvent être faites pendant le sommeil, il est défendu de les pratiquer sans avoir recours aux anesthésiques.

« 2° Aucune expérience douloureuse n'est justifiée, si elle a pour but la démonstration d'un fait déjà connu ; en d'autres termes, les expériences sans anesthésiques ne doivent pas être employées dans l'enseignement.

« 3° Lorsque les expériences douloureuses sont indispensables pour des recherches nouvelles, on devra prendre les précautions nécessaires pour ne pas prolonger inutilement la douleur. C'est pour cette raison qu'aucune expérience douloureuse ne devra être faite par une personne inexpérimentée sans les aides nécessaires et dans des lieux non appropriés ; en un mot, ces expériences ne seront permises que dans les laboratoires spéciaux et sous la surveillance du gouvernement.

On ne peut qu'applaudir aux sages réserves d'un corps savant dont la partialité ne saurait être suspecte. Les prescriptions de l'Académie de Médecine, d'ailleurs, sont de nature à parfaitement concilier les exigences morales et scientifiques. « Les vivisections doivent avoir pour but, « bien déterminé et bien précis, un progrès dans la science, » tel est le caractère de leur nécessité, qui suffit à leur justification.

Cette caractéristique est d'autant plus importante que la vivisection est seulement un des modes de l'investigation physiologique; elle ne constitue assurément pas une *méthode infaillible*, comme le soutiennent les esprits étroits ou par trop aventureux, naturellement portés à l'abus de l'expérimentation sur le vivant.

« Il ne faudrait pas croire, — dit M. Claude Bernard, — que la vivisection puisse constituer à elle seule toute la méthode expérimentale appliquée à l'étude des phénomènes de la vie. La vivisection n'est qu'une dissection anatomique sur le vivant: elle se combine nécessairement avec tous les autres moyens physico-chimiques d'investigation qu'il s'agit de porter dans l'organisme. Réduite à elle-même, la vivisection n'aurait qu'une portée restreinte et pourrait même, dans certains cas, nous induire en erreur sur le véritable rôle des organes. Par ces réserves, je ne nie pas son utilité, ni sa nécessité absolue dans l'étude des phénomènes de la vie, je la déclare seulement insuffisante. En effet, nos instruments sont

« 4° Dans les écoles vétérinaires, les démonstrations et opérations ne devront pas être pratiquées sur des animaux vivants comme cela a lieu aujourd'hui, dans le but d'obtenir une plus grande dextérité opératoire. »

La presse médicale anglaise, tout entière, accepte les conclusions de la commission d'enquête avec un enthousiasme qui trahit, visiblement, la satisfaction qu'éprouvent les physiologistes d'Outre-Manche, en échappant aux critiques sentimentales et aux accusations exagérées ou arbitraires d'une Société qui refuse obstinément de comprendre l'intérêt qu'il y a pour la science et pour l'humanité, à chercher les lois de la vie par des expériences sur les animaux, expériences indispensables aux progrès de l'art de guérir.

Le Rapport de la commission, empreint d'une grande modération, fait d'abord l'histoire de la physiologie expérimentale en Angleterre et montre que les plus grandes découvertes modernes sont dues aux vivisections. Harvey lui-même a répété, en présence du roi Charles Ier, les belles expériences qui l'ont amené à découvrir la circulation du sang.

Il est à remarquer que les principes établis par la Commission anglaise diffèrent bien légèrement des conclusions de l'Académie de Médecine de Paris; plus favorable encore aux vivisections, le règlement anglais garantit les intérêts de la science, sans oublier ceux de la morale. Quoi qu'il en soit, il nous paraît parfaitement acceptable par tous les physiologistes.

tellements grossiers et nos sens si imparfaits, que nous ne pouvons atteindre dans l'organisme que des parties grossières et complexes. »

Après ces paroles de l'illustre physiologiste, nous rappellerons seulement ce qu'on a dit aux expérimentateurs, depuis bien longtemps déjà : pour interroger les organes des animaux, il faut des mains innocentes et un cœur miséricordieux.

Qu'elles soient physiques ou physiologiques, les expériences fructueuses ne peuvent se faire sans méthode. Il faut s'y préparer : d'abord par l'étude des faits acquis à la science ; ensuite, par l'observation, apprendre à recueillir des faits nouveaux ; et enfin, par une comparaison patiente et minutieuse de ces faits, chercher des rapports qui conduisent à l'éclosion d'une idée expérimentale nouvelle.

Voici, d'ailleurs, ce qu'en a récemment dit M. Claude Bernard :

« Aujourd'hui que la méthode expérimentale est définitivement entrée dans la science des êtres vivants, les expériences se sont tellement multipliées qu'elles menaceraient d'encombrer la physiologie et la médecine, si l'on ne cherchait à les réduire par une critique attentive destinée à distinguer soigneusement les données de l'empirisme de celles de la science proprement dite.

« L'empirisme précède la science. Il réunit les ensembles de faits trop complexes pour pouvoir être suffisamment analysés ; il en généralise les résultats à l'aide de la statistique. Toutefois, les moyennes statistiques ne nous donnent que l'état des choses, elles ne nous expliquent rien ; elles peuvent être utiles sans doute et recevoir des applications ; mais, restant toujours empreintes d'une certaine quantité d'inconnu et d'indéterminé, elles ne peuvent jamais nous fournir que des conjectures et des probabilités ; nous n'en pouvons tirer aucune certitude pour les cas particuliers.

« La science expérimentale, au contraire, en déterminant par l'analyse, poussée aussi loin que possible, la condition simple et précise d'un phénomène particulier, nous en donne l'explication et la raison. Elle est l'expression même du déterminisme scientifique et ne comporte plus ni exception, ni incertitude. »

Toute recherche expérimentale exigeant, pour être fructueuse, l'application de règles méthodiques, nous sommes amenés à nous poser ces questions : Qu'est-ce qu'une expérience scientifique ou, plus exactement, qu'est-ce que l'expérimentation ? Quelles sont les règles qui peuvent la favoriser ?

Pour arriver à la connaissance des faits particuliers dont l'ensemble constitue la science, l'esprit humain a recours à deux procédés.

Tantôt il étudie les phénomènes tels qu'ils se présentent d'eux-mêmes, il contemple la Nature et la suit patiemment dans toutes ses opérations : il *observe*. Tantôt il sollicite, il provoque la production de ces phénomènes pour en découvrir la loi, en déterminer les causes et reconnaître la manière dont ces causes agissent ; alors il interroge la Nature et, la forçant à parler, quand elle se tait : il *expérimente*.

Une expérience scientifique peut être définie : l'observation *provoquée* d'un phénomène quelconque, dans le but d'étudier sa marche, ses effets et ses causes, pour en donner l'interprétation. L'expérience n'est donc qu'un mode d'observation.

Toutefois, dans l'investigation scientifique, l'observation et l'expérience, quand celle-ci est possible, doivent se prêter un mutuel concours et deviennent inséparables. Essayons de donner à ces deux termes toute la précision qu'ils comportent, en déterminant le rôle que jouent l'observation et l'expérience, dans la recherche scientifique.

« L'observateur écoute la nature ; l'expérimentateur l'interroge et la force à se dévoiler, » — disait Cuvier ; mais l'investigation observatrice ou expérimentale nous semble bien plus heureusement définie, bien mieux caractérisée, par l'astronome John Herschel. Voici ce qu'il en dit dans sa *Philosophie naturelle :*

« Un homme intelligent peut comprendre toutes les vérités mathématiques, en partant des simples notions d'espace et de temps, dont il est impossible qu'il se dépouille sans cesser de penser ; mais, quelque effort qu'il fasse, le raisonnement ne lui apprendra jamais ce que deviendra un morceau de sucre, si on le plonge dans l'eau ; il ne lui apprendra pas davantage quelle impression un mélange de bleu et de jaune produira sur ses yeux.

« Nous sommes donc conduits à regarder l'expérience comme la source de la connaissance que nous avons de la nature et de ses lois. Toutefois nous n'entendons pas parler de l'expérience d'un individu ou d'une génération, mais de celle des siècles, de celle qui a été consignée dans les ouvrages ou s'est conservée par la tradition. Cette expérience peut être acquise de deux manières :

« 1° — En notant les faits tels qu'ils se présentent, sans chercher à les reproduire, sans modifier les circonstances qui les accompagnent ; c'est l'observation.

« 2° — En mettant en action des causes, des objets sur lesquels nous

pouvons agir, en variant à dessein leurs combinaisons, en tenant compte des effets qui en résultent ; c'est l'expérience.

« Les sciences naturelles n'ont pas d'autres bases.

« En distinguant néanmoins l'expérience de l'observation, nous n'avons pas le dessein de les opposer entre elles. Elles sont essentiellement semblables, et diffèrent plus dans le degré que dans l'espèce. Les termes d'observation passive, d'observation active, exprimeraient peut-être mieux ce qui les nuance, ce qui les différencie. Il importe cependant beaucoup de fixer les divers états de l'esprit dans les recherches qui ont besoin de leur aide, ainsi que l'influence qu'elles exercent sur l'avancement des sciences, parce qu'on a invariablement constaté que, dans les branches de la physique où l'on ne peut contrôler les phénomènes, ou dans lesquelles les recherches expérimentales n'ont pu, par d'autres motifs, répandre la lumière, les progrès ont été lents, incertains, irréguliers ; tandis que celles où l'expérience a pu porter son flambeau ont été rapides, sûres et faciles.....

« Une observation comprend deux parties distinctes :

« 1° la description exacte de l'objet observé et de toutes les particularités qu'on peut supposer avoir avec lui quelque rapport naturel ;

« 2° l'exposition véritable et fidèle de toutes ces circonstances.

« Et comme nos sens sont les seuls intermédiaires par lesquels nous recevons les impressions des faits, il faut avoir soin, pendant l'observation, de les tenir tous en activité, afin que rien de ce qui peut les affecter ne leur échappe.

« Un bon observateur doit non-seulement connaître tout ce qui est relatif à la science à laquelle se rapportent ses observations, mais il doit être versé, en outre, dans les diverses branches des connaissances humaines qui ont quelque point de contact avec cette science. Cependant toute personne douée de quelque instruction peut, avec de la bonne volonté, ajouter quelque chose à la masse générale des connaissances humaines, pour peu qu'elle observe régulièrement et méthodiquement les faits qui auront le plus frappé son attention, ou ceux que sa position la mettra à même d'étudier avec plus de suite.

« Parmi les sciences qui ne peuvent se perfectionner que par le concours d'un grand nombre d'observateurs, nous citerons la Météorologie. Cette branche très-compliquée, mais tout aussi importante de la physique du globe, se fonde sur des observations que toute personne peut répéter, pourvu qu'elle veuille s'assujettir à certaines règles et y apporter l'attention nécessaire. D'un autre côté, quelles obligations la

Géologie n'a-t-elle pas aux voyageurs actifs et intelligents qui, mettant de côté toute idée théorique, se sont bornés à recueillir des échantillons de roches et de fossiles dans les différentes contrées qu'ils ont parcourues ? Bref, toute branche d'une science quelconque pourrait s'enrichir d'une masse immense de faits, si l'on donnait des instructions précises à bien des personnes qui, sans doute, accepteraient avec joie le moyen de se rendre utiles à la science, dans les diverses circonstances où elles pourraient se trouver placées. »

Mais dans l'observation la plus vulgaire de la nature et du milieu où nous vivons, les phénomènes ne se montrent pas indépendants les uns des autres ; quelques-uns ont une périodicité régulière et, régulièrement aussi, ils en amènent d'autres à leur suite. A mesure que les observations sont plus fréquentes, de nouvelles connexions se révèlent, si bien que nous ne pouvons guère concevoir un phénomène, sans le considérer comme se rattachant à un autre phénomène, et que tout changement nous apparaît comme connexe à un autre changement.

Les faits, en outre, sont presque toujours complexes ; il est très-difficile d'isoler et d'étudier, séparément, chacun des éléments qui concourent à leur manifestation. Les phénomènes physiologiques se compliquent encore de l'action réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres ; ils paraissent former un tout dont les parties se tiennent, se continuent, se mêlent, s'enchevêtrent, réagissant incessamment, sans qu'il nous apparaisse d'abord qu'il en soit ainsi. Peut-être que des liens trop subtils et certaines actions imperceptibles nous empêchent d'en tenir compte.

Dans ce chaos apparent, comment débrouiller les conditions de l'expérimentation scientifique ?

Deux méthodes, l'analyse et l'induction deviennent, tour à tour, le guide de l'expérimentateur ; elles sont le fil d'Ariane dont il doit se servir avec sagacité, sous peine de s'égarer dans la route qu'il veut parcourir.

Tantôt, après avoir classé et isolé les divers éléments qui concourent à produire un phénomène, l'expérimentateur cherche à le répéter, en se plaçant dans les conditions qui le déterminent ; tantôt, préjugeant les modifications qu'un corps subira sous certaines influences, il le soumet à ces influences et provoque des changements successifs ou simultanés dont il constate les diverses phases ; ou bien encore, après la conception idéale d'un phénomène inconnu, il recherche, dans les forces et les corps dont il dispose, ceux qu'il pourrait mettre en œuvre pour réaliser sa conception, corrigeant, modifiant les procédés opératoires, dans sa marche vers le but qu'il entrevoit.

« Le raisonnement expérimental ou inductif,—dit M. Claude Bernard, — s'exerce sur des phénomènes observés, c'est-à-dire sur des observations ; mais, en réalité, il s'applique seulement aux idées que l'aspect de ces phénomènes a éveillées dans notre esprit.

« Si l'esprit de l'expérimentateur procède en partant d'observations particulières pour remonter à des principes, à des lois ou à des propositions générales, il procède aussi nécessairement de ces mêmes propositions générales ou de ces lois, pour aller à des faits particuliers qu'il déduit logiquement de ces principes. Seulement quand la certitude du principe n'est pas absolue, il s'agit toujours d'une déduction provisoire, qui réclame la vérification expérimentale..

« Toutes les variétés apparentes du raisonnement ne tiennent qu'à la nature du sujet que l'on traite et à sa plus ou moins grande complexité. Mais, dans tous les cas, l'esprit de l'homme fonctionne toujours de même et par syllogisme ; il ne pourrait, d'ailleurs, se conduire autrement. Si dans la marche naturelle du corps, l'homme ne peut avancer qu'en posant un pied devant l'autre ; de même, dans la marche naturelle de l'esprit, l'homme ne peut avancer qu'en mettant une idée devant une autre idée. Il faut toujours un premier point d'appui à l'esprit comme au corps ; le point d'appui du corps, c'est le sol dont le pied a la sensation ; le point d'appui de l'esprit, c'est le connu, c'est-à-dire une vérité ou un principe dont l'esprit a conscience.

« L'homme ne peut rien apprendre qu'en allant du connu à l'inconnu ; mais, d'un autre côté, comme il n'a pas en naissant la science infuse et qu'il ne sait rien que ce qu'il apprend, il semble que nous soyons dans un cercle vicieux et condamnés à l'ignorance. Il en serait ainsi, en effet, si l'homme n'avait dans sa raison le sentiment des rapports et du déterminisme qui deviennent le critérium de la vérité. Dans tous les cas, il ne peut obtenir cette vérité, ou en approcher, que par le raisonnement et l'expérience.

« Il a, nécessairement, fallu arriver aux principes ou aux théories qui servent de base à une science, par un raisonnement investigatif, interrogatif ou inductif. Dans les sciences, il y a des idées qu'on appelle *à priori* parce qu'elles sont le point de départ d'un raisonnement expérimental ; mais, au point de vue de l'idéogénèse, ce sont en réalité des idées *à posteriori*.

« L'induction a dû être la forme de raisonnement, primitive et générale, à laquelle on peut ramener toutes les autres formes du raisonnement ; je pense qu'il n'y a pour l'esprit qu'une seule manière de raisonner,

comme il n'y a pour le corps qu'une seule manière de marcher ; le savant n'aurait pas grand profit à discuter la définition de la déduction ou de l'induction, non plus que la question de savoir si l'on procède par l'une ou par l'autre. D'ailleurs les grands expérimentateurs ont apparu avant les préceptes de l'expérimentation, de même que les grands orateurs ont précédé les traités de rhétorique.

« L'induction baconienne est devenue célèbre ; on en a fait le fondement de toute la philosophie scientifique. Mais s'il est vrai que Bacon a pressenti l'importance de l'expérience pour l'avenir des sciences, il faut ajouter qu'il n'a pas compris le mécanisme de la méthode expérimentale ; il suffirait de citer, pour le prouver, les essais malheureux qu'il en a faits. Bacon recommande de fuir les hypothèses et les théories, tandis qu'elles sont les auxiliaires de la méthode, auxiliaires aussi indispensables que les échafaudages pour construire une maison. Il ne me paraît donc pas permis de dire que Bacon soit l'inventeur de la méthode expérimentale, méthode que Galilée et Toricelli ont si admirablement pratiquée, longtemps avant qu'il en eût donné la formule. »

L'observation et l'expérience pour amasser des matériaux, l'induction ou la déduction pour les élaborer, tels sont les instruments intellectuels de l'investigation scientifique. C'est l'induction qui conduit l'expérimentateur à une idée nouvelle ; mais si les faits qui servent de base à son raisonnement sont mal établis ou erronés, tout s'écroulera ou tout deviendra faux ; c'est ainsi que, le plus souvent, les erreurs, dans les théories scientifiques, ont pour origine des erreurs de faits. Et quand l'idée expérimentale est conçue, elle reste encore à réaliser par le procédé opératoire, œuvre d'un esprit inventif, qui exige aussi une grande dextérité manuelle. Il y a donc un art expérimental ; cet art est la pierre angulaire de toutes les sciences que l'on peut y soumettre.

Aussi bien dans les sciences des corps vivants que dans celle des corps bruts, l'expérimentateur ne crée rien ; il ne peut gouverner les phénomènes naturels qu'en se soumettant aux lois qui les régissent, impuissant qu'il est à rien changer à ces lois.

Rien ne se détruit, rien ne se crée dans la nature, pas plus la matière que la force ; et, si les phénomènes de l'univers, variés à l'infini, ne sont que des transformations équivalentes des forces les unes dans les autres, on comprend fort bien que l'expérimentateur ne fasse que réaliser des conditions nouvelles pour leur manifestation. Tous les phénomènes, de

quelque ordre qu'ils soient, paraissent exister virtuellement, mais ils ne se manifestent que lorsque leurs conditions d'existence se trouvent réalisées. Les corps et les êtres de la Terre expriment le rapport harmonieux des conditions cosmiques de notre planète, avec les êtres et les phénomènes dont elles permettent l'existence ; ces conditions, la physique, la chimie et la physiologie, ont pour but de nous les révéler.

Il ne faut cependant pas oublier que nos divisions des sciences ne sont pas dans la nature ; ces divisions n'existent que dans notre esprit qui, à raison de son infirmité, est obligé de créer des catégories de corps et de phénomènes, afin de mieux les comprendre, en étudiant leurs qualités ou propriétés sous des points de vue spéciaux. Un corps peut être étudié physiquement, chimiquement, physiologiquement, pathologiquement, etc., mais il n'y a dans la nature ni physique, ni chimie, ni physiologie, ni pathologie ; elle présente seulement des corps qu'il s'agit de connaître et des phénomènes à maîtriser.

Nous avons parlé de l'insuffisance de l'anatomie seule, pour rendre compte des phénomènes de la vie normale ou pathologique, les phénomènes physico-chimiques entrant comme éléments nécessaires, dans les manifestations vitales. Cette simple indication fait pressentir que le laboratoire du physiologiste doit être le plus compliqué de tous, parce qu'il lui faut expérimenter les phénomènes de la vie, qui sont aussi les plus complexes de tous les phénomènes naturels.

Mais toutes les sciences, sans en excepter l'astronomie, ont de plus en plus recours à la méthode expérimentale, afin d'étendre le domaine de l'observation ou d'en contrôler les découvertes. Si l'on condamnait arbitrairement les savants et les chercheurs à se servir de l'une ou de l'autre exclusivement, les diverses sciences mourraient ou d'inanition ou étouffées par une indigestion de faits erronés.

Dans toute investigation scientifique, ou physique, ou physiologique, les moindres procédés sont de la plus haute importance ; le choix heureux d'un animal, un instrument construit d'une certaine façon, l'emploi d'un réactif au lieu d'un autre, suffisent pour résoudre les questions générales les plus élevées. Chaque fois que surgit un moyen nouveau et sûr d'analyse expérimentale, on voit la science faire des progrès dans les questions auxquelles ce moyen peut être appliqué ; par contre une mauvaise méthode et des procédés de recherche défectueux peuvent entraîner dans des erreurs et retarder la science en la fourvoyant.

« Les plus grandes vérités scientifiques, — dit M. Claude Bernard, — ont leurs racines dans les détails de l'investigation expérimentale ; ces

détails constituent, en quelque sorte, le sol dans lequel les vérités se développent. Il faut avoir vécu dans les laboratoires pour bien sentir l'importance de tous les détails des procédés d'investigation, détails si souvent ignorés et méprisés par les faux savants qui s'intitulent généralisateurs. Pourtant on n'arrivera jamais à des généralisations vraiment fécondes et lumineuses sur les phénomènes vitaux, qu'autant qu'on aura expérimenté soi-même et remué dans l'hôpital, l'amphithéâtre ou le laboratoire, le terrain fétide ou palpitant de la vie. »

Les investigations scientifiques intéressant l'avenir et la vitalité des institutions d'enseignement supérieur, les Universités catholiques devront les favoriser de tout leur pouvoir. Le licencié, le docteur, le professeur ou même toute personne qui voudrait se livrer aux recherches originales, doivent, par conséquent, trouver dans une Université l'outillage et les secours qui leur sont nécessaires, mis à leur disposition avec la plus grande libéralité.

Toutefois les laboratoires d'enseignement, dont nous avons déjà parlé, suffiront aux travaux de recherches et n'occasionneront, s'ils sont bien installés, qu'une dépense relativement modique en instruments, appareils, ou produits destinés aux expériences. Il n'est pas nécessaire de guider constamment ceux qui se livrent aux recherches originales, parce qu'ils doivent posséder une certaine habitude des manipulations et savoir instituer une expérience. Cependant, il se peut qu'ils aient besoin de conseils ou de renseignements et, dans ce cas, le directeur du laboratoire doit être en mesure de les leur donner, pour se trouver à la hauteur de sa mission.

5. — Conclusions sur l'enseignement catholique.

Nul ne contestera que l'émulation des esprits, la diversité des méthodes et la multiplicité des recherches sont les conditions qui favorisent la diffusion et le développement de la science.

Si les catholiques ont demandé la liberté de l'enseignement supérieur, c'est d'abord pour concourir à relever le niveau de l'instruction générale, ensuite pour enrichir la science par les études et les investigations qui lui assurent, tous les jours, une plus grande importance sociale. Ils croient, avec raison, que la vérité religieuse ne peut se trouver en contradiction avec la vérité scientifique ; que toute philosophie, toute science, pour être digne de ce nom, doit s'appuyer sur des principes de

moralité et de liberté que le scepticisme systématique et le rationalisme nihiliste tendent malheureusement à détruire.

La haute garantie de moralité qu'une Université catholique offrira aux familles, les engagera incontestablement à lui confier l'instruction de leurs enfants. Il ne faut cependant pas se dissimuler que l'élève n'oubliera jamais le but essentiel de ses études: l'examen et le diplôme et qu'il recherchera toujours avec empressement les moyens de l'atteindre au plus vite.

Si l'enseignement théorique et pratique, ce dernier surtout, est fortement organisé, bien équilibré, l'Université formera, aussi rapidement que possible, des savants de mérite et des médecins habiles et instruits. Généralement, les élèves studieux comprennent fort bien l'importance des études pratiques ; ils savent que toutes les fois qu'elles ne sont pas à la base de l'enseignement, celui-ci reste frappé de stérilité. Nous avons la certitude que les étudiants d'élite s'attacheront aux établissements universitaires qui sauront le mieux le distribuer.

Mais les Facultés de l'Etat verront nécessairement d'un œil jaloux des Universités libres se fonder. N'y aura-t-il pas à craindre une rivalité permanente, une concurrence préjudiciable à l'enseignement lui-même ?

Cette rivalité, cette concurrence, que l'avenir nous laisse entrevoir, contribuera, non-seulement à relever les études, mais encore à développer les connaissances scientifiques. Que les opinions rivales se produisent, qu'elles puissent dresser chaire contre chaire, Université contre Université ; alors, mais alors seulement, sous le souffle puissant de la liberté, la science prendra son essor et ses progrès nous montreront le néant des systèmes philosophiques, négateurs de la Religion et de la Morale. La science nous dira dans quel camp se trouve le Vrai, le Bien, l'Utile. « La lutte qui s'ouvre, — écrivait l'éminent Laurentie, dont les catholiques pleurent la perte récente, — la lutte qui s'ouvre doit avoir pour but de mettre l'enseignement catholique dans un état de supériorité avoué sur toutes les écoles... » N'ayons garde d'oublier ce précepte et rappelons-nous que la victoire reste au mieux armé.

« Tout système ou plan d'instruction doit reposer sur des principes. Ceux-ci doivent avoir pour qualités essentielles d'être en rapport avec l'esprit, les mœurs, l'époque, les besoins de la nation à laquelle ils sont destinés. Il n'est pas permis assurément de faire des expériences sur un peuple; les essais de ce genre sont dangereux et la sagesse doit mettre une barrière à la réalisation des paradoxes et des utopies. Il est

du devoir de ceux qui guident un pays de tenir compte des leçons du passé, en mettant à profit, quand il est possible, les enseignements des autres peuples ou leurs erreurs. Ces dernières ont aussi leur utilité, car elles dispensent de tenter des essais condamnés depuis longtemps. »

Ainsi s'exprime le docteur Lacassagne, agrégé de l'Ecole de Médecine Militaire du Val-de-Grâce, dans ses propositions de réforme pour l'enseignement médical (1).

Ces conseils du jeune Professeur nous ont servi de guide, dans l'étude que nous avons faite sur les moyens d'organiser l'enseignement. En comparant les diverses institutions existantes, soit en France, soit à l'étranger ; en examinant les vices de ces institutions, nous avons été conduits à déduire les principes dont l'expérience a consacré le succès, pour les approprier à l'organisation des Universités Catholiques.

Nous allons, maintenant, résumer et compléter notre exposition.

L'enseignement universitaire doit, tout d'abord, s'inspirer des éternels principes de la Religion et de la Morale, indispensables pour lui imprimer le caractère de dignité et de gravité inhérent à toute bonne instruction, à toute éducation vraiment supérieure. Nous n'insisterons pas, d'ailleurs, sur ce point fondamental, dont la démonstration et l'application appartiennent à plus autorisé que nous ; nous nous renfermerons, exclusivement, dans l'exposition rapide et générale des préceptes sans lesquels il est impossible d'établir un bon enseignement, dans ses deux grandes divisions : théorique et pratique.

Pour être étendu, pour être fécond, l'enseignement oral, le plus facile à organiser, devra comprendre :

1°. — Des cours sur l'ensemble d'une science ;

2°. — Des leçons développées sur chacune des branches particulières d'une science ayant pris une certaine extension. En d'autres termes, des cours spéciaux ;

3°. — Enfin, au-dessus de ces cours et les dominant, des Conférences doctrinales, dans lesquelles les principes d'une saine philosophie seront étayés sur les connaissances scientifiques déjà acquises par l'élève. Ces Conférences peuvent être considérées comme le couronnement de la science.

(1) *De l'enseignement de la Médecine en France, l'Agrégation dans les Facultés de Médecine, mémoire adressé à l'Assemblée nationale*, par les Agrégés de la Faculté de Montpellier, rédigé par le docteur Lacassagne. Montpellier, 1872.

Assurément, ces trois ordres de cours satisferont toutes les exigences de l'enseignement oral, si les diverses sciences ou leurs spécialités sont habilement distribuées. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que les élèves devront puiser dans ces cours toutes les connaissances qui leur serviront ultérieurement, soit à la pratique de l'art, soit à la poursuite d'une carrière purement scientifique, selon leurs aspirations.

Quant à l'enseignement pratique, c'est lui qui devra, tout particulièrement, attirer la sollicitude éclairée des organisateurs des Universités Catholiques. Dans cet enseignement nous comprenons aussi les travaux de laboratoires indispensables aux recherches originales, travaux si importants pour la vitalité des institutions universitaires. Nous l'avons vu, les sciences et la médecine vivent essentiellement d'observations rigoureuses, d'expériences et de recherches propres aux applications utilitaires ; les théories, sans leur application vérifiée, n'ayant aujourd'hui aucune valeur.

« Une vérité incontestable et, Dieu merci, incontestée, — a écrit M. Pasteur, l'éminent chimiste, — c'est l'impuissance de l'esprit de système à rien édifier de durable dans l'ordre des sciences physiques et naturelles. « C'est par des expériences fines, raisonnées et suivies, que « l'on force la nature à découvrir son secret. Toutes les autres méthodes n'ont jamais réussi. »

« Que le physicien et le chimiste s'éloignent de leurs laboratoires, que le naturaliste délaisse ses collections et les voyages, sur-le-champ ils deviennent incapables de la moindre découverte.

« Les conceptions les plus hardies, les spéculations les plus légitimes, ne prennent un corps et une âme que le jour où elles sont consacrées par l'observation et l'expérience. Laboratoires et découvertes sont des termes corrélatifs. Supprimez les laboratoires, les sciences physiques deviennent l'image de la stérilité et de la mort. Elles ne seront plus que des sciences d'enseignement, limitées et impuissantes, et non des sciences de progrès et d'avenir. Rendez-leur les laboratoires, et avec eux reparaîtra la vie, sa fécondité et sa puissance. Hors de leurs laboratoires, le physicien et le chimiste sont des soldats sans armes sur le champ de bataille.

« La déduction de ces principes est évidente : si les conquêtes utiles à l'humanité touchent votre cœur, si vous restez confondu devant les effets surprenants de la télégraphie électrique, du daguerréotype, de l'anesthésie et de tant d'autres découvertes admirables ; si vous êtes jaloux de la part que votre pays peut revendiquer dans l'épanouissement de ces merveilles, prenez intérêt, je vous en conjure, à ces demeures

sacrées que l'on désigne du nom expressif de *laboratoires*. Demandez qu'on les multiplie et qu'on les orne : ce sont les temples de l'avenir, de la richesse et du bien être. C'est là que l'humanité grandit, se fortifie et devient meilleure. Elle y apprend à lire dans les œuvres de la nature, œuvres de progrès et d'harmonie universelle, tandis que ses œuvres à elle sont trop souvent celles de la barbarie, du fanatisme et de la destruction. »

Savez-vous pourquoi l'Ecole Normale supérieure,où les méthodes d'enseignement oral sont cependant excellentes, ne produit pas ou presque pas de savants, dans l'ordre scientifique ? Parce que les études pratiques y sont négligées. Or c'est le meilleur moyen d'étouffer toute originalité dans les esprits, que d'assujettir les élèves à des leçons trop théoriques ; nul n'oserait le contester (1).

Mais ici surgit une objection. N'est-il pas à craindre que l'enseignement pratique pousse les élèves au matérialisme, à l'athéisme ? Les doctrines morales et religieuses, qu'il faut sauvegarder, ne risqueraient-elles pas de sombrer par l'enseignement des catholiques eux-mêmes ?

Nous avons déjà fait l'histoire de ce préjugé pernicieux et coupable, à notre avis. Nous disons préjugé coupable et pernicieux, parce qu'il est complètement faux et que malheureusement les catholiques ont trop de tendance à l'accepter, sans s'apercevoir que cette affirmation est simplement une manœuvre de leurs ennemis qui, calomniant la science, l'exploitent ainsi à leur profit exclusif.

Disons le hautement, la science n'est pas anti-religieuse.

Non ! L'atome hypothétique, pas plus que la cellule vivante, ne sont favorables à ces théories fantaisistes et aventureuses, que l'on décore du nom de philosophie scientifique. L'atome, la cellule, ne sont nullement athées,pasmême déistes.Que la matière se combine suivant certaines lois, que la cellule évolue dans un plasma quelconque, qu'importe ? Ni la balance, ni la cornue, ni le microscope n'ont de préférences pour les doctrines philosophiques; la Religion n'a donc rien à craindre d'études ou de recherches sur la matière brute ou organisée, pas plus que sur l'évolution vitale. Nous l'affirmons de toute notre énergie.

(1) Un des professeurs de l'Ecole Normale, par un caprice inexplicable, est même allé jusqu'à refuser aux élèves l'entrée de son splendide laboratoire ! Son autorité a suffi pour imposer un acte arbitraire qui n'a nullement, à notre connaissance, été blâmé par l'autorité supérieure. Le fait est tellement connu,—il date de plus de *dix ans !*— que nous n'hésitons pas à nommer ce professeur, M. Henri Sainte-Claire Deville.

Le danger gît exclusivement dans l'enseignement des théories matérialistes et athées, théories fallacieuses, sortes de prismes nous montrant la nature dans un mirage trompeur.

Manipulez, disséquez, observez l'évolution cellulaire et embryonnaire, vous verrez alors ce qu'est ce fameux matérialisme, que vous ne redoutez tant que parce qu'il vous est inconnu . Oui! voyez la matière de près, étudiez la ;

« L'accoutumance ainsi nous rend tout familier :
« Ce qui nous paroissoit terrible et singulier
« S'apprivoise avec notre vue...

et vous réduirez le matérialisme et l'athéisme à ce qu'ils sont réellement :

« ..... bâtons flottants sur l'onde...
. . . . . .
« De loin, c'est quelque chose et de près ce n'est rien. »

« Que peut-il y avoir de plus mal fondé que la prévention de certaines personnes, de bonne foi peut-être, mais assurément bien bornées, contre l'étude de la philosophie, ou, mieux contre toute espèce de science ? Il n'est pas vrai que la science donne à ceux qui la cultivent une idée exagérée d'eux-mêmes, qu'elle les conduise à douter de l'immortalité de l'âme, à rejeter la révélation. Elle ne peut, au contraire, que produire un effet tout opposé. Nul doute que le témoignage de la raison, sur quelque sujet qu'elle s'exerce, ne doive s'arrêter devant les vérités de la foi. Mais lorsqu'elle établit l'existence et les principaux attributs de la divinité sur des bases telles que le doute devienne absurde, l'athéisme ridicule, on ne saurait l'accuser d'apporter aucun obstacle naturel ou nécessaire à la propagation des principes religieux. Loin de là : en développant cette soif de recherches, cette ardeur d'attente, elle dégage l'esprit des préjugés, et le dispose à toutes les impressions qu'il est susceptible de recevoir..... Celui qui a vu en mathématiques et en physique se dissiper tout à coup des ténèbres, qui paraissaient impénétrables ; celui qui a vu les sujets les plus stériles et les plus ingrats transformés, comme par inspiration, en sources inépuisables de connaissances et de forces, par un simple changement de point de vue , ou par l'application de quelque principe dont on n'avait pas encore fait usage, est naturellement peu disposé à envisager, sous des couleurs défavorables, les destinées présentes ou futures du genre humain. Les rapports de toute espèce qui jaillissent autour de lui, dans le cours de ses recherches, la place qu'il occupe dans l'échelle de la création, la conscience de sa faiblesse,

celle de l'impuissance où il est de suspendre, de modifier même le plus léger mouvement de ce magnifique système, qu'il cherche à pénétrer, ne peuvent manquer de le convaincre que l'humilité et l'espérance sont ce qui lui convient le mieux.

« Mais tout en cherchant à venger l'étude des sciences naturelles des accusations injustes dont on s'obstine encore à la poursuivre, ayons soin, si nous voulons que le témoignage qu'elle rend à la religion conserve toute la portée, toute l'étendue qu'il doit avoir, ayons soin, dis-je, que ce témoignage soit vrai, indépendant, spontané... Il n'est pas rare cependant de rencontrer des hommes qui aiment la science, qui désirent qu'elle s'étende, se propage, et qui montrent néanmoins la plus étrange susceptibilité. Ils s'exaltent, ils applaudissent à un fait lorsqu'il paraît justifier ou expliquer un passage de l'Ecriture : ils éprouvent une impression pénible s'il ne s'accorde pas avec les notions qu'ils ont puisées dans les livres saints. Ils devraient savoir cependant que la vérité n'est jamais en opposition avec elle-même et que l'erreur est confondue dès qu'on l'analyse, qu'on la discute avec soin, car l'unique caractère de la vérité est de supporter l'épreuve de l'expérience, de sortir intacte de la plus vive discussion.

« Il y a dans la contemplation des lois générales quelque chose qui étouffe le sentiment individuel et commande l'abandon. Cette Nature calme, énergique, régulière, l'échelle immense de ses opérations, la constance avec laquelle elle marche à son but, tempèrent nos inquiétudes, nous rendent moins sensibles à la douleur, aux émotions égoïstes ; elle nous remplit d'un sentiment de grandeur, de force qui nous met à même de braver les revers, nous révèle notre puissance et nous élève, pour ainsi dire, jusqu'au Créateur. »

Qui parle ainsi ? Un homme illustre dans la science, John Herschel, qui s'est dévoué aux recherches et aux observations les plus délicates de l'astronomie physique.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que les prétendues preuves sur lesquelles s'appuient le matérialisme et l'athéisme, dans leurs agressions négatrices, ne reposent que sur des faits mal interprétés ou sur de fausses analogies.

Si nous disons, par exemple, que les phénomènes physico-chimiques qui se passent dans les corps vivants sont exactement les mêmes que ceux qui se passent dans les corps bruts, supprimons-nous la force vitale, l'âme ? — Nullement.

D'abord la matière organisée, pas plus que la matière minérale, n'engendre les phénomènes dont elle est le siége ; elle leur sert seulement de

véhicule, de conditions de manifestation. Ensuite les phénomènes propres aux êtres organisés, aux machines vivantes, se distinguent par une morphologie spéciale et par l'existence d'une force qui crée et régénère tous les instruments des mécanismes vitaux. On peut même dire que la vie n'engendre rien, elle ne crée ni force ni matière première, elle ne fait que déterminer l'arrangement qui caractérise la substance organisée, en donnant une forme aux phénomènes vitaux; et il faut nécessairement que la matière possède des propriétés convenables pour exprimer ces phénomènes.

La matière n'est donc jamais cause de rien, elle n'est que la condition et il ne faut pas confondre les causes et les conditions. Si nous envisageons l'évolution d'un être vivant, il nous apparaît clairement que son organisation est la conséquence d'une loi organogénique préexistante et que l'œuf est une condition de manifestation de cette loi; qu'il est un centre nutritif se développant dans un milieu favorable, pour constituer un organisme complexe. Mais cet œuf et cet organisme, les forces physico-chimiques sont impuissantes à l'engendrer, la matière ne fait qu'exprimer l'idée de Celui qui a créé l'organisme qui fonctionne.

Comme exemple d'une des plus fausses analogies qui se puissent imaginer, prenons l'*axiôme* bien connu : « Le cerveau secrète la pensée. » Or le cerveau, matière organisée, appareil offrant des phénomènes de sensibilité et d'intelligence, propres à l'être vivant, n'a pas plus conscience de la pensée et des phénomènes que celle-ci présente, qu'une horloge n'a conscience de ses mouvements et de l'heure qu'elle indique ; pas plus que les caractères d'imprimerie et le papier n'ont la conscience des idées qu'ils retracent. Dire que le cerveau secrète la pensée, n'est-ce pas dire que l'horloge secrète l'heure ou l'idée du temps? Le cerveau et l'horloge sont deux mécanismes, l'un vivant et l'autre inerte, voilà toute la différence ; ce qui n'empêche pas que l'un et l'autre fonctionnent en suivant les lois physiques, chimiques ou physiologiques qui régissent la matière, mais là s'arrête l'analogie.

S'il est des catholiques qui craignent de voir saper leurs croyances, par des découvertes scientifiques nouvelles, nous avouons ne pas comprendre leur folle terreur. L'histoire en fait si bien justice, d'ailleurs, qu'il est impossible de citer un seul cas où les découvertes se soient trouvées en contradiction réelle avec les dogmes du catholicisme. Aussi applaudissons-nous, sans réserve, aux conseils dans lesquels M. Léon Gautier formule les rapports que les catholiques doivent entretenir avec la science.

« Notre premier devoir est celui d'une sincérité ABSOLUE. Quels que soient les scandales que l'historien catholique rencontre dans les longues annales des siècles chrétiens ; quelles que soient les contradictions que le savant catholique puisse être amené à constater entre les Sciences et la Foi, le premier, le tout premier devoir de l'historien et du savant est de tout dire, à très-haute et très-intelligible voix. Son honneur consiste à ne rien laisser dans l'ombre. Il serait déshonoré, dans le sens le plus strict de ce mot, s'il atténuait la gravité d'un témoignage, d'un texte ou d'une expérience qui lui paraîtraient contraires à sa croyance. Il doit, tout au contraire, prendre le fait scientifique entre ses mains et le montrer lumineusement à tous, en ayant soin seulement de ne pas scandaliser les ignorants et les petits. Bref, il ne doit pas agir autrement, en de telles occurrences, que s'il s'agissait d'un éclatant témoignage en faveur de cette chère foi catholique dont il garde obstinément le trésor au fond de son cœur. Si mon ami, le géologue T***, découvrait demain je ne sais quel fossile dont la présence en tel ou tel terrain *paraîtrait* démentir tout le récit de la Genèse, il devrait donner à sa découverte une publicité scientifique et de bon aloi ; il devrait dessiner ou décrire très-exactement son fossile et en soumettre sur-le-champ l'examen aux Académies. Je veux encore aller plus loin, moi, qui suis le plus obstiné des infaillibilistes, si, par hypothèse, nous trouvions deux décisions pontificales *ex cathedra* qui parussent se contredire, notre devoir serait de les publier d'après les textes originaux, avec une exactitude impartiale et rapide. Le tout sans fièvre et avec une très-invincible espérance.

« Une minute de réflexion fait très-bien comprendre qu'il n'y a là aucune témérité contraire aux préceptes de l'Eglise. Notre sincérité absolue atteste principalement notre absolue certitude. Nous sommes ici-bas les hommes de la certitude, et notre foi n'est pas soumise aux mille et mille évolutions et révolutions de la Science. Sans crainte, sans hésitation, sans tremblement, nous constatons scientifiquement que la science en est aujourd'hui arrivée à tel ou tel point. Nous le constatons aujourd'hui mais nous attendons demain. *Tout dire, et attendre*, telle est la devise que je donnerais volontiers à tous les catholiques qui s'occupent d'histoire et de sciences. C'est la mienne.

« Comment ! nous vivons dans le lieu même de la lumière, qui est l'Eglise catholique, apostolique, romaine ; nous avons jusqu'ici en notre faveur le témoignage de toutes les sciences dont les voix forment un magnifique ensemble à la gloire de notre foi, nous jouissons de la beauté de toutes ces évidences accumulées par les siècles, et nous irions nous

inquiéter de tel ou tel fait scientifique qu'un autre fait démentira demain, de telle ou telle découverte qu'une autre découverte anéantira ce soir ! Mais, en vérité, c'est là que serait le scandale ; c'est dans notre inquiétude même. Si nous n'avions pas cette sincérité absolue dont je viens de parler, nous mériterions qu'on nous appliquât la terrible parole de Jésus-Christ en son Evangile : « Hommes de peu de foi (1). »

Les découvertes scientifiques n'offrent donc pas de danger pour la religion, tandis qu'elles éclairent l'intelligence de cette vive lumière qui élargit les idées et fait mieux comprendre à l'homme la mission qui lui est dévolue dans le monde. C'est le privilége des choses de l'esprit de nous élever au-dessus et de nous faire vivre au-delà de notre passagère et fragile existence, en nous associant à l'œuvre permanente et immortelle qui organise l'humanité dans la patrie terrestre et la conduit vers sa mystérieuse destinée dans l'harmonie de l'univers.

Le courant d'irrésistible affranchissement qui entraîne tous les peuples et fait de chaque créature humaine une activité libre pour porter sa pierre à l'édifice commun, donne à la science un si grand nombre de collaborateurs et, par suite, à ses moyens d'investigation une telle puis-

(1). — *Lettres d'un Catholique*, par M. Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes, Paris, 1876.

Nous devons ajouter que les catholiques, depuis longtemps déjà, ont passé dans la pratique les conseils du savant professeur, précisément à propos de fossiles. Il y a dix ans, environ, quand l'abbé Bourgeois, professeur à Pontlevoy et l'abbé Delaunay eurent découvert, dans le miocène, les plus anciens vestiges connus de l'existence de l'homme, ils soumirent cette découverte à leur chef spirituel, Mgr l'évêque de Blois, en lui demandant s'ils pouvaient la publier. Voici la réponse de l'éminent Prélat :

« Quelque étrange que soit votre découverte, si les preuves de l'existence de « l'homme à une époque si reculée, vous paraissent avoir une valeur scientifique, pu- « bliez-la, les Livres-Saints n'ont rien à craindre de la science et de la vérité. »

Annoncée par les deux savants abbés dans le Congrès international d'Anthropologie de Paris, cette découverte fut précisément contestée par..... les matérialistes et les libres-penseurs ! Les pièces qui l'établissent sont maintenant déposées au Musée de Saint-Germain, où le R. P. Monsabré est allé les étudier et l'illustre prédicateur, convaincu de leur authenticité, n'y voit aucune contradiction pour les dogmes catholiques.

En effet, que prouvent-elles ? Que l'homme est depuis des temps immenses sur la Terre, depuis des centaines de mille ou des millions d'années ? Eh bien ! qu'importe ? Le champ est ouvert aux hypothèses. La seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est que la formation du miocène et, peut-être, celle du terrain tertiaire tout entier, serait alors postérieure au sixième jour ou plutôt à la sixième époque de la Création, qui vit naître l'homme. Voilà tout.

sance, qu'il n'est pas un seul problème, sur la terre ou dans le ciel, dont elle n'entreprenne de trouver la solution. Elle détermine la composition chimique des astres eux-mêmes par la simple analyse des rayons lumineux; elle explique la constance de la radiation solaire, par le jeu alternatif de combinaisons et de disjonctions d'éléments alternativement précipités vers le centre incandescent et projetés de ce centre vers la périphérie de l'énorme masse où ils viennent resplendir; tandis que, d'un autre côté, elle fait apparaître, sous la lentille du microscope, tout un monde invisible, impalpable et vivant, qui transforme la surface du globe par sa redoutable fécondité.

Plongeant ainsi son regard dans la profondeur des deux infinis, l'infiment grand et l'infiniment petit; fortifiée d'âge en âge par la vie nouvelle que lui laissent en passant les générations qui s'écoulent, la science déchire tous les voiles et nous fait assister, dans le développement de chaque organisme, au spectacle sans cesse renouvelé de la Création.

Les forces les plus redoutables de la nature, dès que la science en découvre la loi, ne sont plus dans ses mains que des agents dociles dont elle fait pour les peuples les moyens matériels de toutes les transformations sociales, à mesure qu'elle leur livre les trésors ravis au ciel, à la terre, à l'océan.

Par l'application de ces forces à l'industrie, la science délivre l'homme du travail pénible et multiplie la production presqu'indéfiniment; par leur application à la locomotion sur les voies ferrées, elle supprime la distance et inaugure le libre échange, pendant que l'étincelle invisible qui porte la pensée à travers les fils conducteurs dont le physicien entoure le globe, rattache les uns aux autres les membres épars de la famille humaine, les anime d'un même sentiment, leur impose, pour la rapidité des transactions, la nécessité d'une langue commune et les entraîne vers le même but, comme le réseau nerveux d'un organisme en rattache toutes les parties à une fonction commune.

La science, dans le développement de l'histoire, est le ministre prédestiné de la loi morale, puisqu'elle crée les organes de la civilisation. Et devant le tableau de ses créations éblouissantes, l'on comprend que la prépondérance sociale doive appartenir à la nation qui aura une organisation assez virile pour diriger toutes ses forces vives vers la conquête de la Nature, en multipliant les moyens d'investigations dans les mains de ceux dont les découvertes tendent, suivant la belle expression d'Agassiz : « à initier l'esprit humain au secret des pensées de la Divinité. »

Mais pour marcher à la conquête de la nature, soit par l'étude, soit par les recherches originales, les sciences réclament des installations considérables. Ce n'est pas avec quelques centaines de mille francs qu'on peut satisfaire aux besoins les plus urgents; il faut un budget de plusieurs millions.

La création de nombreux laboratoires, de multiples et vastes collections, la construction et l'entretien d'hôpitaux, nous montrent l'étendue des efforts et des sacrifices, auxquels les Catholiques devront se condamner, pour lutter avec avantage contre les établissements officiels.

En face de ces dépenses formidables et préoccupés surtout de les atténuer, des esprits bien intentionnés, d'ailleurs, proposent diverses combinaisons, dont voici les principales :

1°. — Demander à l'Etat de prêter ses laboratoires et ses professeurs, pour l'enseignement pratique des Universités libres;

2°. —S'adresser aux professeurs indépendants pour obtenir, moyennant une redevance locative, le droit de manipuler dans leurs laboratoires, avec ou sans leur direction;

3°. — Conduire les élèves des Universités libres aux cliniques de l'Ecole officielle, en abandonnant sur ce point la direction de l'enseignement, sauf à reprendre ensuite et à corriger les appréciations erronées et les défectuosités des leçons. Agir de même pour les dissections dans les amphithéâtres;

4°. — Demander à l'administration de l'Assistance publique la concession de plusieurs services médicaux pour y fonder des cliniques, en retour d'un droit pécuniaire.

Le dernier point seul : la location d'un hôpital, pour y instituer l'enseignement clinique, serait praticable, à la condition expresse que l'hôpital tout entier demeurerait exclusivement réservé à une seule Université. Or, en supposant que l'Assistance publique se prête à une telle concession, la redevance locative, probablement, serait assez élevée pour qu'il y ait un avantage économique dans la fondation d'un hôpital. Il faut considérer, en outre, qu'une fondation hospitalière serait, incontestablement, un titre à la reconnaissance publique et une garantie pour l'Université libre. Cela n'est pas à dédaigner.

Mais quant aux trois premiers projets, avec ou sans modifications, ils sont absolument impraticables et doivent être énergiquement repoussés.

Ni l'Etat, ni les professeurs, ne se prêteront, d'ailleurs, à de semblables combinaisons, en faveur d'Universités rivales. Ensuite le contact d'élèves étrangers serait l'occasion de perpétuels conflits, plus ou moins

graves, indépendamment du danger moral que courraient les élèves des Universités catholiques.

Il y a plus, n'hésitons pas à le dire. Si nous en étions réduits à de semblables compromis, nous donnerions une preuve irrécusable d'impuissance à fonder l'enseignement supérieur libre!

Et nous laisserions déchoir, de fait, le droit que nous avons conquis, par une lutte, longue et opiniâtre ?

Non ! Jamais ! Nous ne le pouvons pas.

Les facultés de l'Etat sont fortement organisées, puissamment outillées; des hommes d'un savoir éprouvé, d'un talent réel et d'une grande réputation, en occupent le plus souvent les chaires.

Cependant l'hésitation ne nous est pas permise : notre devoir à nous Catholiques, est de nous préparer à toutes les conditions de la lutte. Reculer serait trahir nos convictions, laisser le champ libre aux indifférents, à nos ennemis, qui ont déjà le prestige de l'occupation ou celui d'un progrès de mauvais aloi.

Qu'il faille douze ou quinze millions, pour la fondation d'une Université complète, les dépenses nécessaires à l'institution des cinq ou *six Universités*, indispensables à la France, atteindraient à peine *cent millions !* A ceux qui hésiteraient à concourir à cette dotation, nous demanderons à combien de milliards ils estiment les services rendus par la science à l'humanité ? A combien ils estiment, surtout, la richesse morale que l'enseignement scientifique et médical des Universités catholiques donnera aux générations futures?

C'est dans leur conscience qu'ils trouveront une réponse.

Catholiques ! Pour combattre la fausse science, il nous faut des soldats et des chefs.

A notre tête, de vénérables et illustres pasteurs, sur la voie de la morale et de la vertu, nous montrent la route.

Il faut qu'à leur tour, dans les sentiers du savoir humain, ceux qui portent le drapeau de la vraie civilisation puissent, grâce à vous, tracer un sillon lumineux dans les progrès incessants de la science pour la conquête de la Nature et affirmer, encore sur ce point, la vitalité du catholicisme et l'authenticité de nos croyances.

Cette œuvre grandiose justifie tous les sacrifices; ceux d'entre nous, qui comprennent bien tout leur devoir, sauront certainement se les imposer.

IV

LA LIBERTÉ (1).

Dans notre pays, toute phase politique nouvelle entraîne des revirements d'opinion, dont les partis cherchent à profiter, pour étendre leur influence. Aussi les plus heureuses réformes sont elles difficilement acceptées et la France paraît fatalement conduite à ces révolutions périodiques, à ces déchirements douloureux, que nous subissons déjà depuis plus de trois quarts de siècle.

C'est ainsi que les dernières élections générales ont rendu quelque espoir aux partisans du monopole Universitaire et de l'enseignement par l'Etat. Nos républicains se félicitent déjà et songent, soit à rapporter la loi consacrant la liberté de l'enseignement supérieur, soit, ce qui serait plus habile et tendrait au même but par une voie détournée, à réserver la collation des grades, pour les élèves des Universités libres, à une puissante et jalouse rivale, à l'Université de France !

Pour tous les esprits non prévenus, nous croyons avoir suffisamment établi combien l'immixtion de l'Etat est pernicieuse à l'enseignement et au développement de la science. Cependant les circonstances rendent opportun d'y insister encore et de montrer que tous ceux qui ont sérieusement examiné les conséquences du monopole Universitaire, à quelque opinion qu'ils appartiennent, l'ont unanimement et irrévocablement condamné.

1. — Du monopole dans l'enseignement supérieur et de la science officielle.

Quand Napoléon Ier voulut créer l'Université de France, dans le but d'en faire un instrument de despotisme, il motivait son projet d'odieuse tyrannie par ces mémorables paroles :

(1) — Des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé la publication de ce travail. Les deux premières parties, imprimées depuis plusieurs mois, devraient recevoir quelques développements, aujourd'hui ; ces développements trouveront ici leur place naturelle. — 25 mars, 1876.

« Je veux un corps, expression de la puissance publique, qui réponde à « l'Etat et aux familles de l'avenir des nouvelles générations, un corps « enseignant, parce qu'un corps ne meurt jamais, parce qu'il a trans- « mission d'organisation et d'esprit. »

Ce corps existe, aujourd'hui, tel que l'avait rêvé le César moderne; il s'est produit par les institutions et dans les institutions d'Etat. Les erreurs, ou plutôt les nécessités d'un gouvernement essentiellement absolutiste et centralisateur, l'ont réduit à un corps de fonctionnaires incorporés dans des institutions que ce corps n'administre pas lui-même, qu'il ne peut ni développer, ni réformer, sur lesquelles il n'a aucune action.

La constitution de l'Université impériale a été lucidement appréciée par un éminent légiste, M. Dalloz :

« Qu'on ne s'y trompe pas, le corps enseignant, cette véritable corporation que créa Napoléon Ier et qui fut l'Université, n'avait aucune autonomie ni indépendance. Le grand-maître qui la régissait n'était que le délégué, le représentant de l'Empereur, et le Conseil de l'Université, qui assistait le grand-maître, avait pour supérieur, en matière de règlement et de haute juridiction, le Conseil d'Etat lui-même, que pouvait présider l'Empereur. L'Université impériale, avec le système de l'autorisation préalable qui en fait un monopole, était donc, selon l'expression de Royer-Collard : « le gouvernement lui-même, appliqué à la direction univer- « selle de l'instruction publique. »

Née du despotisme césarien, l'Université de France a porté le poids de sa triste origine. Son absolutisme administratif initial et, en fin de compte, sa bureaucratie ministérielle, malgré certaines fluctuations et malgré les brèches faites dans le monopole de l'instruction secondaire et primaire, s'est dégagé de plus en plus nettement et s'est maintenu, jusqu'à ce jour, dans les institutions de l'enseignement supérieur.

Le corps universitaire, sans initiative pour développer les méthodes et contribuer au progrès scientifique, s'est laissé imposer des programmes administratifs, immobilisés dans les limites de la science acquise et traditionnelle. Le professeur lui-même a été réduit au rôle de fonctionnaire et l'administration centrale, dans sa profonde incompétence des besoins de l'enseignement, l'ennemie ignorante de toute innovation scientifique, est allée jusqu'à interdire les nouveautés qui ne lui semblaient pas devoir trouver une place dans les leçons !

M. Charles Schützenberger, professeur de Clinique médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg, nous a raconté comment l'administra-

tion universitaire imposa son veto aux leçons d'un savant de mérite, M. Lereboullet:

« Je me rappelle les doléances d'un de mes anciens et bons amis, professeur de zoologie à la Faculté des Sciences de Strasbourg : c'était à l'époque où la découverte de Schwann sur la composition cellulaire des organes et des tissus commençait à porter ses fruits. Dans toutes les Universités allemandes on était à l'œuvre, dans l'espoir d'ajouter un nouveau chapitre à la science. L'histologie était en pleine évolution sur le sol germanique et avait pris un rang distingué dans l'enseignement universitaire. Un silence absolu régnait dans les Ecoles françaises; mon savant collègue dont je parle avait suivi avec ardeur toutes les découvertes nouvelles, il avait acquis une grande habitude du microscope ; il prétendit ne pas laisser à l'Allemagne toute l'initiative et tenta d'intercaler dans son cours de zoologie une série de leçons sur l'histologie. Déjà de nombreux étudiants en médecine se donnaient rendez-vous à ce cours, auquel des recherches nouvelles donnaient un grand relief, quand le professeur fut averti qu'il dépassait les latitudes de son programme et qu'il eût à s'y renfermer.

« Ce savant dut courber la tête devant cet avertissement administratif; le professeur dut se rappeler qu'avant d'être l'homme de la science, il était un fonctionnaire; il dut se résigner à faire de l'histologie dans son cabinet, pour lui, pour son instruction particulière, mais à la bannir avec soin de sa chaire et de ses leçons publiques. Il reprit donc le harnais et se remit à sa besogne de chaque année, repassant avec son auditoire les grandes divisions de la zoologie. »

Mais généralement les choses ne se passent pas ainsi. Le professeur, qui voit sa tranquillité dans la routine et sait que la concurrence ne viendra jamais stimuler son zèle, puisqu'il jouit d'un monopole, néglige ses leçons. Que son enseignement soit bon ou mauvais, il lui importe si peu, que le docteur Montanier a pu écrire:

« Du côté du professeur, homme célèbre, peut-être illustre, impossibilité presque absolue de s'astreindre à un enseignement élémentaire ; il se complaît et se perd dans des considérations et des réflexions, très intéressantes sans doute, mais auxquelles l'élève ne comprend rien et dont il se lasse à la seconde leçon. Il est des professeurs qui s'imaginent que leur cours doit durer en quelque sorte indéfiniment : la première année est consacrée aux prolégomènes, la seconde aux considérations générales, la troisième à.... et le cours s'achève quand il peut, en cinq,

en six ans ; l'élève qui a entendu la première leçon est depuis longtemps docteur quand la dernière s'achève. »

Ajoutons que nous avons connu un illustre anatomiste qui, pendant vingt années consécutives, a répété les mêmes leçons sur *un seul point de la science* qu'il était chargé d'enseigner!

On voit combien l'absence d'émulation, chez les professeurs abrités par le monopole, offre d'inconvénients graves. Mais donnons encore la parole à M. Charles Schützenberger :

« Quand dans une Faculté un des professeurs avance en âge, quand la fatigue ne lui permet plus des études assidues, il cesse d'être au courant de la science ; car la science marche toujours et ne s'arrête jamais.

« Le professeur, ainsi en retard,devient un obstacle ; la science spéciale, dont il est le représentant et l'organe au sein de la Faculté,fait halte,pour ainsi dire, et, comme l'enseignement libre n'existe pas et ne saurait se produire avec notre système d'inscriptions et le mode de rétribution des professeurs, l'arrêt de développement d'un professeur titulaire frappe, du même coup, l'enseignement lui-même.

« Or, il peut arriver, il est arrivé que plusieurs, voire même la majorité des professeurs d'une Faculté, restent simultanément stationnaires, se pétrifiant dans leur vieille science traditionnelle. Dès lors, la décadence de l'institution elle-même est imminente ; elle est certaine si, par une intervention vigoureuse mais difficile, le ministre ne fait admettre d'office à la retraite ceux qui peuvent y avoir des droits. Mais les professeurs moins âgés, qui ont réussi à obtenir des chaires, sans avoir le feu sacré du progrès scientifique, qu'en fera le Ministre? Il faut attendre dix, vingt ans, peut-être jusqu'à leur mort, pour que les chaires qu'ils détiennent soient libres de nouveau, pour que de nouveaux titulaires y montent, qui ramènent la science qu'ils vont professer dans le courant d'où elle est sortie avec leurs prédécesseurs !

« Et ce ne sont point là des suppositions gratuites : ce sont malheureusement des faits patents, avérés, contre lesquels on se heurte tous les jours dans notre vie universitaire. Ils se sont produits sur une grande échelle dans plus d'une Faculté, et ils se reproduiront inévitablement tant que le personnel enseignant sera limité aux professeurs titulaires, tant que leur enseignement officiel ne sera pas complété et au besoin suppléé par un enseignement de professeurs extraordinaires, d'agrégés ou de docteurs, qui puissent, au même titre qu'eux, transmettre ce qu'ils savent à des auditeurs, sans être condamnés, de par les règlements universitaires, à mourir de faim. »

Ah! que Fourcroy était bien inspiré, en 1794, lorsqu'il flétrissait, comme par avance, tout essai de monopole, toute pensée d'arbitraire! Ecoutez ces prophétiques paroles :

« Solder tant de maîtres, créer tant de placer inamovibles, c'est reformer des espèces de canonicats, c'est permettre à des professeurs privilégiés de faire à leur gré des leçons froides que l'émulation ou le besoin de la gloire n'inspire plus. L'art d'instruire les hommes peut-il s'améliorer par les préférences continues que supposent les places accordées à des professeurs perpétuels, places qui doivent leur devenir, tôt ou tard, monotones et fastidieuses par l'assurance même où ils sont de ne pas les perdre?

« N'avons-nous pas sous nos yeux la preuve que les professeurs, placés souvent dans les chaires publiques par l'intrigue et la bassesse, remplissaient si mal les fonctions qui leur étaient confiées, que les écoles royales gratuites, monument stérile de l'orgueil des despotes, étaient désertes, tandis que des écoles particulières, et payées plus ou moins chèrement, unissaient la foule des hommes studieux? *Plus de corporations, plus de priviléges dangereux pour la liberté!* »

L'autorité administrative régissant l'Université de l'Etat n'avait que faire des avertissements donnés par le citoyen Fourcroy à l'Assemblée Nationale de 1794. Elle a préféré, par une pression despotique portée jusque dans les moindres détails de l'enseignement, rabaisser les caractères et maintenir ses fonctionnaires-professeurs dans une étroite dépendance. Aussi ce fut en vain qu'en 1870 le respectable professeur de clinique médicale de Strasbourg, M. Charles Schützenberger, s'adressait à tous ses collègues de France, pour leur demander de solliciter et d'appuyer des réformes dans l'enseignement universitaire. Voici son énergique appel :

« Je ne me dissimule en rien les difficultés qui s'opposent à la réalisation des réformes que je propose. Les partis politiques ne cesseront pas d'user leurs forces dans une lutte d'influence, au lieu de les unir en vue de concourir au but commun du progrès par la liberté. D'autre part, on rencontre les habitudes invétérées d'une administration centralisée et autoritaire qui ne voudra rien céder, ou qui ne cèdera que le moins possible de ce qu'elle considère comme des prérogatives.

« Ce sont là, je le sais, des obstacles dificiles à vaincre. Il en est un autre que l'on oppose, et depuis longtemps, à tout ce qui pourrait étendre la base et élever le niveau de l'instruction publique : *L'augmentation inévitable des dépenses*. S'il suffit, pour être une grande nation, d'avoir

de grandes administrations, de grandes armées et de petites universités; si le développement intellectuel ne compte pour rien, si l'autorité et la force matérielle suffisent à tout, j'aurai écrit inutilement les pages que l'on vient de lire.

« Je terminerai par un appel sérieux à l'initiatives du corps universitaire tout entier. Soixante années de servitude administrative n'ont pas étouffé dans son sein la conscience de ce qu'il était à son origine *depuis le moyen âge*, de ce que Napoléon Ier voulait qu'il fût, sans lui donner la possibilité de l'être : « Un corps responsable vis-à-vis de l'Etat et vis-« à-vis des familles de l'avenir des jeunes générations et de la science « elle-même. » Cette responsabilité, il doit la vouloir effective; mais pour s'en charger, il doit réclamer, lui aussi, et avant tout le monde, l'autonomie et la liberté par la loi. »

M. Charles Schützenberger se trompait, en supposant que soixante années de servitude ne laissent pas une tache indélébile dans les caractères. Servitude et dignité virile sont incompatibles ; l'appel du respectable professeur ne pouvait être entendu.

Cependant les catholiques, qui ont toujours revendiqué la liberté de l'enseignement comme un imprescriptible droit naturel, la presse qui soupçonnait vaguement l'urgence de réformes, essayèrent d'intéresser l'opinion. Malheureusement le grand public reste indifférent aux questions spéciales, dont il n'apprécie pas l'importance et, quelques mois plus tard, des événements désastreux vinrent absorber toutes les préoccupations dans le patriotisme ; la France subissait toutes les conséquences des lourdes fautes d'un gouvernement spoliateur.

En méconnaissant les principes de la Monarchie nationale, qui sut, pendant des siècles, lui garantir ses libertés traditionnelles, le pays s'était endormi dans une sécurité trompeuse. Les fallacieuses promesses d'un pouvoir sans scrupules venaient de s'évanouir ; il restait la carte à payer du despotisme césarien, qui dissimulait à peine son insatiable et grossière avidité, sous le masque de doctrines démocratiques de mauvais aloi.

Toutefois des publicistes, des professeurs et les hommes qui s'intéressent au développement de la science, parce qu'elle est une des forces vives des nations et la source de leur prospérité matérielle, comprirent l'urgence de réformes immédiates, à quelque opinion, à quelque parti qu'ils fussent attachés par leurs doctrines. Ils reconnurent unanimement que la science a besoin de liberté.

Ecoutons, d'abord, le jugement porté sur l'enseignement de l'Etat par un illustre économiste, M. Le Play :

« Le vice du système se trouve, dans l'intervention de l'Etat, qui soumet l'enseignement, comme tant d'autres branches d'activité, à une bureaucratie, c'est-à-dire à des fonctionnaires ayant seuls le privilége d'allier la réalité du pouvoir à l'absence de toute responsabilité. N'ayant aucun contact direct avec les élèves, ces fonctionnaires ne sauraient les arrêter sur la pente du désordre; et cependant, en s'attribuant l'autorité, ils déchargent en cette matière les professeurs des devoirs de surveillance. En détruisant, par une immixtion inopportune, les rapports naturels de respect et d'affection que fait naître cette surveillance, nos bureaucraties universitaires ont, à leur insu, donné à notre jeunesse lettrée un esprit d'insubordination dont la trace ne se retrouve pas dans les Universités libres des îles Britanniques et de la Scandinavie. Elles ont ainsi fourni de dangereux aliments à nos dernières révolutions.

« Le remède est indiqué par la pratique de l'Europe entière. Chaque Université est une corporation indépendante de professeurs investis par la coutume d'une souveraineté paternelle; elle a charge de la conduite privée, comme de l'instruction des élèves ; et elle serait bientôt, délaissée si elle n'offrait, sous ce double rapport, toute garantie aux parents.

« La solidarité établie mal à propos entre l'Etat et la science est également compromettante pour los deux intérêts. L'erreur qui se fait jour si souvent dans les sciences morales, est parfois un acheminement indirect vers la vérité : elle n'a du moins aucun inconvénient sérieux quand elle se produit sous les auspices d'une corporation libre que les institutions rivales peuvent librement combattre : et telle était la situation relative des institutions qui ont formé en France tant d'hommes illustres, pendant la première moitié du XVIIe siècle. Au contraire, l'erreur prend un caractère réellement dangereux quand elle est subventionnée par le trésor public. En patronnant les connaissances qui ne reposent pas sur des axiomes, l'Etat se trouve invinciblement conduit à en faire la police; mais l'opinion publique, fort ombrageuse sur ce point, se dresse presque toujours contre lui, même lorsqu'il protège la vérité; et ce seul fait suffirait pour condamner le régime actuel..... Dans les sociétés enrichies par le commerce et l'industrie, les Universités libres, créées par les dons et legs des particuliers, se montrent de plus en plus supérieures aux Universités régies par les gouvernements et soutenues par l'impôt. Pour arriver à cette conviction, il suffira, par exemple, de comparer la pénurie de plusieurs grandes institutions scientifiques de notre continent avec l'abondance des ressources qui affluent, chaque année, dans les institutions analogues, à la petite ville de Boston (Massachussets).

Ce jugement est sévère, mais parfaitement motivé. Nous le trouvons confirmé par un zélé protestant, feu Frédéric Schützenberger, qui voyait, dans l'enseignement donné par l'Université de France, une des principales causes des désordres révolutionnaires de notre époque :

« La compression énervante que la bureaucratie universitaire exerce sur ceux qui enseignent et sur ceux qui apprennent, est une des causes les plus actives de l'esprit

de révolte qui déshonore la société moderne et de l'impuissance révolutionnaire dont elle no cesse de donner les preuves les plus déplorables. L'enseignement décrété par une administration bureaucratique n'est jamais assez complètement dénaturé pour étouffer l'esprit de liberté, et ne possédant point la force do régler le mouvement intellectuel qu'il provoque, il développe une grande puissance de négation. »

Son frère, M. Charles Schützenberger ajoute, en le citant :

« Le pouvoir politique n'est pas et ne saurait être responsable des doctrines scientifiques, et la mission,qu'il s'attribue de régler le mouvement scientifique intellectuel, n'est pour lui qu'une source de conflits, d'injustes reproches ou d'actes arbitraires et oppressifs. »

La libre-pensée et le positivisme ne sont pas plus favorable à la science officielle. Voici l'arrêt qu'ils formulent par l'organe du docteur Picot :

« A côté des Universités si florissantes de l'Allemagne et de l'Angleterre, desquelles sortent constamment des œuvres scientifiques considérables et nombreuses, nos Facultés se traînent misérablement, et, à l'exception de celles de Paris et de Strasbourg, on peut dire qu'elles ne donnent jour à aucune production nouvelle. Loin do produire, certains de nos établissements d'instruction supérieure, qui devraient avoir avant tout le culte de la science, répudient cette science, ne veulent pas en entendre parler, et l'on y voit les hommes qui doivent enseigner la jeunesse et former des savants n'être pas eux-mêmes au courant du progrès scientifique et le repousser, en se faisant juges de choses dont ils n'ont aucune idée. Hélas! combien il est pénible en présence de ces faits, d'examiner l'état intellectuel de notre malheureux pays!..... L'Etat enseignant, avec monopole, adopte une fois pour toutes un régime pédagogique, puis, satisfait, se décerne de temps à autre des éloges officiels, mais no progresse en aucune façon. »

Veut-on connaître l'opinion des républicains sur l'Université de France? M. Paul Bert, député radical bien connu et professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris, va nous la donner :

« Le temps n'est plus des articles de journaux, des brochures; le temps est venu d'agir, de légiférer. Oui, tout a été dit.

« D'importantes publications nous ont fait connaître la puissante organisation des universités Allemandes, leur indépendance que n'exclut pas la généreuse protection des gouvernements; le nombre, le mouvement, la liberté d'action, les relations incessantes de leurs professeurs et de leurs élèves, la perfection et parfois la splendeur de leur installation matérielle, l'autorité dont elles disposent, le respect qui les entoure. Et en regard, on a montré nos petites facultés françaises, disséminées par une, deux ou trois au plus, dans dix-sept villes de province, cachées au fond de quelque local incommode ou malsain, sans bibliothèques, sans collections, sans laboratoires, sans argent; leurs professeurs pauvres, sans importance officielle, inconnus ou dédaignés

d'une bourgeoisie opulente, ignorante et vaniteuse; leur étroite et stérilisante dépendance d'une administration centrale qui nomme jusqu'aux garçons de salle, qui surveille jusqu'aux achats de livres. Puis, au-dessus, Paris, vers lequel s'orientent toutes les aspirations; Paris, qui attire et tend à absorber toutes les supériorités scientifiques; Paris, qui offre en effet aux travailleurs d'immenses ressources intellectuelles, mais où l'installation matérielle est, sur beaucoup de points, au dessous de celles de petites universités d'outre-Rhin ; Paris, où, il y a trois ans, il n'existait pas encore de laboratoire de physiologie; où, depuis soixante ans on n'a pas, parmi tant de casernes, de théâtres, de palais, construit un seul édifice important destiné à l'enseignement.

« Pour tout dire en un mot, on a pu montrer l'*Allemagne dépensant par an plus de* DOUZE MILLIONS, *et la France parfois moins de* CENT MILLE FRANCS, *pour le service de l'enseignement supérieur*.

« L'enseignement supérieur, en France, est une vieille construction mal conçue, mal bâtie, mal distribuée, et qui va s'écroulant sur nos têtes; gardons-nous bien d'y faire, à grands frais, d'insuffisantes et peu durables réparations : il faut y porter hardiment le marteau, et bâtir à la place un vasto et solide édifice, œuvre de la science, où pénètrent l'air et le soleil. L'Université de France, cet antique automate officiel qui n'a jamais vécu que d'une vie factice, se meurt aujourd'hui; les jeunes Universités françaises vivront et grandiront par l'individualisme, la concurrence et la liberté. »

Tel est le langage, tel est le jugement unanime, porté sur l'enseignement de l'Etat et la science officielle par les hommes compétents de tous les partis, de toutes les opinions. Les républicains surtout se sont fait remarquer par l'énergie de leurs revendications libérales ; les publications de feu Lorrain, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; de MM. Michel Bréal, professeur au Collége de France, Lacassagne, agrégé au Val-de-Grâce, Emile Alglave, Georges Pouchet, etc., etc., viennent l'attester.

Il n'est pas jusqu'aux républicains italiens qui ne se montrent les adversaires vigoureux et acharnés de l'enseignement par l'Etat. La *Revista Europea*, du professeur de Gubernatis, de Florence, vient de fulminer, contre les Universités italiennes, un article dont nous détachons les conclusions :

« C'est aux Universités qu'appartient l'influence dans un gouvernement libre; elles sont fréquentées surtout par cette bourgeoisie qui, dans les monarchies constitutionnelles, occupe la plupart des grands emplois au parlement et au gouvernement. Il en devrait sortir des savants, des hommes instruits, des Italiens.

« Elles produisent au contraire les mêmes fruits qu'autrefois, gâtés par l'indiscipline moderne.

« Les professeurs sont, pour la plupart, en proie à la gêne et au découragement.

« Les fonds sacrés des Universités, qui appartiennent à la science, sont en grande partie absorbés par la bureaucratie, et servent à entretenir une nuée d'employés secondaires, de superfétations inutiles, sinon dangereuses.

« Les produits scientifiques de vingt-deux universités, chez un peuple de vingt-sept millions d'âmes, sont dérisoires.

« La servilité, la servitude intellectuelle vis-à-vis de l'étranger va toujours croissant.

« Et la nation satisfaite paye ! »

En résumé, de tous côtés nous voyons demander, au nom des générations nouvelles, au nom de l'avenir scientifique du pays, de restituer aux Universités la liberté d'action, l'autonomie, l'initiative de l'enseignement, c'est-à-dire la libre administration de leurs institutions.

Partout nous entendons ce cri unanime : Au monopole, à l'influence pernicieuse de l'Etat, substituons les bienfaits de la liberté.

2. — Préventions contre la liberté et contre le clergé.

Mais à peine le mot de liberté est-il prononcé que les républicains se ravisent. Ils s'écrient que l'enseignement va tomber dans les mains du clergé et lui servir à gouverner les générations futures, ou bien encore à saisir une prépondérance quelconque dans la société.

Inutile de démontrer, à ceux qui l'émettent, l'absurdité et le ridicule de leur assertion ; la réponse est toute prête : le Clergé, les jésuites... et, devant cette tête de Méduse, nos libérâtres reculent épouvantés. — « Vous savez bien, s'écrient-ils, que la religion et les prêtres « sont ennemis des lumières et de tout progrès ! »

« Cette croisade, — dit M. Léon Le Fort, professeur à la Faculté de « médecine de Paris, — cette croisade entreprise en faveur de la liberté « de l'enseignement supérieur, est une œuvre de parti, et l'on comprend « que le parti clérical, dont les idées sont si opposées à celles de la civi- « lisation moderne, veuille continuer dans l'enseignement supérieur la « propagation des doctrines inculquées à la jeunesse dans l'enseignement « primaire et secondaire. »

Hâtons-nous d'ajouter que tous les républicains ne partagent pas cette crainte, aussi puérile qu'absurde. Il en est même qui ont répondu à ce préjugé de la démocratie autoritaire avec beaucoup de sens et de raison. Parmi eux se trouve le docteur Picot :

« Si vous donnez la liberté d'enseignement, objecte-t-on encore, vous livrez la jeunesse au clergé, qui s'en emparera et la façonnera à sa guise. Cette objection, l'une des plus fréquentes, est celle qui se rencontre dans la bouche des hommes qui passent pour aimer le plus ardemment la liberté ; cependant elle est réellement incroyable.

« Assurément, le clergé profitera de la liberté d'enseignement, mais il en profitera comme tout le monde et pas plus que tout le monde. Est-il possible de supposer que les adhérents des autres religions et les partisans des diverses sectes philosophiques régnantes ne s'empresseront pas d'ouvrir des écoles ? Croit-on donc que l'esprit de progrès qui s'est fait jour et qui est l'essence même de notre époque, soit susceptible d'être enrayé dans sa marche ? Pense-t-on que le clergé ait la prétention de faire retourner l'humanité en arrière ? Pourrait-il être assez puissant pour opérer une semblable rétrogradation, alors même qu'il en aurait l'intention ? Mais ne savons-nous pas qu'*on ne fait pas rebrousser chemin à l'histoire*. Pour mon propre compte, je ne puis croire à un pareil renversement des lois qui régissent le progrès de l'humanité. Les lois physiques, chimiques, biologiques sont toujours les mêmes ; elles ne dépendent en aucune façon du professeur chargé de les enseigner. La crainte; exprimée plus haut, s'évanouit donc par le fait et n'a plus besoin d'être discutée. »

Nous devons dire, à propos du reproche d'obscurantisme adressé au clergé, que M. Léon Le Fort, — un professeur qu'on ne saurait suspecter de sympathie et de tendresse pour les Universités catholiques, — n'a pu s'empêcher de reconnaître l'inanité de ce reproche :

« Quelle que soit la religion du médecin, et nous avons parmi nos élèves des catholiques, des orthodoxes, des protestants, des israélites, des mahométans et d'autres encore, venus de l'extrême Orient, pour tous elle ne change rien, ni au diagnostic, ni au traitement d'une maladie ; le protestant ne donne pas pour caractéristique de la pneumonie le râle sibilant, tandis que le catholique lui attribue le râle crépitant ; on ne fait pas une amputation par un procédé différent suivant la religion du chirurgien ou du malade.

« ..... Je ne sache pas que mon très-éminent collègue et ami, le docteur Michaux, professeur à la Faculté de médecine de Louvain, que notre Académie de médecine et notre Société de chirurgie comptent parmi leurs membres correspondants, ait en chirurgie une pratique et des doctrines différentes des nôtres. »

Ce serait étrangement méconnaître l'histoire, en effet, notamment celle de l'Université de Paris, que soutenir l'impuissance où se trouveront les catholiques de fonder des institutions donnant un grand éclat à l'enseignement et aux progrès scientifiques. M. Charles Schützenberger, pro-

testant énergique et convaincu, a su rendre hommage à la vérité en écrivant :

« L'Université de Paris grandit d'abord par une évolution autonome, puis obtint de l'Eglise et des papes la sanction des statuts établis par les maîtres de l'Université ; des bulles successives d'Innocent III, de 1209 à 1215, assurent ses franchises et ses priviléges.

« L'intervention de l'Eglise, absolue en ce qui concerne les questions dogmatiques, est protectrice et tutélaire pour tout le reste ; elle reconnaît la légitime autonomie de la corporation, et cette même autonomie est respectée et successivement agrandie par le pouvoir royal, dans ce qu'elle a de plus essentiel.

« A différentes reprises, cependant, le haut enseignement universitaire est soumis à des réformes, au treizième et au quatorzième siècle, par l'intervention de l'Eglise.

« Ce sont les papes Innocent III et Urbain V qui, directement ou par leurs légats, sanctionnent ou réforment les statuts de l'Université, en dehors du pouvoir civil. Au quinzième siècle, la royauté intervient de son côté et s'associe au pouvoir ecclésiastique pour réformer des abus ou compléter des statuts insuffisants.

« Puis enfin le pouvoir civil entreprend seul, sous Henri IV, la restauration de l'Université, dont l'existence avait été singulièrement compromise par la guerre civile. Henri chargea l'archevêque de Bourges, assisté de six commissaires, dont le nombre fut porté ensuite à huit, et parmi lesquels se trouvaient Auguste de Thou et Achille de Harlay, de préparer les réformes devenues nécessaires. Les nouveaux statuts, qui sortirent du travail de cette commission furent soumis à la révision de trois membres du Parlement, puis solennellement promulgués, en 1606, aux Mathurins, dans une assemblée générale de l'Université. »

Ce résumé historique nous montre :

Au début, l'Université de Paris soumise à la Papauté et protégée exclusivement par elle; plus tard, cette protection est l'œuvre de la Papauté et de la Royauté associées. — Pendant toute cette période, l'Université fut florissante ; son enseignement eut un éclat et une renommée universelle.

Dans une seconde période, à partir de 1606, l'Université est régie par la Royauté seule et soumise au Parlement. — Dès lors commence la décadence ; pendant le XVII° siècle, l'Université de Paris perd 9 colléges sur 40 qu'elle possédait !

L'immixtion de l'autorité civile est donc fatale à l'enseignement.

Mais les causes de cette grandeur et de cette décadence successive ne sauraient être douteuses.

Si, protégée par l'Eglise, l'Université de Paris est florissante, c'est précisément parce qu'alors elle est une institution libre, complètement antonome. Elle n'est pas l'œuvre de l'autorité, elle n'est pas instituée et entretenue aux frais du Souverain, entourée du prestige qui s'attache aux créations gouvernementales. Non. Elle est la fille de la liberté.

Enfantée dans les pénibles efforts de l'indépendance individuelle, elle a été bercée au vent des orages; elle a grandi dans les luttes et dans les périls. Quelle que soit la puissance de l'esprit humain, quelle que soit l'indomptable énergie de la liberté, l'instruction publique eût péri, si une main toute puissante n'eût couvert son berceau, encouragé ses pas chancelants, soutenu et vivifié ses premiers essais. La Papauté, attentive à ranimer le foyer des connaissances humaines; la Papauté, protectrice naturelle de tous les droits et de tous les intérêts, prit sous sa tutelle ces associations de maîtres et d'élèves qui ne pouvaient vivre que par elle, et qui demandaient son secours. Elle confirma ces associations de sa pleine puissance, elle les défendit contre toutes les inimitiés, plaida en leur faveur, interposa sa médiation auprès des grands, et, quand il le fallut, fit entendre aux rois sa voix respectée.

Avec la tutelle du Parlement, au contraire, commence l'ère des règlementations restrictives de la liberté. Si les rois protègent l'Université de Paris, c'est pour s'en faire une arme d'attaque et de défense ; ils la jettent dans la mêlée des affaires publiques. D'institution d'études, elle a dégénéré en institution politique ; elle en eut tous les déboires et toutes les hontes, sans en avoir les avantages et les honneurs. Tantôt, on la voit, enchaînée à la suite du pouvoir, partager ses défaites et couvrir ses fautes ; tantôt, elle est traînée à la remorque des partis qui la déchirent et la flétrissent ; elle subit la loi du plus fort.

Que les temps sont changés!

Au lieu de son indépendance primitive, l'Université parisienne se trouve dans la servitude ; elle devient un satellite du Parlement et du pouvoir royal. Il n'y a plus à réclamer contre l'appression du Souverain ; le président de Thou le lui fit bien voir, dans le discours où il établit la puissance et le droit des princes sur la manutention et la police des institutions universitaires ! Et c'en est fait de l'ancienne splendeur de l'Université de Paris.

C'est que la liberté, indispensable à la science, trouve sa source la plus pure et la plus virile dans la Religion.

Tandis que les gouvernements se montrent inquisiteurs, tandis qu'ils veulent indiquer la route qui mène au progrès et au bien, l'Eglise se montre protectrice et libérale.

L'Eglise demande la Foi, elle l'exige de tous ceux qui viennent se placer sous son égide tutélaire, mais c'est tout. A ceux qui ont la Foi elle dit : *En avant! marchez!* C'est ainsi qu'elle se trouve dans la route de la liberté et que le catholique, confiant dans la croyance qui est sa force, jouissant d'un entier libre arbitre, marche, avec assurance, dans la voie du progrès.

Quant à l'accusation, portée contre les catholiques de chercher dans l'enseignement un moyen de domination, elle est, tout simplement, une insinuation perfide et calomnieuse. Nous laissons entièrement, à nos adversaires, le profit moral de revendiquer le maintien du monopole de l'Etat, pour combattre l'influence cléricale, selon leur expression.

En fait d'instruction publique, le principe de liberté ne saurait être invoqué dans un intérêt d'influence, ce serait la négation même de la liberté. Le principe de liberté ne peut être appliqué que dans l'intérêt même du progrès scientifique, du développement des méthodes d'enseignement, de la diffusion et de l'élévation du niveau de l'instruction à tous les degrés.

Tels sont les seuls motifs que nous invoquons, et au nom desquels nous revendiquons la liberté pour tous, liberté pleine, entière, complète (1).

Disons, en terminant, que notre entière adhésion est acquise aux conclusions de M. Le Play, sur l'enseignement universitaire :

« En résumé, la seule situation digne pour les sciences ou les lettres, pour les corps enseignants et pour les élèves, est celle qui les place sous l'autorité de corporations libres, jalouses de conserver leur indépendance, intéressées, en même temps, à se garantir de l'erreur ou du relâchement qui leur ferait perdre la confiance du public, au profit de leurs rivales.....

« L'antagonisme qui règne chez nous, depuis deux siècles, entre la religion et l'enseignement de la science et des lettres, a provoqué la séparation des étudiants en deux catégories; et cet abandon de nos vieilles traditions universitaires est un des indices du désordre social au milieu

(1) — Nous tenons de source certaine que les catholiques ne seront pas seuls à profiter de la loi sur l'enseignement. Les positivistes préparent leur Faculté, ou plutôt une Ecole d'enseignement supérieur ; les fonds nécessaires sont déjà recueillis, l'organisation de cette Ecole sera rapide. On nous affirme qu'elle ouvrira ses cours en novembre prochain.

duquel nous vivons. Le remède se trouvera dans la création de plusieurs universités libres où les professeurs et les élèves se grouperont suivant leurs doctrines. »

Personne ne saurait donc mettre en doute que la liberté est indispensable à la vie universitaire et au développement de la science.

3. — La collation des grades.

La liberté de l'enseignement a pour corollaire, évident et logique, la liberté professionnelle. L'idéal, pour nous, serait donc la suppression des grades universitaires et, par conséquent, la liberté professionnelle pure et simple, avec la responsabilité des actes pour toute sanction. Malheureusement, l'habitude ayant façonné nos mœurs, il faut compter avec les préjugés invétérés : cette suppression est impossible.

D'ailleurs, en présentant comme pratique une solution aussi libérale, nous risquerions fort de n'être pas compris ; mais le temps mûrira une réforme dans ce sens, nous en avons la certitude. Toutefois ce n'est que dans un avenir bien éloigné encore, suivant toute probabilité, que les générations futures pourront l'entreprendre.

De toutes parts, on affirme le droit pour l'État d'intervenir dans la direction de l'enseignement supérieur, parce que cet enseignement répond à un intérêt social d'un ordre élevé. D'aucuns prétendent que cette intervention est non-seulement un droit, mais encore un devoir impérieux, puisqu'il s'agit de sauvegarder et d'assurer l'élément essentiel de la civilisation moderne.

En concédant la liberté d'enseigner, dont ils sont bien obligés de reconnaître les avantages, les partisans de l'immixtion gouvernementale dans les études veulent, tout au moins, réserver la collation générale des grades à l'État. Et, pour soutenir cette thèse, ils invoquent des arguments exclusivement tirés de l'admission à la pratique médicale où, disent-ils, l'État doit offrir des garanties pour la vie humaine.

Avant de passer à l'examen de ces affirmations, jetons un coup d'œil sur les principales règlementations étrangères relatives à la collation du grade de médecin et à la licence de la pratique de l'art de guérir,

Aux États-Unis, l'enseignement et la garantie de capacité, ou scientifique ou pratique, est constatée par des diplômes délivrés au nom d'Écoles ou d'Universités complètement indépendantes de l'État. L'absten-

tion de ce dernier est absolue. Tout individu, diplômé ou non diplômé, peut pratiquer à ses risques et périls.

Par une aussi complète liberté professionnelle, le public est certainement exposé à toutes les surprises d'un charlatanisme éhonté. Aussi, nous devons dire que, pour la médecine, le personnel des praticiens est loin d'offrir les garanties désirables de capacité et de moralité et, dans aucun pays du monde, les médicastres ne pullulent autant qu'aux États-Unis.

Mais, dans ce milieu de bon sens et d'initiative individuelle, les avantages du régime de la liberté font contre-poids à ses inconvénients. Le public est généralement assez éclairé pour distinguer et choisir de préférence les médecins dignes de ce nom ; il recherche les praticiens diplômés par les Ecoles en renom ou associés à des corporations médicales, n'admettant dans leur sein, que des hommes d'une capacité reconnue et d'une moralité intacte.

En Angleterre, jusqu'en 1858, des écoles et des Universités indépendantes décernaient les titres et les diplômes, après des épreuves plus ou moins probatives. L'Etat laissait faire, en bornant son rôle à reconnaître officiellement certaines corporations enseignantes, sans garantir, en aucune façon, vis-à-vis du public, la capacité ou scientifique ou pratique de ceux auxquels les écoles et les Universités conféraient les titres.

Ce régime de liberté absolue, dans l'enseignement et dans l'exercice de la Médecine, a présenté des inconvénients graves et, finalement, l'Etat dut intervenir pour réprimer des abus scandaleux.

Cependant cette intervention n'est pas allée aussi loin qu'on pourrait le croire. Le gouvernement anglais n'a pas jugé utile de se substituer aux corporations enseignantes. Il se borne à reconnaître officiellement certaines Universités, comme dignes de la confiance publique ; il reconnaît aux titres conférés par ces Universités une valeur suffisante pour établir, officiellement, la capacité pratique de ceux qui les ont régulièrement obtenus. Mais, ces titres, il les fait vérifier par une commission spéciale, qui les inscrit sur un registre d'actes et sur la liste officielle des praticiens.

Comme correctif d'une aussi grande liberté professionnelle, il a été institué un Conseil Médical composé de six membres nommés par la Reine, sur l'avis de son conseil privé. C'est un véritable conseil de l'ordre. Il a le droit légal de citer devant lui et, après jugement contradictoire, de rayer des registres et, par conséquent, de priver du droit officiel à l'exercice, tout médecin ayant manqué aux lois générales de

l'honneur ou à l'honneur professionnel. Les questions de théories et de doctrines médicales ne peuvent, en aucun cas, devenir un motif de blâme ou d'exclusion.

Tous ceux qui ne sont pas inscrits sur le registre des actes, c'est-à-dire dont les titres ne sont pas reconnus, sont exclus d'un service médical quelconque. Pour être médecin d'un hôpital, d'un dispensaire, d'un asile ou de n'importe quelle institution médicale anglaise, publique ou privée, il faut être inscrit sur le registre des praticiens reçus par une corporation enseignante reconnue. Cette inscription donne au médecin le droit de poursuivre le client en paiement des services rendus ; elle lui confère la faculté de pratiquer son art avec un titre légal qui le recommande à la confiance publique ; mais l'inscription ne crée pas pour cela de privilége professionnel.

Le délit d'exercice illégal de la médecine en effet n'existe pas en Angleterre ; seulement celui qui pratique sans titre s'expose, en cas de faute grave, à être poursuivi par l'individu lésé, par sa famille ou par la vindicte publique, comme accusé d'homicide par imprudence. Et les tribunaux condamnent sévèrement les médicastres qui pratiquent sans titre. Le médecin possèdant un titre régulier est, lui-même, responsable de ses actes ; si bien que tout malheur, résultant de son incapacité ou de sa négligence, peut entraîner une action contre lui.

L'Etat n'intervient donc en aucune façon dans la réglementation de l'exercice de la médecine. Il dit simplement au public : voici la liste des médecins présentant des garanties de capacité pratique qui me paraissent suffisantes ; je vous les recommande comme tels. Quant à ce qui me concerne, je n'admets personne d'autre aux fonctions médicales officielles. Après cela vous êtes avertis et libres de livrer votre corps et votre santé à qui vous inspire le plus de confiance.

L'exercice de la médecine sans titre légal ne paraît pas, du reste, beaucoup plus désastreux et plus effronté, en Angleterre, que dans certains pays où, comme en France, des lois répressives le classent au nombre des délits, mais où les mœurs et la nécessité rendent la répression de ce délit illusoire, inefficace et sa valeur préventive fort douteuse.

Il n'y a d'Université, en Allemagne, que là où se trouvent réunies toutes les facultés. Ces Universités confèrent, à la suite d'épreuves plus ou moins rigoureuses et difficiles, des titres académiques et des diplômes de docteur. Mais ces diplômes ne donnent pas le droit de la pratique professionnelle, ou l'admission à des fonctions publiques ; ils servent

seulement d'autorisation pour l'examen d'Etat, par devant un jury spécial ; c'est cet examen qui confère la licence de pratiquer l'art de guérir.

La liberté des études est si profondément entrée dans les mœurs germaniques, qu'elle ne permet pas au gouvernement d'obliger ses sujets à étudier de préférence dans telle ou telle Université. L'étudiant allemand, qu'il soit Badois, Wurtembergeois, Bavarois ou Prussien, est libre de commencer, de poursuivre et d'achever le temps de sa scolarité dans n'importe quelle Université allemande. Dans la faculté où il est inscrit, il choisit tout aussi librement les maîtres dont l'enseignement lui paraît préférable.

Si des titres ou des certificats d'études régulières sont exigés pour être admis à l'examen d'Etat ; si des diplômes et des garanties de capacité sont nécessaires pour aborder certaines fonctions publiques, tous ces certificats d'études, ces titres et ces diplômes ont une égale valeur, quelle que soit l'Université allemande qui les a délivrés, quel que soit le rang du professeur qui a signé le certificat d'études. Tel est le principe accepté par l'Etat.

D'un autre côté, les Universités admettent, comme équivalents aux leurs, les certificats de présence délivrés dans d'autres Universités, et jamais l'examinateur ne trouve mauvais que le candidat n'ait point suivi ses propres leçons. Un professeur, qui se permettrait des actes de partialité pour un tel motif, serait mis à l'index et par ses collègues et par les étudiants ; son propre intérêt lui fait de la justice une loi et une vertu. Les examens d'Etat et les jurys spéciaux offrent du reste une garantie suffisante contre toute sévérité abusive, qui pourrait léser le principe de la liberté des études.

Quoique l'Allemagne ne forme qu'un seul empire, l'organisation des études supérieures n'est pas complètement unifiée. Chaque Université a, pour ainsi dire, des règlements particuliers et pourvoit aux études comme elle l'entend ; mais, par la force des choses et en suivant librement l'aspiration des corps enseignants, les Universités allemandes en sont naturellement arrivées à posséder à peu près la même constitution, et leurs examens sont réglés suivant les préceptes qu'elle se sont tracés elles-mêmes.

Cependant, les examens universitaires n'ayant pas semblé garantir suffisamment la capacité des médecins praticiens, le doctorat n'est pas un titre à la libre pratique de la médecine. Il n'est, pour ainsi dire, qu'un titre honorifique. La licence de la pratique médicale n'est accordée qu'à

ceux qui ont satisfait à l'examen que fait subir, au nom de l'Etat, un jury nommé par le gouvernement. Cet examen comprend cinq séries d'épreuves, où peuvent se présenter toutes les questions de médecine ou de chirurgie pratiques.

En résumé, pour l'Allemagne entière, l'Etat borne son action sur l'enseignement médical à faire constater, par des examinateurs qu'il choisit, si les médecins, qui veulent exercer leur profession, possèdent l'instruction nécessaire et une capacité pratique incontestable.

Il est inutile de donner des détails aussi complets sur l'enseignement et la pratique de la médecine, pour tous les pays de l'ancien et du nouveau monde. A côté de renseignements intéressants, nous serions obligé de placer des redites fastidieuses et des longueurs insupportables. Ensuite, pour bien des contrées, les données exactes et précises nous manquent absolument. Nous bornerons donc la suite de notre étude à quelques mots sur le Danemark, la Hollande, la Suisse, l'Autriche, la Belgique et l'Italie.

Le Danemark ne possède que l'Université de Copenhague, où la durée des études médicales est de quatre ans. Mais il est loisible aux élèves d'acquérir leur instruction où bon leur semble ; on n'exige d'eux, ni inscription, ni stage.

La pratique médicale est soumise à des examens très sérieux, pour lesquels le jury est composé de trois juges : un professeur de l'Université et deux médecins n'appartenant pas à l'Université, mais nommés par l'assemblée des professeurs.

Le professeur de l'Université interroge seul les candidats ; les deux autres juges se prononcent sur la réception ou l'ajournement.

Ce système, jusqu'ici, n'a présenté aucun inconvénient et, malgré l'excessive liberté des études, malgré l'abstention absolue de l'Etat dans la collation des grades, le diplôme de l'Université de Copenhague est considéré comme ayant une grande valeur ; il jouit d'une estime universelle.

Les trois Universités de Leyde, Gröningue et Utrecht, délivrent des diplômes aux médecins hollandais. Mais, depuis 1865, les docteurs en médecine doivent subir un examen d'Etat, pour avoir la licence de la pratique. Le jury, pris parmi les professeurs et les médecins civils et militaires, est nommé par le Roi, sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Il existe aussi un moyen d'acquérir le droit à la pratique médicale, sans passer par les études universitaires. Il suffit de subir, avec succès, par devant le jury d'Etat, les trois examens suivants :

1° Un examen sur les langues anciennes et modernes et sur les mathématiques ;

2° Un examen sur les sciences naturelles, l'anatomie et la physiologie comparée ;

3° Enfin un dernier examen sur les sciences médicales et la pratique de la médecine et de la chirurgie.

On voit que le système hollandais de collation des grades est d'une grande libéralité. Cependant les journaux de ces derniers temps nous apprennent que le gouvernement vient de soumettre aux Chambres un projet de loi, qui permettra aux Universités de conférer les grades autorisant la pratique professionnelle, si ces Universités réunissent les quatre facultés : droit, médecine, sciences et lettres. Ce pas vers la liberté rapprocherait le système de collation du grade médical hollandais de celui usité en Danemark.

Les 22 cantons de la Suisse offrent des organisations universitaires différentes. Cependant les 17 cantons de langue allemande ont conclu une espèce de concordat, d'après lequel les Universités de Bâle, Berne et Zurich, délivrent des diplômes qui ne donnent pas droit à la pratique.

Ce droit s'acquiert en passant un examen d'Etat, pardevant un jury composé de professeurs et de médecins n'appartenant pas au corps enseignant. Pour se présenter devant ce jury, il faut posséder, préalablement, le titre de docteur d'une Université suisse ou étrangère.

Cette réglementation est presque une copie de celle qui régit l'Empire d'Allemagne.

En Autriche, le titre de docteur donne le droit d'exercer la médecine. Les examens ont lieu au siége des Universités ; mais les examinateurs ne sont pas exclusivement pris dans le corps enseignant. Le candidat, sauf dispense ministérielle, doit passer tous ses examens dans la même Université, par devant un jury ainsi composé :

1° D'un président, qui est le doyen de la Faculté de médecine ou son délégué ;

2° D'examinateurs pris parmi les professeurs de la Faculté ;

3° D'examinateurs nommés par le Ministre ;

4° D'un commissaire qui est un fonctionnaire de l'ordre médical ;

5° D'un examinateur-adjoint, qui peut être pris dans le corps enseignant.

Au lieu d'être soumis, tout simplement, à une série d'épreuves pratiques, comme en Allemagne, les médecins autrichiens doivent subir tous leurs examens devant un jury d'Etat. Mais cette restriction de liberté ne leur a pas encore donné la moindre supériorité scientifique ou professionnelle sur leurs confrères germaniques, on est forcé d'en convenir.

Quant à la Belgique, elle possède deux Universités dirigées et entretenues par l'Etat : celles de Gand et de Liége ; plus deux Universités libres, à Louvain et à Bruxelles.

Toutes ces Universités peuvent conférer le grade de docteur en médecine, mais ce grade est purement honorifique et ne donne pas droit à l'exercice légal.

On obtient la licence de la pratique, pour les élèves des Universités libres, par un diplôme de docteur-praticien, délivré après examen par devant un jury mixte, composé,en parties égales, de professeurs de l'Etat et de professeurs d'une Université libre. Le président de ce jury est nommé par le ministre.

L'enseignement supérieur belge est peu florissant, en général. Les jurys mixtes, dit-on, ne fonctionnent pas sans quelques difficultés ; on va même jusqu'à prononcer le mot de compromis et de complaisances. Aussi le gouvernement vient de proposer à la Chambre un projet de loi apportant des modifications dans un sens libéral. Dorénavant, la collation des grades, permettant la libre pratique professionnelle, serait attribuée aux Universités.

L'Italie nous offre presque la copie de ce qui existait naguère en France. Le titre de docteur en médecine ne peut être conféré que par les Universités royales, c'est-à-dire celles de l'Etat, où les élèves sont obligés de faire, tout au moins, leurs deux dernières années d'études. Si la durée des études médicales est de six ans, les programmes reproduisent, à peu de chose près, l'enseignement dont nous jouissons dans notre pays.

C'est presque le monopole de l'Etat et nous avons vu comment les Italiens l'apprécient.

En résumé, nous pouvons classer dans cinq divisions générales les règlements des diverses nations que nous venons d'examiner.

La pratique médicale est:

Libre, — aux Etats-Unis et en Angleterre.

Toutefois, le gouvernement anglais croit devoir recommander les praticiens qui ont fait de bonnes études ; mais les diplômes et les titres sont exclusivement délivrés par les Universités.

Réservée, — en Danemark.

A ceux qui ont un diplôme universitaire, à la délivrance duquel l'Etat ne concourt en aucune façon.

Soumise, — en Hollande, en Allemagne, en Suisse et en Belgique à un examen d'Etat.

Mais l'Etat n'astreint qu'à des épreuves pratiques.

Monopolisée, — en Autriche et en Italie, comme elle l'était naguère en France.

Ici, l'Etat se réserve l'enseignement et la collation des grades.

Et maintenant que nous connaissons les diverses règlementations de la pratique médicale, chez les principales nations civilisées, nous pouvons mieux apprécier les besoins de notre pays et les modifications qu'il serait désirable d'introduire dans nos lois et nos mœurs.

Jusqu'à nos jours, l'Etat s'est arrogé le monopole de l'enseignement supérieur et de la collation des grades universitaires. Mais, depuis le vote de la loi du 15-27 juillet, abandonnant le monopole de cet enseignement, il devait conférer les grades, aux élèves des Universités libres, par l'institution de deux jurys.

Les candidats auraient pu se présenter, à leur choix, devant un jury, composé exclusivement de professeurs de l'Etat, ou devant un jury mixte, composé, par moitié de professeurs de l'Université officielle et par moitié de professeurs pris dans les Universités libres.

C'est une imitation du système belge, et il y avait certainement possibilité de bien mieux faire, sans se mettre en frais d'imagination.

Mais avant d'avoir essayé ce système, avant d'en avoir apprécié les inconvénients ou les avantages, le ministre de l'Instruction publique propose de le supprimer, de restreindre la liberté de l'enseignement garantie par une loi, sur la foi de laquelle viennent de se fonder les Universités Catholiques.

Au nom de l'égalité, au nom de la morale, de la Constitution et des lois, le ministre de l'Instruction publique ose demander que l'Etat, par l'intermédiaire des professseurs de son Université, devienne le seul juge, le seul dispensateur des grades, « parce qu'ils donnent accès, non seule-« ment aux carrières libérales, mais aussi aux emplois publics. »

L'exposé des motifs du projet de loi pousse.... *l'ironie* jusqu'à dire *au nom de la liberté !!!*

« Il faut qu'il y ait un juge unique et que ce juge soit impartial ; or, « l'Etat lui-même peut seul remplir cette fonction..... En résumé, la « liberté de l'enseignement est acquise : aucun grief sérieux n'a pu être « invoqué contre les jurys formés de professeurs de l'Etat ; leur impar-« tialité n'est pas douteuse; leur compétence est certaine. »

Mais vraiment, monsieur le Grand-maître de l'Université, votre républicaine Excellence croit que ses Fonctionnaires-Professeurs seront des juges ! — Dire juge impartial est un *pléonasme moral.*

On reste interdit devant d'aussi audacieuses prétentions.

Si la compétence de vos Fonctionnaires-Professeurs n'est pas contestable, monsieur le ministre, il n'en est pas de même de leur impartialité !!!.... Nous la contestons avec la plus vigoureuse énergie. Demandez donc à votre collègue de la Justice de vous expliquer l'adage : *Nemo in propria causa judex esse potest*, puisque vous l'ignorez ou paraissez vouloir le méconnaître.

Ne voyez-vous donc pas que vos Professeurs, vos Fonctionnaires, seront appelés à juger des rivaux !!!

Et c'est au nom de la Liberté que vous venez, astucieusement, nous proposer cette réforme dans la loi !.. C'est dérisoire, à moins que, par la plus étrange aberration du sens moral, vous ne vous fassiez, inconsciemment, l'instrument servile d'une odieuse manœuvre d'un parti politique.

Que Votre Excellence aille proposer à l'Angleterre, qui s'y connaît, elle, en matière de liberté, – vous le savez certainement, monsieur le ministre, — que Votre Excellence aille donc lui proposer au nom de la morale, au nom de la liberté,.... de faire octroyer les grades universitaires par un jury d'Etat..... et vous remporterez, assurément, un succès colossal de bouffonnerie.

Mais lisez donc les lignes suivantes d'un de vos collègues, jadis, maintenant votre subordonné; d'un de vos amis intimes, tout-puissant sous votre ministère, s'il faut en croire la rumeur publique :

« Tout d'abord, je rends hommage au principe de la liberté de l'enseignement. On parle souvent du *droit d'enseigner :* c'est le *devoir d'ensei-*

gner qu'il faut dire ; nul ne peut détenir par devers lui, sans être un égoïste coupable, une part de la vérité.

« Il m'importe peu, qu'un parti politique déguisé sous des dehors religieux réclame, lui aussi, la liberté, dans l'espoir de substituer son propre monopole au monopole de l'Université. Je pense que, si l'Etat fait son devoir, c'est-à-dire organise vigoureusement son propre enseignement, il n'a qu'à gagner à la concurrence et au contraste.

« Je suis partisan de la liberté d'enseigner avec toutes ses conséquences, et je veux indiquer par là la liberté de la collation des grades. C'est la seule chose, pour le dire en passant, que désire le parti auquel je viens de faire allusion; il est même facile de voir qu'il se contenterait de la possibilité à lui reconnue de décerner un grade permettant l'exercice de la médecine, et chacun comprend les raisons de cette préférence. Je vais plus loin encore. A mes yeux, et malgré un antique préjugé, l'Etat n'a aucun droit sérieux d'interdire, à ceux auxquels il n'a pas décerné de grades spéciaux, les professions d'avocat, de pharmacien, de médecin, pas plus que celles d'architecte ou de fermier. Chacun doit avoir le droit de plaider et de soigner, de choisir qui le soigne ou qui plaide pour lui; nous devrions être guéris de la providence tutélaire de l'Etat.....

« L'enseignement supérieur en France est une vieille construction mal conçue, mal bâtie, mal distribuée, et qui va s'écroulant sur nos têtes; gardons-nous bien d'y faire, à grands frais, d'insuffisantes et peu durables réparations : il faut y porter hardiment le marteau, et bâtir à la place un vaste et solide édifice, œuvre de la science, où pénètrent l'air et le soleil. L'Université de France, cet antique automate officiel qui n'a jamais vécu que d'une vie factice, se meurt aujourd'hui; les jeunes Universités françaises vivront et grandiront par l'individualisme, la concurrence et la liberté. »

— Qui parle ainsi ? — M. Paul Bert !

Voilà ce que signait, en l'an de grâce 1871, ce docteur en médecine, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, ancien professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux, ancien professeur-suppléant au Muséum d'Histoire Naturelle (1).

(1). — *Projet de loi sur l'organisation de l'enseignement supérieur*, par le docteur Paul Bert, 1872. Auxerre, imprimerie Gallot ; Paris, Germer Baillière ; pag. 19, 20 et 24.

Cette brochure est dédiée à M. Gambetta dans les termes suivants :

« Je dédie ce travail à M. Gambetta, comme à l'un des hommes politiques de notre temps qui comprennent le mieux la nécessité d'une forte organisation de l'enseignement supérieur et le rôle que doit jouer la science dans la société démocratique moderne.

Ses titres scientifiques sérieux seraient-ils par hasard ces banales *Recherches sur l'influence de la pression barométrique sur les phénomènes de la vie ?* – Serait-ce plutôt ces excentriques greffes de queues de rats sur la vertèbre crânienne des cobayes ? — Toutefois l'habileté de ce savant professeur n'est certes pas en question, car elle a été suffisante pour faire consacrer ses *immortels travaux!...* par la plus haute récompense que puisse décerner l'Académie des Sciences : le Grand prix biennal de l'Institut !

Mais depuis ?

Depuis cette époque, M. Paul Bert s'est souvenu qu'il a été Préfet de la République ; qu'il est conseiller-général de l'Yonne ; député radical de ce département ; ministre *in-petto* de M. Gambetta, qu'il sait si bien flatter... et, en attendant, il consent à diriger les feuilletons scientifiques de la *République française ;* véritables chefs-d'œuvres d'admiration mutuelle, de quelques adeptes vaniteux, dont la feuille démagogique insère, avec tant de profit, les lourdes élucubrations.

C'est ce même M. Paul Bert, si nous en croyons *Les Droits de l'homme* du 1er avril, qui trouve le projet restrictif de Votre Excellence complètement insuffisant. Il demande, appuyé de MM. Spuller et Chevandier, l'abrogation pure et simple de la loi de liberté votée par « la « majorité cléricale de l'ancienne Assemblée nationale, » c'est-à-dire le retour au monopole !

Ce revirement subit est tout expliqué. M. Paul Bert est dévoré de l'ambition de vous succéder, Monsieur le Ministre ; il veut, à son tour, devenir le Grand-Maître de l'.....*antique automate officiel !*

Qu'est-ce donc que la collation des grades ? Et quel bénéfice trouvons-nous à la réserver à l'Etat ?

En délivrant un diplôme, l'Etat constate que N*** possède, à un moment donné, des connaissances qu'il croit indispensables à l'exercice d'une profession.

Il ne faudrait pas croire que le diplôme confère toujours un privilége pour l'exercice professionnel. Non. Sans diplôme on peut se dire ingénieur, architecte, etc., et, en cette qualité, bâtir, construire des ponts, des routes ou se livrer à tous les grands travaux agricoles.

Mais il n'en est pas ainsi pour l'art de guérir où le diplôme donne au médecin, au pharmacien, à l'officier de santé, etc., le privilége exclusif de la pratique professionnelle. Signer une ordonnance, sans titre légal, est un délit, « parce que l'Etat a le droit et le devoir de veiller sur

« la santé des citoyens, » disent nos ministres de l'instruction publique.

Cependant cette interdiction n'empêche guère l'exercice illégal, s'il faut en croire les journaux de médecine qui, tous les jours, contiennent des dénonciations furibondes contre les empiriques, les sorciers et les médicastres. Hier encore, l'*Union Médicale* (30 mars), en appelait au bon gendarme pour la protection du privilége des médecins !

Et, pendant que les médicastres pullulent, que fait l'Etat ? « qui est « dans l'obligation morale de protéger la santé et la vie des citoyens, en « revêtant de certains titres et marque, en quelque sorte, du sceau de « sa garantie ceux qu'il présente aux citoyens commes dignes de leur « confiance (1). »

Que fait l'Etat ?

L'Etat, lui, accorde la libre pratique, en France, à des médecins étrangers, qui n'ont pas de titres suffisants pour exercer dans leur propre pays !

Et le résultat, dit M. Léon Le Fort, — « le résultat est que la France « et surtout Paris sont devenus comme le rendez-vous des charlatans « de l'Europe et du Nouveau-Monde. »

Toutefois les ministres de l'instruction publique ne s'en tiennent pas seulement à donner le *Sceau de garantie* à des étrangers aussi intrigants qu'ignares ; ils l'accordent encore à des nationaux qui ont fait les plus pitoyables études ; « à des candidats qui ne devraient jamais être doc- « teurs, » — dit M. Léon Le Fort, — ce professeur qui prétend qu'abandonner la collation des grades à des Facultés libres, *c'est provoquer à l'homicide légal par ignorance !*

Les gouvernements des Etats Unis, de l'Angleterre et du Danemark sont maintenant avertis ; et les Universités, si justement célèbres et honorées, de Boston, d'Oxford, de Dublin, de Cambridge,... provoquent à l'homicide légal par ignorance ! — Oh ! la gracieuse et charitable insinuation !

Maintenant que nous avons vu comment le Ministère de l'instruction publique s'acquitte du devoir de protéger la vie et la santé des citoyens, en les préservant du charlatanisme ignare, revenons à l'exposé des motifs du projet de loi sur la collation des grades.

(1). — *Étude sur l'organisation de la Médecine en France et à l'étranger*, par M. Léon Le Fort, professeur de médecine opératoire à la Faculté de Paris, chirurgien de l'hôpital Beaujon, Paris, 1874.

« Les ministres, mandataires de l'Etat, qui ont reçu mission de si-
« gner les diplômes, se portent garants, par ce fait même, de la valeur
« de ces titres et des connaissances spéciales du licencié ou du docteur.
« Le ministre signe, donc il est responsable; par conséquent, il a le droit
« et le devoir de désigner les hommes qui doivent lui servir de témoins
« devant les familles et devant l'opinion ; et non seulement de les dési-
« gner, ce que la loi du 12 juillet lui concède, mais de les choisir en
« telle sorte qu'ils lui soient personnellement connus, qu'il lui soit
« possible de les suivre dans leur vie, de répondre de leur savoir et de
« leur probité. »

Il est un point bien important, dans ces quelques lignes, rédigées en mauvais français : c'est la responsabilité ministérielle.

Cette responsabilité, que nous voudrions partout, comme la seule garantie morale sérieuse, est une pure illusion, un leurre offert à la crédulité des badauds. Jamais les ministres de l'instruction publique ne se sont crus responsables; leurs actes nous l'ont bien prouvé, d'ailleurs. Mais, par exemple, au moment de leur retraite, avec un ensemble touchant, ils s'apercevaient des devoirs qui leur incombaient !

C'est ainsi que M. Jules Simon, la veille de sa sortie du ministère, à grand fracas et dans un but de réclame personnelle, a fait une inspection de l'Ecole de médecine et de la Faculté des sciences. Alors seulemant Son Excellence s'est aperçue des besoins de l'enseignement supérieur ! Pendant trois ans, elle ne les avait pas même soupçonnés.

Quant aux examinateurs, les « choisir en telle sorte qu'ils soient per-
» sonnellement connus du ministre, » — quel pathos ? Il y a donc plusieurs *sortes* d'examinateurs, comme en drogueries il y a plusieurs *sortes* de canelle et de galipot ? — C'est absolumeut impossible dans la pratique : le Grand-Maître ne peut pas connaître personnellement tous ses fonctionnaires.

Mais, en prenant votre jury dans l'Université de France, Monsieur le Ministre, vous violez toute justice.

Et vous n'en avez pas le droit.

Vous n'avez pas le droit de nommer, pour les élèves des Universités libres, des examinateurs pris dans l'Université de l'Etat, parce qu'ils seraient juges et partie.

Vous n'avez pas le droit d'imposer des examens scientifiques multiples, sorte d'inquisition permanente, qui supprimerait, de fait, toute liberté dans l'enseignement. Ce serait faire passer les Universités libres sous les

fourches caudines de l'*antique automate !....* Ce serait rétablir la science officielle et l'enseignement de l'Etat par une manœuvre inique.

Non ! Vous n'en avez pas le droit !

Vos droits sont limités et ne doivent pas empiéter sur les nôtres, sur le droit naturel. Que dis-je notre droit ? C'est notre devoir. M. Paul Bert a raison : nous avons le devoir d'enseigner, tandis que vous réclamez une loi pour nous le soustraire hypocritement ?

Apprenez donc, Monsieur le Ministre, que, si la doctrine, déplorable à notre avis, que l'Etat doit garantir les capacités scientifiques venait à prévaloir, il devrait aussi garantir, le prévenu contre ses juges, le propriétaire contre ses fermiers. Il devrait demander des garanties à la paternité, pour la progéniture à venir ; protéger le malade contre l'ignorance trop souvent réelle de son médecin, etc... et même la morale publique, la liberté de conscience, contre cet envahissement croissant des cléricaux !.... que votre orthodoxie protestante ne saurait tolérer.

Mais voyez donc l'abîme d'absurdité dans lequel vous plongez ! C'est établir une science des théories, des doctrines officielles. Vous aurez alors des mathématiques d'Etat, une astronomie d'Etat, une physique, une chimie, une géologie, une botanique, une zoologie et une physiologie d'Etat !

On ne réfute pas cette énormité.

En admettant, même, que l'Etat doive garantir la capacité professionnelle, ce que nous constestons ; il ne pourrait exiger que des épreuves pratiques pour l'admission à la licence. Dans tous les cas, vos Fonctionnaires-professeurs ne peuvent être les juges de ces épreuves.

Nous demandons la JUSTICE ; nous demandons la LIBERTÉ !

Et vous vous parlez d'EGALITÉ garantie par l'Etat ! De l'égalité dans la servitude et l'abaissement réglé par le pouvoir ! L'égalité, c'est pour vous la liberté !

Mais c'est la pseudo-liberté, rêvée par les générations abâtardies qui ont subi tous les despotismes ! Et ces générations portent encore le st g-mate de la botte d'un César, qui foulait aux pieds toutes les libertés et tous les droits !

Nous voulons simplement la JUSTICE et, en matière d'enseignement, la justice c'est la LIBERTÉ.

Quand nous aurons la LIBERTÉ, mâle et virile, nous aurons par surcroit l'EGALITÉ autant qu'elle est possible en ce monde.

Mais l'égalité, nous ne la recherchons pas, nous catholiques, dans la servitude et l'avilissement des caractères, par la tyrannie de l'Etat; nous la trouvons, au contraire, dans le complet épanouissement des plus nobles facultés de l'homme : dans l'éducation et l'instruction par la LIBERTÉ !

4. — Conclusions sur la liberté.

Celui qui est maître de l'examen est maître des études, a-t-on dit avec beaucoup de raison. On peut ajouter que donner la liberté d'enseigner à des Universités libres et, en même temps, leur défendre de constater les résultats des études faites chez elles est un non-sens, une absurdité.

Pour concilier tous les intérêts que l'on invoque : ceux de l'Etat, ceux du pays et garantir l'autonomie de la science et la liberté de l'enseignement, est-il besoin de créer de toutes pièces un système de collation des grades ? — Non certainement.

En laissant de côté les Etats-Unis, dont la situation ne nous paraît guère enviable, nous pouvons emprunter, à l'Angleterre et au Danemark, la faculté accordée aux Universités de conférer des grades permettant la pratique professionnelle. Ou bien, à l'imitation de la Hollande, de la Suisse, de l'Allemagne, réserver à l'Etat l'appréciation de la licence, pour l'exercice de la profession, les diplômes universitaires devenant alors de simples titres honorifiques.

Par l'adoption du système anglais, le rôle de l'Etat serait bien simplifié. Il se bornerait à reconnaître les Universités libres, fondées dans certaines conditions et présentant des garanties de bonnes études. Il s'assurerait de la valeur de leur enseignement, en exigeant un minimum de chaires, en désignant le nombre de laboratoires et fixant le chiffre des lits d'hôpital que toute Université devrait posséder, proportionnellement à ses élèves inscrits. Enfin, il surveillerait la régularité des titres émanant de ces Institutions.

De leur côté, les Universités comprendraient combien il est de leur intérêt de donner de la valeur et de l'éclat à l'enseignement. Et, afin de montrer à tous leur impartialité dans la collation des diplômes, elles devraient prendre leurs examinateurs en dehors de leur corps professoral. Imitant l'Université de Copenhague, elles pourraient choisir leurs juges parmi les notabilités de la science : dans l'Institut, l'Académie de

Médecine, les médecins des hôpitaux, le corps des ingénieurs et les naturalistes éminents de nos sociétés savantes.

Cette combinaison offrirait, certainement, toutes les garanties désirables et les catholiques n'hésiteront pas, nous en avons la certitude, à l'introniser dans leurs Universités. Elle leur procurerait l'inappréciable avantage de suivre les conseils et de se conformer aux arrêts de savants dont la haute compétence et l'impartialité ne sauraient être contestées. Les notabilités scientifiques du pays dirigeraient ainsi nos études universitaires ; elles leurs apporteraient du dehors les incessantes modifications, les améliorations continues, qui maintiendraient constamment le niveau de l'enseignement et de la science à la hauteur des progrès accomplis.

Toutefois, si l'on veut corriger les abus et prévenir l'extension du charlatanisme, ne pourrait-on pas, à l'imitation de l'Angleterre, créer des conseils professionnels, qui auraient la mission de maintenir une certaine discipline en protégeant la dignité et l'honneur des praticiens? Les avocats ont leur conseil de l'ordre, libre, autorisé et toujours respecté; pourquoi les médecins, les ingénieurs, n'auraient-ils pas une institution analogue ?

Mais si, à toute force, on exige la garantie de la compétence professionnelle par l'Etat, cette garantie ne doit être demandée, ne peut être exigée que pour des épreuves pratiques. Dans ce cas, nous n'aurions qu'à copier la Hollande, la Suisse, l'Allemagne : instituer, pour toutes les Universités sans distinction, un jury d'Etat, nommé par le ministre de l'instruction publique, mais choisi en dehors des professeurs en exercice.

L'admission aux épreuves pratiques, par devant ce jury, serait subordonnée à la présentation de certificats d'études ou de diplômes délivrés par les Universités libres et reconnues. Ce diplôme seul, purement scientifique et honorifique, n'autoriserait pas la licence professionnelle. Toutefois l'Etat ne devrait intervenir par un examen pratique qu'à la fin des études.

Tels sont les deux systèmes dont l'équité demande l'adoption. On peut choisir l'un ou l'autre, peut-être les modifier légèrement ; mais il reste interdit d'en adopter qui violeraient la liberté des études au détriment de la science et de la justice.

D'ailleurs on n'éprouverait pas autant de difficultés qu'on pourrait le croire à doter notre pays d'institutions analogues à celles que nous proposons ; et l'opinion publique semble parfaitement préparée à des ré-

formes dans ce sens. Il y a plus, certains professeurs de l'Université de France souhaitent leur adoption, avec plus ou moins d'ardeur. Parmi eux, nous pouvons signaler le professeur de médecine opératoire de la Faculté de Paris, M. Léon Le Fort, que l'on ne saurait soupçonner de *cléricalisme*, assurément.

« Si je suis l'ennemi acharné et convaincu des facultés libres *pouvant donner le titre professionnel*, je suis tout prêt à accepter le principe de la liberté de fonder, sous certaines conditions, des facultés libres. Qu'elle réussisse ou non, l'expérience peut être tentée sans dommage; mais *à la condition expresse, absolue, que l'on instituera l'examen d'Etat* et que le titre professionnel, aussi bien pour les facultés de l'Etat que pour les facultés libres, sera donné par un jury nommé par le ministre compétent, agissant au nom de l'Etat et conférant au nom de l'Etat un droit que l'Etat, en qualité de représentant légal de la société formée par la réunion des citoyens français, a seul le droit de nommer..... Seule, l'institution du jury d'Etat permet de multiplier avec plus d'avantages que d'inconvénients le nombre des facultés; seule elle pourrait permettre de faire sans grand péril l'expérience de la liberté de l'enseignement supérieur en laissant se créer partout où on le voudra des écoles de plein exercice, libres, municipales, cléricales, libérales, peu importe.

« Mais que peut, que doit être ce jury d'Etat? comment doit-il être composé? où, quand, comment devra-t-il fonctionner? Comme l'expression : liberté d'enseignement, l'expression : jury d'Etat a fait fortune en France, mais sans que personne ait bien spécifié ce qu'il fallait entendre par ces mots. Ceux-là même qui proposent le jury d'Etat refusent d'entrer dans l'examen des procédés d'exécution, et se bornent à dire : c'est là une question de détail; on verra plus tard. Ce n'est pas ainsi qu'on fait de la pratique et de l'organisation.

« La première question qui se présente est celle-ci : Comment sera composé ce jury? Sera-t-il formé seulement de professeurs, ou seulement de personnes étrangères à l'enseignement; ou bien des uns et des autres et dans quelles proportions? Je repousse pour ma part les jurys composés uniquement de professeurs, parceque l'examen d'Etat doit servir à contrôler l'enseignement des facultés et des écoles de médecine. Je repousse les jurys composés uniquement de médecins étrangers à l'enseignement, parce que pour les examens de physiologie, d'anatomie, de médecine et de chirurgie théoriques, il n'y a guère qu'un professeur qui puisse être au courant de la science ; je crois qu'il faut, comme cela se fait en Bavière, en Prusse, en Suisse, en Hollande, que le jury soit composé de professeurs

et de médecins non voués à l'enseignement. Depuis 1866, époque à laquelle j'ai cherché à provoquer ce progrès en France, on m'oppose cette objection, que la fonction de juge exige des qualités spéciales que le professeur possède presque seul. Or, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de constater si le candidat possède les connaissances nécessaires à la pratique professionnelle; on n'a pas à lui demander de faire preuve d'une grande érudition ; la partie importante de l'examen sera l'épreuve clinique, et sur ce point nous possédons heureusement en France un assez grand nombre de médecins et de chirurgiens, dirigeant avec talent des services hospitaliers, pour qu'on ne soit pas en peine de trouver d'excellents juges, en nombre suffisant. Du reste, aujourd'hui même il n'en est pas autrement; les agrégés des facultés de médecine sont examinateurs, et il faut bien reconnaître que, grâce à une mauvaise organisation de nos écoles, ils n'ont de professeur que le nom, sans les fonctions. Qui a jamais eu l'idée d'exiger la qualité de professeur pour être juge des concours pour le bureau central des hôpitaux de Paris ? Or, il est bien plus facile de s'assurer de la capacité d'un simple aspirant au doctorat, que de décider à quel candidat doit appartenir la place de médecin ou de chirurgien d'hôpital mise au concours. L'objection basée sur cet argument est donc sans valeur suffisante. »

Puis M. Léon Le Fort propose que ce jury d'Etat soit central et unique pour que les épreuves aient toujours une valeur sensiblement égale. Enfin, après avoir donné ses idées sur le fonctionnement du jury de d'Etat, il conclut en ces termes :

« Telle est l'idée générale : je la crois applicable puisqu'elle est appliquée en Allemagne ; mais je suis loin de croire que les dispositions que j'indique ne puissent être utilement modifiées. Ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que l'institution du jury d'Etat peut seule lever toutes les difficultés qu'entraînent les projets aujourd'hui en discussion ; ce que j'affirme hautement, c'est que l'institution des facultés libres et même de nombreuses facultés de l'Etat *conférant le droit d'exercice* serait la perte de la médecine en France, l'avilissement du diplôme de docteur, l'avilissement du titre et de la profession de médecin, un immense danger pour les malades. Le gouvernement, les législateurs qui commettraient la faute de donner à de nombreuses facultés de l'Etat, et surtout à des facultés libres, le droit de faire des docteurs, encourraient la responsabilité morale de nombreux homicides par ignorance, commis légalement avec la complicité de la loi. »

Ainsi, en 1874, M. Léon Le Fort combattait, par avance, le projet du ministre actuel de l'Instruction publique !

Mais si l'Etat ne peut trouver, dans un des systèmes que nous proposons, des garanties suffisantes pour l'entrée dans les carrières publiques, tant pis pour lui. Qu'il ouvre alors des concours, pour offrir ces carrières à ceux qui lui paraîtront les plus dignes. Il serait monstrueux, extravagant qu'il enrayât tout développement scientifique, qu'il supprimât toute liberté d'étude,sous le vain prétexte de raison d'Etat, d'utilité publique.

Nous le répétons, par des examens scientifiques multiples, sorte d'inquisition continue, on rendrait illusoire toute liberté dans l'esprit, dans les méthodes d'enseignement. Nous avons le droit d'exiger que la loi protège nos libertés, notre devoir d'enseigner, comme dit si bien M. Paul Bert. Au surplus, la liberté professionnelle elle-même de l'ingénieur, du physicien, du chimiste, du naturaliste est actuellement complète et sans inconvénients signalés. N'importe qui peut embrasser et parcourir une quelconque de ces carrières, sans la garantie de l'Etat, sans aucun diplôme.

Reste l'art médical, dont la loi ne permet pas l'exercice sans des études régulièrement constatées. Mais, ici encore, nous avons le droit d'exiger la liberté, si elle n'entraîne pas avec elle les abus du charlatanisme. L'expérience est faite à l'étranger : en Angleterre, en Danemark, en Hollande, en Suisse et nous demandons à la République française qu'elle se montre, tout au moins, aussi libérale que les Monarchies européennes : qu'elle ne *mente pas à sa devise !*

Singulière prétention que vouloir, sous prétexte d'utilité publique, anéantir ou comprimer le développement intellectuel d'une nation ! Rendre un monopole à l'Etat, juste au moment où la Hollande et la Belgique font encore un pas vers la liberté

En Belgique, c'est un ardent adversaire des catholiques, M. Frère-Orban, député de Liége, qui a chaudement appuyé la proposition libérale attribuant aux Universités la collation des grades, avec licence de la pratique. Cette réforme est maintenant un fait accompli.

En Hollande, le ministère est en partie rallié à la proposition de M. Jonckbloët, de laisser conférer les grades, sans l'intervention gouvernementale, par les Institutions d'enseignement dues à l'initiative privée. Le ministre de l'intérieur, M. Heemskerk, appuie chaleureusement cette proposition.

Et c'est en face des aspirations de l'Europe entière, c'est en face des énergiques et légitimes revendications des libéraux italiens contre le monopole des Universités royales, que les Républicains français répètent stupidement, après M. Gambetta : *le monopole, c'est la sécurité sociale !*

Nous demandons, nous exigeons la liberté pour tous ! La liberté, sinon comme en Amérique et en Angleterre, tout au moins comme en Danemark, comme en Hollande, en Suisse, en Allemagne... En fait d'institutions d'enseignement, la France est en retard sur ces pays, tout le monde le sait et nous avons encore la douleur de constater qu'elle est à la remorque de l'Autriche,... de la Russie elle-même !

Si les Républicains ne nous donnent pas la liberté de l'enseignement supérieur, s'ils mentent à la devise qui décore si prétentieusement leur drapeau, c'est parce qu'ils sont des réactionnaires et des rétrogrades ; c'est parce qu'ils veulent faire de l'instruction publique un instrument d'exécrable tyrannie !

Mais il n'y aurait seulement pas une question d'impartialité, pour les professeurs de l'Université de France, à juger et condamner des compétiteurs et des rivaux, par la collation des grades aux élèves des Universités libres, il y aurait encore pour eux une question d'honneur parce qu'il est odieux, parce qu'il est inique d'être juge dans sa propre cause.

Si les professeurs de l'Etat n'ont pas perdu tout sentiment de dignité, si, comme l'a fort bien dit M. Charles Schützenberger, *soixante années de servitude* n'ont pas étouffé dans leur sein la conscience et le devoir, ils refuseront de faire partie d'un jury suspect par sa composition même. Et, pour ne pas se faire les complices de la servitude imposée à leurs compétiteurs par les règlements ministériels, ils se récuseront.

Ou bien dignité, indépendance, honneur sont de vains mots ; et, comme par une amère ironie, nous lirions en tête de la loi :

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EST LIBRE !

V

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSIONS.

De l'ensemble des considérations qui précèdent il résulte que le despotisme révolutionnaire et césarien, dans un but de domination et de centralisation politiques, substitua aux anciennes Universités l'Université de France actuelle, soumise à une tyrannique réglementation administrative.

Nous avons vu l'Etat vendre avec bénéfice l'enseignement qu'il s'est arrogé le droit exclusif de donner ; les professeurs, toujours dociles, réduits au rôle de fonctionnaires, négliger l'enseignement, préoccupés avant tout de cumuler des positions et des sinécures lucratives, ou bien d'étendre leur influence, en mettant en place leurs créatures.

Passant à l'enseignement officiel, nous avons montré l'état d'abaissement où l'a plongé l'immixtion du pouvoir ; combien les leçons orales sont mal distribuées, défectueuses et insuffisantes ; l'impossibilité presque absolue, pour les savants comme pour les élèves, de se livrer à des études pratiques, impossibilité due à la mesquine parcimonie d'une administration profondément incompétente, qui veut apprécier en souveraine les besoinsde la science et de l'enseignement.

Puis nous avons signalé l'indiscipline sans frein des étudiants de l'Université de France, livrés à toutes les séductions, à tous les entraînements de la jeunesse ; cette indiscipline devenant elle-même une cause de faiblesse des études, sans que l'administration responsable ait pris des mesures, pour sauvegarder la moralité des élèves, que les familles lui confient.

Enfin nous avons constaté combien l'Université de l'Etat, immobilisée dans sa routine, est impuissante à se réformer, parce qu'elle subit le joug d'une administration qui dirige ses moindres actes.

D'autre part, nous avons établi la nécessité de la liberté et de la concurrence dans l'enseignement supérieur. Nous sommes entré dans le détail des méthodes, dont l'expérience a consacré le succès, tant pour l'enseignement oral que pour l'enseignement pratique ou les recherches originales avançant la science.

Nous avons fait voir que les hommes compétents de tous les partis réclament la liberté, comme le seul moyen de rendre à notre pays le rang qu'il occupait jadis, dans le développement scientifique de l'intelligence humaine. Et cette liberté, qu'on refuse à la France, nous la retrouvons à l'étranger, partout où les études sont florissantes. L'histoire nous apprend, d'ailleurs, que les anciennes Universités françaises lui devaient leur éclat et leur renommée.

En dernier lieu, nous avons incontestablement démontré que la collation des grades par les Universités libres, est indispensable à l'enseignement, au développement de la science et à la vie universitaire.

En face des témoignages multiples, des preuves irréfragables et surabondantes qui militent en faveur de la liberté de l'enseignement, il serait difficile de se rendre compte des résistances qui empêchent une réforme radicale, si cette réforme n'entraînait, précisément, la suppression de l'Université de l'État. Les institutions, comme les êtres ne veulent pas mourir! Attaquées, elles se défendent menaçantes, terribles dans leur colère ; et, dès que le péril n'est plus imminent, elles retombent dans la torpeur d'un lourd sommeil, d'une digestion laborieuse, semblables au boa constrictor dont l'estomac macère la proie.

Est-il du devoir de l'Etat de protéger les études et de les favoriser ?

Oui certainement.

Et son rôle ne doit pas se borner à garantir une liberté pure et simple, parce que les fondations universitaires ne sauraient viser la spéculation. Il est reconnu que les Universités ne peuvent vivre du produit des études faites chez elles ; or, comme elles sont des établissements d'utilité publique de premier ordre, le devoir de l'Etat est de leur venir en aide, de les subventionner en raison des services qu'elles peuvent rendre au pays. Les questions de doctrine ne doivent, en aucun cas, lui paraître des motifs d'exclusion.

Qu'on ne vienne pas objecter, à ce propos, que le but des catholiques, en fondant leurs Universités, est d'en faire un moyen de domination. On est même allé jusqu'à dire : *un instrument de guerre civile !*

Si les basiles, alternativement courtisans de la démagogie et du césarisme, ont inventé et propagé cette odieuse calomnie, c'est dans l'espoir qu'il *en restera quelque chose !*

Nous ne descendrons pas jusqu'à discuter une telle insinuation ; elle ne nous atteint pas.

Ce sera un éternel honneur, pour les catholiques, d'avoir revendiqué et obtenu successivement : la liberté de l'enseignement primaire, puis secondaire et enfin supérieur ; d'avoir lutté et de lutter encore, jusqu'à ce que justice soit enfin rendue.

Et le but des catholiques, demandant la liberté de l'enseignement, c'est de prouver à tous que la vérité religieuse ne saurait différer de la vérité scientifique; car il n'y a pas deux vérités. C'est aussi de contribuer au perfectionnement de l'intelligence et de la moralité humaines, par l'amélioration des méthodes d'enseignement et le développement de la science.

Voilà notre ambition; nous n'en n'avons pas d'autre.

Mais en demandant la liberté, nous la voulons effective ; il faut donc que les concurrents soient également favorisés ; que l'égalité des armes soit à peu près complète, pour qu'ils puissent commencer et continuer une lutte bienfaisante et pacifique.

Si nous revendiquions la liberté pour nous seuls, — comme l'affirment nos ennemis, — nous demanderions aussi d'être les seuls subventionnés et les arguments ne nous manqueraient certes pas. Mais nous demandons la liberté pour tous. Nous ne ferons donc pas valoir que, sauf quelques cent mille libres-penseurs, protestants et juifs, la France est catholique ; que ses 35 millions d'habitants ne doivent subventionner que des catholiques.

Nous demandons la liberté pour tous et la stricte justice exige que l'on supprime le budget de l'Université de France, parce qu'une subvention exclusivement réservée à un seul corps universitaire est encore un monopole. Un monopole atténué, diminué, si l'on veut, mais c'est un monopole ; et l'Etat n'a pas le droit de nous imposer *sa science*, ou plutôt *ses dogmes scientifiques*, au moyen d'un écrasant budget!

D'ailleurs c'est sur les catholiques, en immense majorité dans le pays, que retomberait l'impôt avec lequel on ferait concurrence aux Universités fondées par le sacrifice volontaire de leur épargne !

Où serait donc la justice ? — Dans une subvention à des rivaux ?

En fait d'enseignement, l'Etat, les départements et les villes,n'ont pas le droit de demander aux contribuables des subventions réservées à un seul corps universitaire. Dès l'instant où l'on veut subventionner une doctrine scientifique, à l'exclusion de ses rivales, il est inique de recourir à l'impôt. C'est par des dons volontaires et personnels, seulement, que l'on doit lui venir en aide.

Que l'Etat s'arroge un monopole complet et légal, ou bien qu'il l'at-

ténue par la liberté inscrite dans la loi, tandis que le monopole est institué, de fait, par un privilége budgétaire exclusif, n'est-ce pas toujours se réserver le monopole ?

N'est-ce pas permettre à l'Université de l'Etat de continuer les traditions routinières qui conduisent fatalement à la décadence des études et de la science ?

N'est-ce pas avouer, implicitement, que l'Université de France craint d'affronter la lutte avec des armes égales?

Non, certes! Les deniers des contribuables ne doivent plus servir exclusivement à payer des Professeurs, — des Fonctionnaires, disent les Grands-Maîtres de l'Université, — qui ont donné, pendant trois quarts de siècle, les preuves les plus irrécusables de leur incapacité; qui ont laissé péricliter l'enseignement par leur faute et, dans leur profonde incurie, laissé tomber de leurs mains, pour être relevé par des nations rivales, le flambeau de la science et de la civilisation avec lequel, pendant de longs siècles, la France éclairait le monde !

En résumé, la liberté de l'enseignement exige, pour être réelle :

1°. — Que des corporations indépendantes puissent fonder des Universités ;

2°. — Que les Universités, remplissant certaines conditions, faciles à spécifier, puissent conférer des grades ayant la même valeur légale ;

3°. — Que la licence professionnelle, tout au plus, soit subordonnée à des épreuves de capacité pratique exclusivement ; mais par devant un jury pris en dehors des professeurs en exercice.

4°. — Que l'Etat, les départements et les communes viennent en aide aux Universités, par des subventions proportionnelles aux services qu'elles peuvent rendre au pays, sans distinction de doctrines.

A ces conditions de stricte justice, l'enseignement et la science verront une nouvelle aurore. Libres, richement dotées, stimulées par une concurrence de bon aloi, les Universités contribueraient puissamment à relever la France de l'abaissement où l'ont plongée d'incessantes révolutions et les despotiques tyrannies de gouvernements césariens.

En terminant, nous faisons appel à la conscience de tous, à celle des républicains sincères.

Si le monopole de l'enseignement, si les subventions exclusives, comme il n'est que trop prouvé, dégradent et avilissent les caractères, en déprimant l'intelligence d'une nation, n'est-il pas de devoir strict et urgent de supprimer ce monopole ?

Que les républicains songent à l'épouvantable responsabilité qu'ils assumeraient en prolongeant une expérience fatale, déjà trop longue, et sur laquelle un jugement définitif est porté.

Il est monstrueux et criminel d'empêcher le complet épanouissement des facultés intellectuelles d'une nation. C'est la conduire à sa perte.

A ceux qui voudraient fermer les yeux à la lumière ; à ceux qui nieraient l'évidence, l'éloquence des faits et répèteraient encore niaisement : *Le monopole, c'est la sécurité sociale !* Nous ne pouvons faire qu'une seule réponse :

La liberté est un principe de droit naturel ; dans l'enseignement, elle seule peut mener à la Vérité, à la Justice.

Et nous leur rappellerions ces paroles, par lesquelles le géomètre Laplace terminait une de ses belles leçons aux Ecoles Normales révolutionnaires :

« VÉRITÉ, JUSTICE, telles sont les lois immuables de la nature. Loin de nous la dangereuse maxime qu'il est quelquefois utile de s'en écarter et de tromper ou d'asservir les hommes pour assurer leur bonheur ; de fatales expériences ont prouvé dans tous les temps que ces lois sacrées ne sont jamais impunément enfreintes. »

Paris, 15 *avril* 1876.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace 5

I

LA RÉVOLUTION FAIT DISPARAITRE LES ANCIENNES UNIVERSITÉS FRANÇAISES 7-17

Splendeur des anciennes Universités, 7. — Cause de leur décadence, 7. — La Révolution française et la liberté, 7 et 8. — Elle ne peut créer d'enseignement national, 8. — Bonaparte fonde l'enseignement de l'Etat, 8.

La rénovation des sciences et les deux Bacon, 8 et 9. — Léonard de Vinci et l'expérience, 9. — La science et la religion, 9 et 10. — Les *demi-savants*, 10. — Les dangers de l'induction scientifique, 10. — Savants religieux et anti-religieux, 10 et 11. — Laplace, Lagrange et *Dieu-Hypothèse*, 11. — L'irréligion est le fruit d'une fausse éducation morale, 11. — La science est ni religieuse, ni anti-religieuse, elle a pour but la recherche de la vérité, 11 et 12. — La religion et la science s'affirment et se complètent mutuellement, 12. — Leur prétendu antagonisme est un préjugé pernicieux, 12.

Création de l'Université de France, 12. — Projet de réforme de la Restauration, 12. — Les conséquences du monopole de l'Etat et du cumul des professeurs, 13. — M. Duruy et les enquêtes sur l'enseignement faites à l'étranger, 13 et 14. — L'Empereur, M. Duruy et les réformes indispensables, 14. — L'Université de France a peur des Jésuites, 15. — Les leçons de l'Université impériale, 15. — Les laboratoires et la création de l'Ecole des Hautes-Etudes, 15 et 16. — L'enseignement supérieur, source de revenu pour l'Etat, 16. — M. Duruy apprécié par M. Rouher, 16. — Les réformes dans l'enseignement et l'Académie des Sciences, 16. — M. Henri Sainte-Claire Deville et l'éducation devant l'Institut, 16. — Conclusions : l'enseignement a besoin de liberté, il doit être pratique, 17.

II

L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE ET L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL ACTUEL 18-39

I. — Comment l'Etat vend l'enseignement qu'il s'est arrogé le droit exclusif de donner 18

Spéculer sur l'enseignement est un acte immoral, 18. — Le budget de l'instruction publique et le Trésor, 18. — Les nations civilisées dotent leur enseignement, 18. — Révélations de M. Béclard sur le budget de la Faculté de Médecine, 19.

2. — **L'enseignement oral et les chaires** 19

Du nombre des chaires dans les Facultés des sciences, 19. — Les professeurs et les programmes des cours, 19.— *Pas d'innovation*, telle est la devise de l'Université de France, 19. — La Faculté de Médecine et l'insuffisance de son enseignement, 20. — L'ignorance des jeunes médecins, 20. — Les leçons de la Faculté de médecine et la clientèle des professeurs, 21.

3. — **Les laboratoires actuels, l'Ecole des Hautes-Etudes et les hôpitaux.** . . 21

L'enseignement pratique et l'Ecole des Hautes-Etudes, 21. — L'Ecole des Hautes-Etudes est une fédération des laboratoires, un *mythe*, 21. — Etat des laboratoires à Paris, 22. — Les laboratoires allemands, 22 et 23.

Les bâtiments de l'enseignement scientifique, les architectes et l'administration, 23. — Les élèves et l'enseignement des laboratoires, 23. — Les élèves étrangers, 23 et 24. — Les élèves à l'hôpital, 24. — L'enseignement clinique et l'internat, 24.

4. — **La discipline des élèves** 25

L'Université de France n'exerce pas de juridiction disciplinaire sur ses élèves, 25. — La discipline de la Faculté de médecine, 25. — Les séductions des grandes villes sont un écueil pour la jeunesse 25. — Les répétiteurs libres et leur enseignement, 25. — Projet d'une association des élèves, 25 et 26. — M. Würtz et les associations libérales, 26. — L'Université de France est responsable de la conduite des étudiants, 26.

5. — **Les résultats : les examens et les thèses** 26

Faiblesse des examens scientifiques, 26. — Les thèses et les doctrines de la science, 26 et 27. — Le transformisme et les tribulations d'un professeur, 27. — Les examens et les thèses de médecine, 27. — L'indulgence des professeurs, 27 et 28.

6. — **Les réformes projetées** 28

M. Broca et l'*Ecole d'anthropologie*, 28. — Les réformes du professeur Hardy, 28. — Réformes et innovations opérées par M. Würtz, 29. — La reconstruction de l'Ecole de médecine et les maçonneries architecturales, 29. — Doléances du professeur Béclard sur le personnel enseignant et les études, 29 et 30. — Les conseils municipaux de France et leur engoûment pour la fondation de Facultés, 30. — Les Facultés de province et les écoles préparatoires, 30 et 31. — La subvention du conseil municipal de Paris, 31 et 32. — Le conseil de Paris veut seulement doter la libre-pensée, 32.

7. — **Les professeurs** 33

Le ministre Duruy et la dignité professorale, 33. — La liberté de l'enseignement et Fourcroy, 33 et 34. — Les républicains actuels et la liberté, 34. — Les professeurs et les abus de l'administration universitaire, 34. — Les professeurs placent leurs créatures, 34 et 35. — Les publications de nos savants et l'enseignement scientifique, 35. — Sénilité du corps professoral, 35 et 36. — Les conférences des agrégés de la Faculté de médecine, 36. — Une panique des professeurs de la Faculté de médecine, 36. — Dangers réels qu'ils courent, 36. — L'assistance publique et l'enseignement médical, 36.

8. — **Conclusions sur l'enseignement officiel** 37

L'Université de France a laissé péricliter l'enseignement, 37. — Opinion du professeur Courty, 37. — Les réformes officielles n'auront aucune influence heureuse, 37 et 38. — Un projet républicain et libéral irréalisable, 38. — Les générations contemporaines et la science, 38 et 39. — Les paradoxes révolutionnaires et nihilistes ; leurs conséquences désastreuses pour l'enseignement, la science et la société, 39.

III

DE L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE ET DE L'ORGANISATION MÉDICALE DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES 40-97

1. — **De l'institution des Universités catholiques** 40

Une Université doit comprendre toutes les Facultés, 40. — Statistique des élèves de l'enseignement supérieur, 41. — Répartition des élèves selon la nature de leurs études, 42. — Des conditions de l'enseignement, 42 et 43. — Du nombre d'Universités à fonder, 43. — Recrutement des professeurs, 43. — Des professeurs indépendants, 44. — Du régime disciplinaire. 44 et 45.

2. — **Les études scientifiques** 45

But des études scientifiques, 45. — Le baccalauréat ès-sciences, 45 et 46. — La licence ès-science, 46. — Les examens, 46. — Les thèses, 47. — De l'obtention du doctorat par l'Ecole des Hautes-Etudes, 47.

3. — **Les études médicales** 47

But des études médicales, 47. — Des diverses carrières médicales, 47. — Des inscriptions et du doctorat en médecine, 48. — Du doctorat en chirurgie, 48. — Des sciences à étudier, 48. — La pratique médicale, 49.

4. — **Des méthodes dans l'enseignement scientifique et médical** 49

A. — *Exposition orale*, 49.

Distribution des chaires, 50. — Utilité et caractère des leçons, 50. — Des répétiteurs, 50. — Moyens de profiter des cours, 50 et 51.

B. — *Démonstrations pratiques*, 51.

Qu'est-ce que la science, 51. — Importance des études pratiques, 51. — La nature et les théories, 52. — Aptitude de l'enfant pour l'observation, 52. — Des laboratoires, 53. — Les études pratiques de mathématiques, de physique et de sciences naturelles, 53 et 54. — Laboratoires et collections d'une Faculté des sciences, 54.

De la science et de l'art en médecine, 55. — Etudes préparatoires, 55. — L'anatomie, 55. — La pathologie, 56. — L'histologie et la chimie biologique, 56. — Le médecin et le malade, 57. — Diagnostic et exploration, 57. — De l'exercice des sens, 57. — L'étiologie et l'évolution morbide, 57. — De la thérapeutique, 57. — De l'enseignement clinique médical, 58. — De l'enseignement clinique chirurgical, 59. — De la pharmacologie, 59. —

Des cliniques spéciales, 60. — L'hôpital et l'hygiène, 61 et 62. — Nombre de malades nécessaires aux cliniques, 62. — Coût d'un hôpital, 63. — Le budget de l'Assistance publique, 64. — Coût de la journée d'un malade, 64 et 65. — La policlinique, 65 à 67. — La charité et l'art médical, 67. — Matériel des études médicales, 67.

C. — *Les textes*, 68.

De l'enseignement par la lecture, 68. — L'érudition, 68. — Les livres d'études, 68 et 69. — Qualités du livre classique, 69. — Publications des Universités catholiques, 69.

D. — *Expériences et recherches originales*, 69.

Obligation légale des investigations scientifiques, 69 et 70. — Nécessité de l'investigation, 70. — Du développement scientifique, 70 et 71.

Les vivisections, 71. — Vivisections humaines dans l'antiquité, 71 à 73. — Expériences de Bartholow, 73. — Harvey et la physiologie moderne, 73. — Vicq d'Azyr et la vivisection animale, 74. — Progrès par l'expérimentation physiologique, 74. — Magendie l'égorgeur, 74 et 75. — Horrible accusation portée contre lui, 75. — L'opinion publique et les vivisecteurs, 75. — Le professeur Renault et les vivisections à l'Académie de médecine, 75 et 76. — La Société protectrice des animaux de Londres et les règlements de la commission anglaise, 76 et 77. — Caractère de l'utilité des vivisections, 77. — La vivisection et la méthode expérimentale, 77 et 78.

De la méthode dans l'investigation scientifique, 78. — L'observation et l'expérience selon John Herschel, 79 et 80. — Qualités de l'observateur 80 et 81. — De l'observation dans la nature, 81. — L'analyse et l'induction, 81. — Raisonnement inductif, 82 et 83. — L'induction baconnienne et la méthode expérimentale, 83. — L'art expérimental, 83. — Les lois de la nature et l'expérience, 83 et 84. — Les sciences et la nature, 84. — Les détails dans l'expérimentation et les généralisations scientifiques, 84 et 85. — Les investigations scientifiques et les institutions universitaires, 85. — Les laboratoires de recherches, 85.

5. — Conclusion sur l'enseignement catholique 85

But des catholiques demandant la liberté de l'enseignement supérieur, 85 et 86. — La rapidité des études, 86. — Ls concurrence universitaire et ses effets, 86. — Du plan et des principes des institutions universitaires, 86 et 87. — Distribution de l'enseignement oral, 87 et 88. — L'enseignement du laboratoire, 88 et 89. — L'Ecole normale, 89. — Encore la science et la religion, 89. — Le matérialisme et l'athéisme, 90. — Préjugés contre les sciences naturelles, 9 et 91. — La contemplation de la nature, 91. — Les phénomènes physico-chimiques et la vie, 91 et 92. — Le cerveau et la pensée, 92. — Rapports des catholiques et de la science, 92 et 93. — La foi et la science, 94. — La Bible et les découvertes scientifiques. 94. — La science et la conquête de la nature, 94 et 95. — La science crée les organes de la civilisation, 95 et 96. — Difficultés pour organiser l'enseignement pratique des sciences, 96. — Obligation de fonder cet enseignement, 97. — Les dépenses d'une Université catholique et la richesse morale, 97. — Appel aux catholiques, 97.

IV

LA LIBERTÉ 98-131

1. Du monopole dans l'enseignement supérieur et de la science officielle . . . 98

Napoléon Ier et l'Université de Paris. 98 et 99. — L'Université jugée par Dalloz, 99. — Omnipotence de l'administration centrale, 99. — L'Université et le professeur Lereboullet, 100. — Les professeurs et les cours d'après le docteur Montanier, 100 ; — selon Ch. Schützenberger, 101. — Le monopole apprécié par Fourcroy, 102. — Appel de Ch. Schützenberger, au corps professoral, 102 et 103. — Les effets de la servitude, 103. — L'indifférence publique pour les réformes universitaires et l'empire, 103. — L'Université de France et la liberté de l'enseignement, par M. Le Play, 104 ; — par Fredéricet Charles Schützenberger, 104 et 105 ; — par le docteur Picot, 105 ; - par le professeur Paul Bert, 105 et 106. — Accord unanime des hommes compétents sur l'enseignement universitaire de l'Etat, 106. - L'enseignement universitaire italien et les républicains de la péninsule, 106 et 107. — Au monopole universitaire on demande partout la substitution de la liberté, 107.

2. Préventions contre la liberté et contre le clergé. 107

La liberté de l'enseignement fait peur aux républicains français, 107. — Le clergé jugé par le professeur Léon Le Fort, 107. — Le docteur Picot et le progrès par la liberté, 107 et 108. — L'enseignement catholique apprécié par M. Léon Lefort, 108. — Histoire de l'ancienne Université de Paris par un protestant, 108 et 109. — Causes de la grandeur et de la décadence des anciennes Universités françaises. 110. — La Papauté et les libertés universitaires, 110. — L'Université de Paris régentée par le Parlement, 110. — L'Eglise et la liberté des études, 111. — Fondation d'une école positiviste, 111. — L'enseignement universitaire et la religion selon M. Le Play, 111 et 112.

3. — La collation des grades 112

Liberté d'enseignement et liberté professionnelle, 112. — Droits de l'Etat et intérêt social, 112. — La pratique médicale aux Etats-Unis 112 et 113. — En Angleterre, 113 et 114. — En Allemagne, 114, 115 et 116. — En Danemark, 116. — En Hollande 116 et 117. — En Suisse, 117. En Autriche, 117 et 118. — En Belgique, 118. — En Italie, 118. — Divers systèmes d'admission à la pratique médicale, 119. — La législation française sur la collation des grades, 119. — Projet de loi sur la conférence des grades universitaires, 119 et 120. — M. Paul Bert et la liberté professionnelle, 120 et 121. — M. Paul Bert homme politique et savant, 121 et 122. — Ce professeur revient au monopole. 122. — De la collation des grades, 122. — La garantie de l'Etat pour la capacité professionnelle est un leurre, 122 et 123. — Les médicastres, 123. — Du jury d'examen pris dans l'Université de l'Etat, 124. — De la responsabilité ministérielle dans l'instruction publique, 124. — Le choix des examinateurs, 124. — Les examens d'Etat et les sciences officielles, 124 et 125. — Justice et liberté, 125 et 126.

4. — **Conclusions sur la liberté** 126

Le monopole de la collation des grades et la liberté d'enseignement, 126. — De l'adoption du système anglais, 126 et 127. — Moyens d'éviter le charlatanisme, 127. — De l'adoption du système allemand, 127. — Les épreuves pratiques, 127. — La liberté des études et la garantie professionnelle selon le professeur Léon Le Fort, 128 et 129. — La raison d'Etat et la liberté des études, 130. — République et liberté, 130. — Les aspirations libérales de l'Europe et les républicains français, 130 et 131. — Les examens des universités libres et l'honneur des professeurs de l'Etat, 131.

V

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSIONS 132-136

Les effets du monopole dans l'enseignement, 132. — Les effets de la liberté, 132 et 133. — Les institutions ne veulent pas mourir, 133. — Les études, la science et les devoirs de l'Etat, 133. — Les catholiques et les revendications libérales, 133. — But des catholiques demandant la liberté de l'enseignement, 134. — Le budget français et l'enseignement, 134. — Il faut que l'Université de France disparaisse, 134 et 135. — A quelles conditions l'enseignement sera libre, 135. — Appel aux républicains, 135. — Vérité et Justice, 136.

BRUXELLES. — ALFRED VROMANT, IMP.-ÉDIT., RUE DE LA CHAPELLE, 3.